

www.bastide-groupe.fr

# Rapport d'activité 2013/14



**Bastide**  
***GROUPE***

*Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 5 juin 2015, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.*

*En application de l'article 28 du Règlement Européen CE N°809/2004 pris en application de la Directive « Prospectus », les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :*

- Le rapport d'activité, les comptes consolidés de Bastide le Confort Médical, le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2012-2013 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 Juin 2014 sous le n° D. 14-0648
- Le rapport d'activité, les comptes consolidés de Bastide le Confort Médical, le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2011-2012 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2013 sous le n° D. 13-0443

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de Bastide le Confort Médical et de l'Autorité des Marchés Financiers.

# Sommaire

→ Chapitre 1 : Présentation du groupe..... Pages 4 à 17

PAGE 3	PROFIL
PAGE 4-5	INTERVIEW DES DIRIGEANTS
PAGE 6-7	HISTORIQUE / CHIFFRES CLES
PAGE 8 à 11	POSITIONNEMENT ET METIERS
PAGE 12-13	LE RESEAU NUMERO 1 EN FRANCE
PAGE 14-15	UN MARCHE DURABLEMENT PORTEUR
PAGE 16-17	LE CARNET DE L'ACTIONNAIRE

→ Chapitre 2 : Rapport annuel ..... Pages 18 à 43

→ Chapitre 3 : Comptes consolidés..... Pages 44 à 67

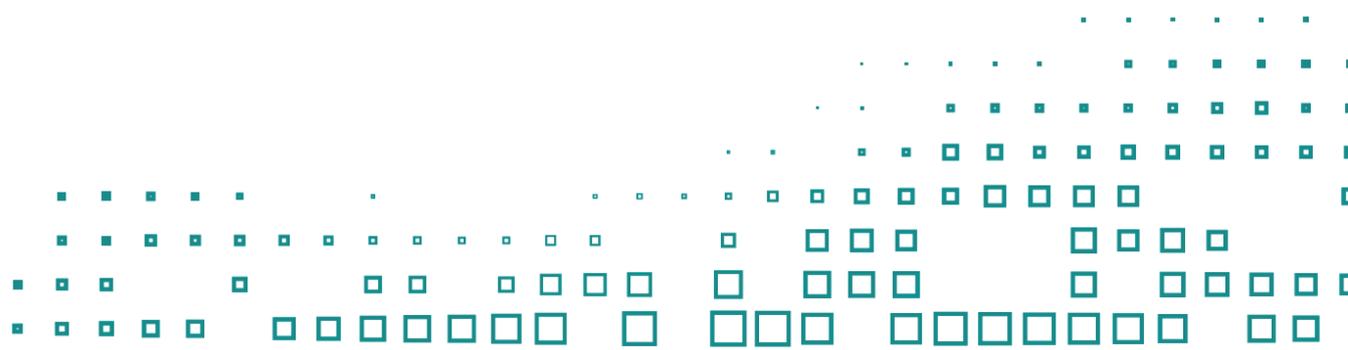
→ Chapitre 4 : Comptes sociaux..... Pages 68 à 87

→ Chapitre 5 : Informations juridiques et sociales.... Pages 88 à 107

→ Chapitre 6 : Tableau de bord de l'actionnaire..... Pages 108 à 113

→ Chapitre 7 : Assemblée Générale..... Pages 114 à 117

→ Chapitre 8 : Tableau de concordance..... Pages 118 à 121



## → MOT DES DIRIGEANTS



### *Pouvez-vous commenter la croissance de l'exercice 2013-2014 ?*

**GB :** Nous avons poursuivi notre croissance au cours de l'exercice. Elle s'est même accélérée puisque nous avons enregistré un chiffre d'affaires de 152 M€ en croissance de 14%, dont 11% en organique. Notre Groupe continue de gagner des parts de marché en s'appuyant sur son positionnement de multi-spécialiste, qui est aujourd'hui un véritable atout en apportant une réponse adaptée à la demande.

**VB :** Cette excellente performance est en effet le reflet d'une croissance sur l'ensemble de nos domaines d'activité. Le développement de nos pôles spécialisés nous donne entière satisfaction, avec de fortes progressions en collectivités et en respiratoire. Nous avons aussi dynamisé notre activité grâce au développement du secteur de l'HAD sur lequel nous avons un potentiel de croissance important. Nous enrichissons d'ailleurs régulièrement notre offre de métiers complémentaires, grâce notamment à des opérations de croissance externe ciblées.

### *Quelles sont les opérations de croissance externe que vous avez réalisées en 2014 ?*

**VB :** Nous avons acquis en 2014 une société évoluant dans le traitement des escarres par des matelas à air. Cette entreprise, spécialisée dans la fourniture des collectivités, réalise un chiffre d'affaires de 2,3 M€ ce qui porte nos facturations dans cette spécialité à près de 8 M€ dans un marché représentant entre 120 et 150 M€. Cette activité va fortement croître dans les années à venir compte tenu de nos positions aujourd'hui acquises auprès des collectivités.

**VB :** Nous avons également acquis récemment une société en Belgique, la société Dyna-Medical. Nous réalisons notre seconde acquisition dans ce pays ce qui nous permet de doubler de taille et de réaliser un chiffre d'affaires de près de 10 M€. Nous avons l'ambition de dupliquer une grande partie de nos offres dans ce pays, nouveau relais de croissance, notamment pour les prestations dédiées aux collectivités.

### *Pouvez-vous faire un point sur le développement des franchises ?*

**GB :** Nous avons repris un développement actif de nos franchises. Le réseau de franchises comprend 29 implantations aujourd'hui et nous sommes parfaitement en phase avec notre objectif de 60 sites en 2017. Rappelons qu'une partie de ces nouvelles franchises seront liées au transfert d'agence en propre et l'autre partie à des créations pures. Nous visons une quinzaine de nouvelles implantations en 2015.

**VB :** Notre modèle de franchise fonctionne et attire de nombreux candidats compte tenu de la notoriété de notre enseigne et de notre positionnement sur un marché porteur. Rappelons que le franchisé dispose des deux leviers qui ont fait le succès du Groupe, la vente en magasins, et les prestations de services en direct avec les particuliers. Les franchises commencent d'ailleurs à voir une contribution significative et positive dans nos comptes.

### *Quelles ont été justement vos performances économiques ?*

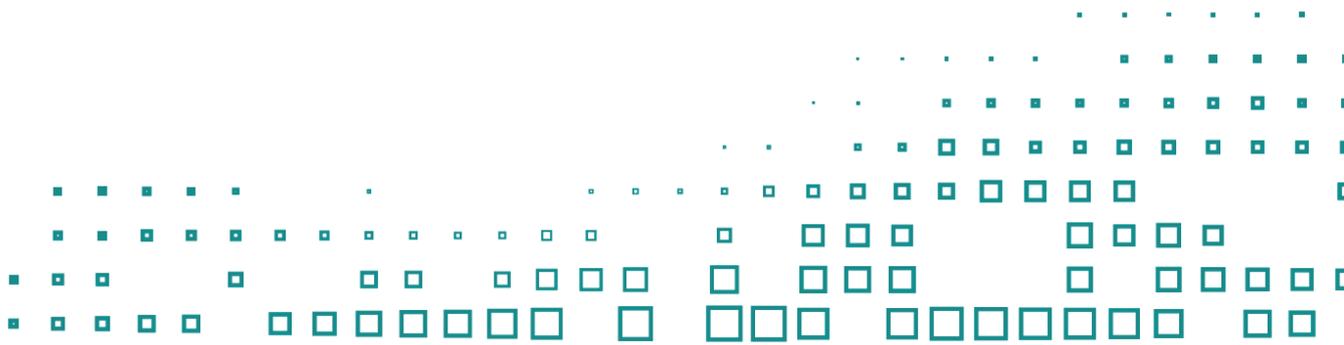
**VB :** Nous sommes dans une dynamique de croissance vertueuse. Notre rentabilité opérationnelle continue de progresser, ce qui est très satisfaisant car nous continuons de renforcer nos structures notamment dans les pôles spécialisés. Ceci est très important car le développement de nos prestations locatives requiert d'importants investissements en matériels ou dispositifs médicaux. Nous finançons ces besoins ainsi que les croissances externes par notre capacité d'autofinancement et par l'effet de levier de l'endettement.

**GB :** Notre endettement net est proche de nos capitaux propres, ce qui reste raisonnable, d'autant que nos conditions financières sont très compétitives, signes de la grande confiance de nos partenaires bancaires dans la stratégie et le développement du Groupe. Nous avons les moyens financiers de poursuivre notre stratégie et nous cherchons en permanence à allouer nos ressources financières aux investissements les plus productifs.

### *L'exercice 2014-2015 confirmera-t-il cette dynamique ?*

**GB :** Parfaitement. Dans un secteur durablement porteur où les prestations qui favorisent le maintien à domicile des personnes âgées ou malades sont une solution pour maîtriser l'évolution des dépenses de santé dans un contexte de vieillissement de la population, nous sommes engagés dans une démarche de croissance solide. L'exercice en cours ne dérogera pas à la règle.

**VB :** Notre objectif est de conserver une croissance de notre chiffre d'affaires comprise entre 10 et 15% avec une activité équilibrée entre les ventes et les prestations de services ce qui constituait un premier objectif pour nous. Nous allons continuer dans cette stratégie créatrice de valeur qui devrait nous conduire à se diriger rapidement vers le cap des 200 M€ de chiffre d'affaires. Le Groupe Bastide a encore de belles années de croissance devant lui.



## → HISTORIQUE

La société a été créée à Nîmes par Guy Bastide, Pharmacien de formation. Il est l'un des tous premiers en France à avoir développé cette activité au travers d'une structure spécifique, la SARL Etablissements Bastide dès 1977.

### ■ 1977

Création de la société

### ■ 1983

Création de l'agence d'Alès.

### ■ 1987

Création de l'agence d'Avignon.

### ■ 1988

Création de l'agence de Valence.

### ■ 1989

Déplacement de l'agence de Nîmes qui se sépare du siège social pour s'installer dans la zone commerciale de Ville Active, Création de l'agence de Montpellier.

### ■ 1993

Création d'un site de stockage et de service à Villeurbanne  
Initiation d'une démarche qualité dans le domaine de l'assistance respiratoire.

### ■ 1995

Création de quatre agences à Aix en Provence, Arles, Lyon et Saint-Etienne.

### ■ 1997

Création de quatre nouvelles agences : Cannes, Montélimar, Toulouse et Toulon. Rachat de la société Lhomme Rabier à Clermont-Ferrand, première croissance externe de l'entreprise.  
Introduction en Bourse, sur le second marché, le 17 mai.

### ■ 1998

Création des agences de Narbonne, Vitrolles et Bordeaux  
Rachat de la société Médical Guiraud implantée à Carcassonne et Perpignan et de la société Hygiène Service à Paris.

### ■ 1999

Rachat de la société S.P.M. 2000 à Soissons, de la société Médico Savoie à Chambéry et de la société Médical Chaubet à Foix, Pamiers et Lavelanet  
Rachat du fonds de Commerce de la société Alpha Médical à Tours.

### ■ 2000

Rachat du fond de commerce de la société Périmédical à Tours, de la société Sésame Rhône Alpes à Oullins (Lyon) et de la société Aérodom implantée à Amiens et Rouen.  
Rachat du Groupe Confortis (15 agences), de la société Médical Home Santé (à Lyon Croix Rousse et Tassin Demi Lune).

### ■ 2001

Création de l'agence d'Orléans.

### ■ 2002

Création de l'agence de Bayonne.

### ■ 2003

Création de l'agence de Grenoble.

### ■ 2004

Création de l'agence d'Annecy, de Mulhouse, de La Roche sur Yon, de Périgueux.

### ■ 2005

Création des agences de Troyes, de Strasbourg, de Reims et de Besançon.

### ■ 2006

Création des agences de Nancy, Béziers et Châteauroux.

### ■ 2007

Création des agences de Niort, Lille, Vannes, Douai.

### ■ 2008

Création des agences de Metz, Orange, Mâcon, Bourges et Le Havre. Ouverture de la plate-forme de stockage Sud à Gallargues. Lancement du concept de franchises à Nevers, Bourgoin-Jallieu, Rochefort.

### ■ 2009

5 agences créées au Havre, à Angers, à Evry, à Limoges et à Poitiers. 8 nouvelles franchises à Argenteuil, Château Thierry, Villefranche, Auch, Brive, Saint Omer, Cambrai et Vienne

### ■ 2010

Acquisition de la société Medikea MP, spécialisée dans la fourniture de solutions de stomathérapie et l'auto-sondage urinaire.

### ■ 2011

Acquisition des sociétés A à Z Santé (Respiratoire) et AB2M, spécialisée dans la fourniture de solutions de stomathérapie et l'urologie

### ■ 2012

Prise de contrôle à 100% dans la SARL MEDAVI NORD

### ■ 2013

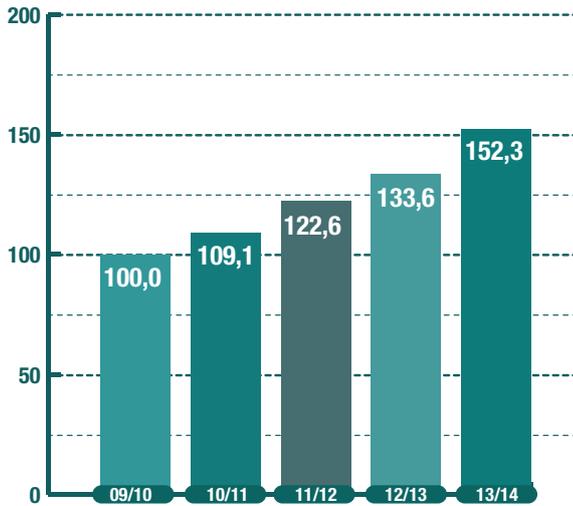
Acquisition de la société Dorge Medic, spécialisée en Maintien à Domicile et en orthopédie en Belgique. Acquisition de la société DOM'Air Santé spécialisée en Assistance Respiratoire

### ■ 2014

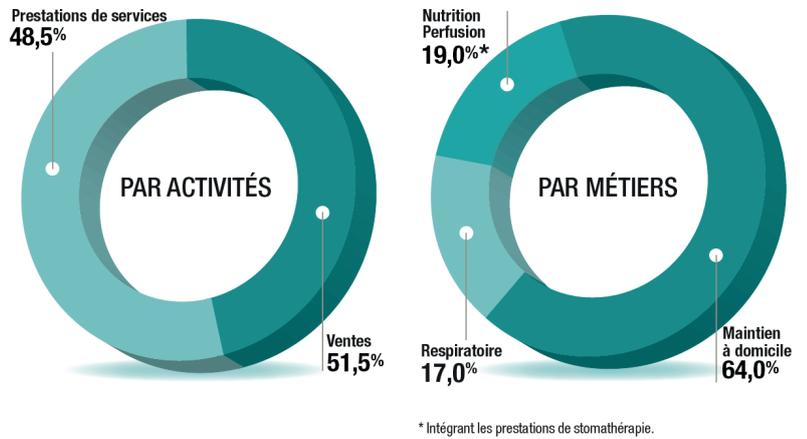
Acquisition de la société S'care Assistance, spécialisée dans les solutions de prévention et traitement des escarres en collectivités.  
Acquisition de la société Dyna Medical en Belgique.

# → CHIFFRES CLÉS

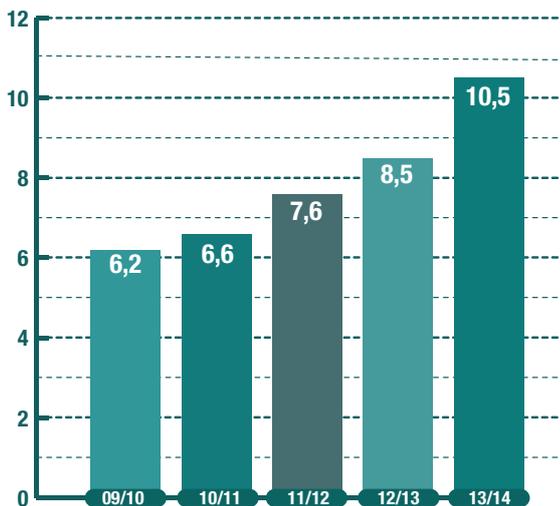
■ Evolution du CA (en M€)



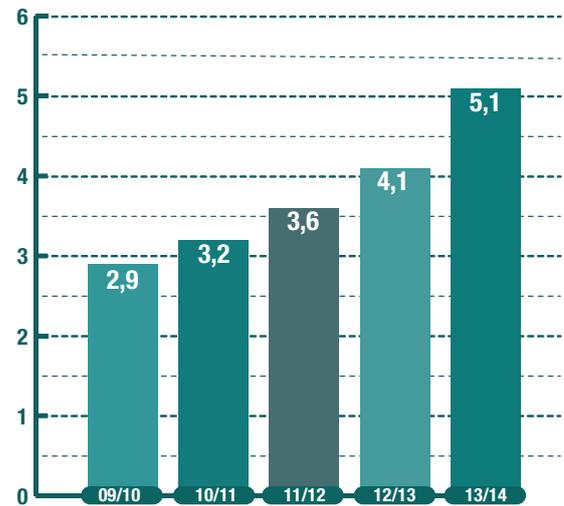
■ Répartition du chiffre d'affaires 2013-2014



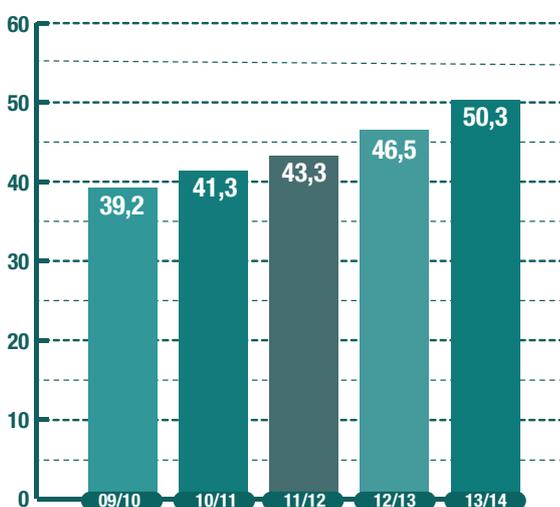
■ Evolution du résultat opérationnel courant (en M€)



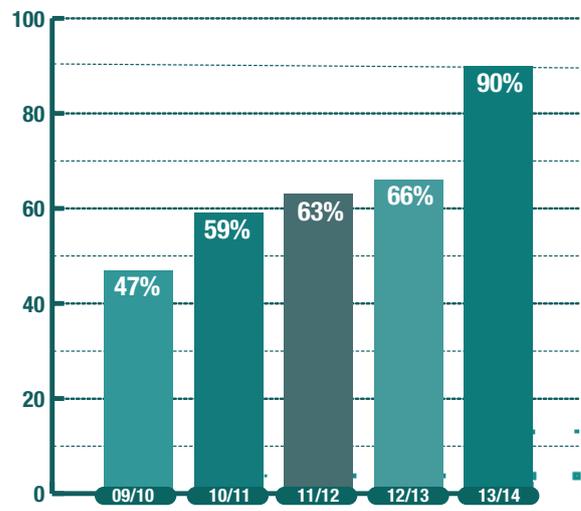
■ Evolution du résultat net part de groupe (en M€)



■ Evolution des capitaux propres (en M€)



■ Evolution du taux d'endettement net (en M€)



Le but principal de l'inclusion dans un prospectus d'informations financières historiques sélectionnées est de résumer les informations essentielles tirées des données financières historiques de l'émetteur, pour chacun des exercices couverts par ces données historiques ainsi que pour toute période comptable intermédiaire.



## → POSITIONNEMENT ET MÉTIERS

Dans un marché durablement porteur, le groupe Bastide, Le Confort Médical est à la fois un prestataire de services intervenant aux côtés de professionnels de santé et un fournisseur de dispositifs médicaux destinés aux particuliers à domicile ainsi qu'aux professionnels de santé (médecins, infirmiers...).

Bastide, Le Confort Médical est le premier acteur en matière de vente et de prestations de santé auprès des EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

Le Groupe a opté pour la prise en charge globale des patients, se positionnant historiquement sur les 3 principaux marchés de l'assistance du soin à domicile avec une offre large et complète de produits et services dans :

- **Le Maintien A Domicile (vente - location),**
- **l'Assistance Respiratoire,**
- **la Nutrition-Perfusion et la stomathérapie**

### Le Maintien A Domicile (MAD) (64% du CA)

Principale activité du groupe, cette division s'appuie sur une offre globale parmi les plus performantes du marché, proposée directement à la vente ou à la location.

### 1/ Prestations de santé à domicile

Dans le cadre de ses prestations de services, Bastide le Confort Médical assure l'installation, la mise en place et la maintenance à domicile de :

- lits de soins médicalisés,
- déambulateurs,
- fauteuils roulants,
- soulève-malades,
- aspirateurs trachéaux,
- aérosols ultrasoniques et pneumatiques.

**Bastide le Confort Médical**, gère, au 31 décembre 2014, plus de 30 000 lits en location.

### 2/ Vente

4 grandes familles de produits sont proposées à la vente dans les agences ou proposées aux collectivités par une équipe commerciale dédiée :

#### ■ Les produits d'aide à la mobilité

Bastide, Le Confort Médical dispose d'une large gamme de fauteuils roulants. Qu'ils soient standards, légers, ultra-légers, sportifs ou confortables, ils sont adaptés à différents types de besoins et disponibles dans nos magasins.

#### ■ Les produits anti-escarres

Premier prestataire français à développer une aussi large gamme de supports et de produits anti-escarres (de la prévention au traitement des escarres), le groupe propose des coussins, des matelas, adaptés à chaque niveau de risque du patient. Les pansements hydrocolloïdes et hydrocellulaires, ainsi que la nutrition hyperprotéinée, complètent la gamme de produits.

#### ■ Les produits d'incontinence

L'incontinence touche un grand nombre de personnes. Bastide, Le Confort Médical offre une gamme complète de produits apportant la réponse la mieux adaptée à chaque situation.

#### ■ Les produits d'hygiène et de confort

Pour rendre plus facile la vie au quotidien, Bastide, Le Confort Médical a sélectionné toute une gamme de produits : fauteuils de relaxation, produits d'aide à la toilette et à la mobilité. Le groupe propose également (directement aux particuliers ou aux professionnels de santé) toute une gamme de produits de confort permettant d'améliorer la qualité de vie de nos clients.

## ■ Des produits à marque propre à forte valeur ajoutée...

Depuis quelques années, le groupe Bastide développe une gamme de produits en marques propres, qui s'appuie sur une grande connaissance « terrain » des usages et des besoins de ses clients.

En collaboration avec des industriels de premier plan, le groupe a développé une série de marques en propre associées à une gamme de produits qui garantit au patient de disposer d'un produit de qualité à un prix compétitif.

Les produits en marque propre ont généré un chiffre d'affaires de 29,3 M€ en 2013-2014, représentant près de 36% du chiffre d'affaires Maintien à Domicile du Groupe.

Le portefeuille des produits en marques propres proposé par le Groupe sont :



pour les produits  
d'incontinence



**Domitec**  
pour les fauteuils releveurs

**ConfortMed**

pour les produits de confort (oreillers anatomiques, produits d'escarres...)



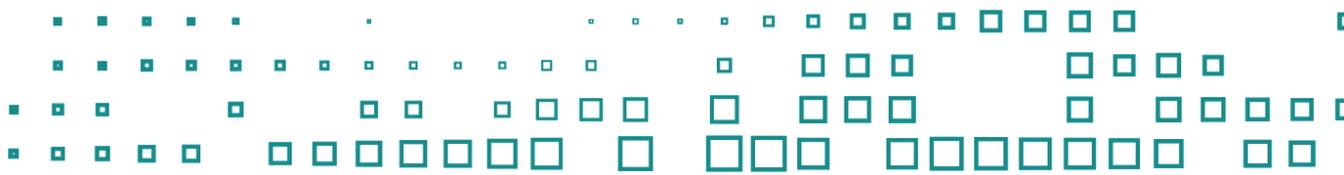
**Méditec**

pour les produits d'aide technique à la personne  
(fauteuils roulants,...)



**TEC**

pour tous les appareils  
d'autodiagnostic (tensiomètre,...)



## ■ L'assistance respiratoire (17% du CA)

Dans un marché en croissance régulière, Bastide le Confort Médical a développé une offre de prestations de services performante qui s'adresse à 3 grandes familles et qui vise à délivrer une source d'oxygène à des patients insuffisants respiratoires chroniques graves ou à des patients insuffisants respiratoires aigus. Plus de 22 000 patients sont aujourd'hui clients de Bastide en Assistance Respiratoire.

### 1/ L'oxygénothérapie

Le groupe propose:

- Des Concentrateurs d'oxygène en poste fixe ou portables,
- Des réservoirs d'Oxygène liquide associés à un réservoir portable pour les patients qui déambulent, de bouteilles d'oxygène à l'état gazeux pour les malades atteints d'affections respiratoires aiguës (asthme).

### 2/ La ventilation non invasive pour des patients insuffisants respiratoires.

Bastide fournit des appareils de ventilation de faible encombrement, de faible sonorisation et d'une grande fiabilité à des patients sous respirateur. Ces appareils peuvent fonctionner pendant des durées très importantes avec une maintenance réduite.

### 3/ La Pression Positive Continue pour les patients atteints d'un syndrome d'apnée obstructive du sommeil.

Cette pathologie concerne 6 à 7% de la population Française (plus de 4 millions de personnes) et entraîne des risques de morbidité corrigés par l'appareillage et le suivi régulier des patients. Les pharmaciens participent aux côtés de nos techniciens respiratoires et de nos délégués au bon appareillage des patients.

## ■ La nutrition perfusion (15% du CA)

La division Nutrition Perfusion concerne des malades atteints de :

- diabète insulino-dépendant et appareillés avec des pompes à insuline,
- cancers traités par chimiothérapie à domicile,
- mucoviscidose,
- maladies nosocomiales (infections contractées en hôpital),

- soins palliatifs (morphine),
- douleurs chroniques,
- pathologie nécessitant une nutrition parentérale.

De plus en plus de patients atteints de pathologies lourdes souhaitent un traitement ambulatoire. La miniaturisation des dispositifs médicaux associée à leur fiabilité, la compétence de nos équipes comprenant des infirmières et des diététiciennes, assurent la confiance des patients et des professionnels dans nos interventions.

Le groupe Bastide forme, installe, met en fonctionnement et assure la maintenance des matériels tels que des pompes à perfusion, à nutrition, à insuline et pousse seringues.

La prise en charge à domicile des patients diabétiques insulino-dépendants est assurée par un ensemble de collaborateurs comprenant notamment des pharmaciens, des infirmiers, des diététiciens, dans le but d'apporter aux prescripteurs et aux patients une prestation de grande qualité.

## ■ La stomathérapie et l'urologie (4 % du CA)

La stomathérapie et l'urologie regroupent l'ensemble des solutions (formation du patient, fourniture de matériel d'appareillage) apportées aux personnes ayant besoin d'une « stomie » (déviation chirurgicale des voies digestives ou urinaires naturelles lorsque celles-ci ne peuvent plus remplir leur rôle, suite à un traitement ou à une maladie).

Le groupe met à disposition de ses clients des infirmières et des diététiciens 24h sur 24.

Le patient peut ainsi retrouver rapidement son autonomie et reprendre une vie sociale et professionnelle normale.



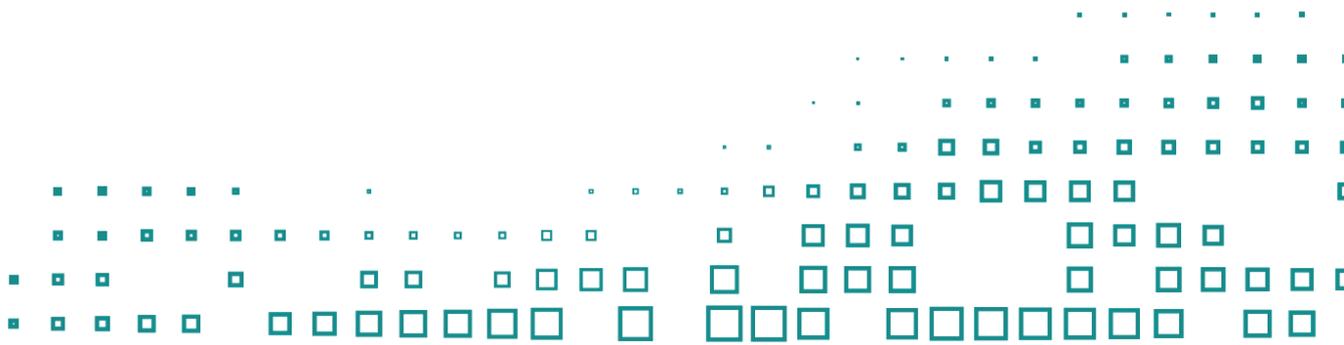
## → NOS ENGAGEMENTS DE QUALITÉ

Notre organisation et nos méthodes font l'objet d'une réflexion menée par l'ensemble de nos collaborateurs dans le cadre d'une démarche de qualité (certification ISO 9002).

Notre objectif est d'apporter au-delà des équipements médicaux et techniques, tous les services d'assistance aux personnes appareillées, dans les plus brefs délais :



- 1. Un service de proximité grâce à un réseau d'agences situées sur une grande partie du territoire national.**
- 2. Une livraison et mise en service à domicile dans les plus brefs délais du matériel de location.**
- 3. La mise en place de matériel de secours lors de certaines installations respiratoires.**
- 4. La formation des patients à l'utilisation du matériel par du personnel qualifié.**
- 5. Une maintenance technique avec mise à disposition de matériel de remplacement.**
- 6. Une assistance téléphonique et une permanence technique 24H/24, 7 jours sur 7.**
- 7. Une prise en charge des formalités administratives grâce à des accords avec les organismes sociaux.**
- 8. Un suivi personnalisé de chaque patient, dans le respect du secret professionnel.**
- 9. Des comptes rendus de visite adressés régulièrement aux médecins.**
- 10. La prise en charge et l'organisation des déplacements sur le territoire national.**
- 11. Le nettoyage et désinfection systématique du matériel mis à disposition.**
- 12. La garantie satisfait ou remboursé sur les produits vendus en magasin et non remboursés par la sécurité sociale.**



## → UNE COUVERTURE NATIONALE COMPLÈTE

Dans un marché durablement porteur, le groupe Bastide a fait le choix depuis son origine d'être présent sur l'ensemble du territoire, permettant au groupe de disposer de points de proximité pour l'ensemble de son écosystème, que cela soit des professionnels de la santé, des collectivités ou des patients.

Ce développement unique dans le secteur, constitue une vraie barrière à l'entrée avec notamment une notoriété grandissante de plus en plus nationale. Le groupe peut désormais amortir ses efforts marketings sur une zone de chalandise de plus en plus élevée.

Démarré originellement dans le Sud-Est de la France, près des racines de la société situées à Nîmes, le réseau s'est progressivement développé dans le Sud-Ouest, dans le Nord-Ouest.

Le groupe aujourd'hui se déploie sur les axes suivants :

### Réseau de magasins en propre

Le groupe Bastide le Confort Médical dispose désormais d'un réseau de 72 points de ventes uniformisés aux standards du groupe en France dans les grandes et moyennes villes avec des populations de plus de 100 000 habitants. Le groupe dispose d'emplacements de premier choix proches des centres villes, disposant de places de parking suffisantes.

Les magasins sont aujourd'hui spécialisés dans la vente ou la location de matériel de maintien à domicile. Les activités Respiratoire, Nutrition-Perfusion et de maintien à Domicile pour les collectivités ont été progressivement transférées vers des pôles spécialisés.

Le réseau de magasin est soutenu par une quinzaine de commerciaux qui appuient chacun 4 à 5 magasins.

### Pôles de services spécialisés

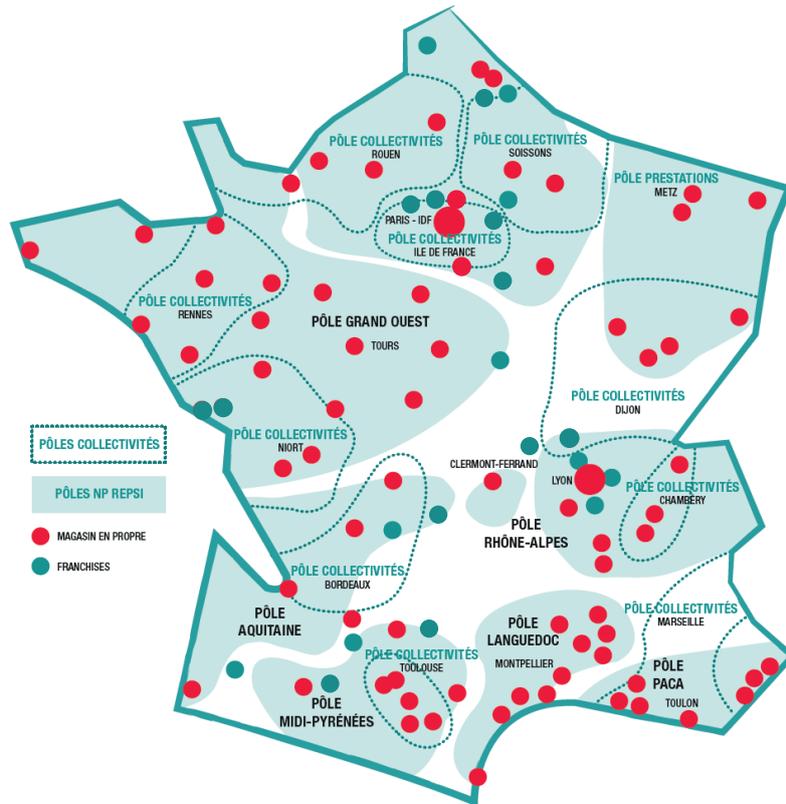
Dans un souci d'amélioration du service pour les patients et pour les prescripteurs la société a mis en place des Pôles d'Activités spécialisés : Collectivités, Respiratoire, Nutrition et Perfusion qui s'inscrivent en complément du réseau d'agences

L'objectif est de rendre plus professionnelles ces divisions en améliorant la formation, donc la compétence, la rapidité d'intervention, la connaissance des dispositifs et des prescripteurs. Les pôles apportent également une meilleure gestion du personnel et une meilleure traçabilité du matériel.

Le groupe dispose ainsi aujourd'hui de 10 pôles géographiques spécialisés en Collectivités. Bastide est aujourd'hui le partenaire numéro 1 des EHPAD, en fournissant

et délivrant des prestations de services dans près de 20 000 établissements. Cette couverture complète permet aujourd'hui au groupe d'accompagner les grands comptes spécialisés dans les établissements de santé pour personnes dépendantes dans leur développement géographique.

Le groupe dispose par ailleurs de 9 pôles spécialisés en Respiratoire et Nutrition-Perfusion. Ce positionnement de spécialiste, reconnu par les prescripteurs, permet aujourd'hui au groupe de gagner des parts de marché sur ces segments en forte expansion de la prise en charge à domicile.



## Les franchises, vecteur stratégique du maillage territorial



Bastide Le Confort Médical développe un réseau de franchises dans des villes moyennes, en s'associant notamment avec des pharmaciens ou des entrepreneurs motivés. Les franchises visent à compléter les implantations en propre du groupe afin d'assurer un maillage complet du

territoire. Elles sont principalement dédiées au développement de l'activité Maintien à Domicile.

Le groupe s'appuie sur 29 franchises aujourd'hui. L'ambition est de renforcer ce réseau d'une trentaine de franchises au cours des prochaines années, la moitié proviendra du transfert d'agences aujourd'hui en propre qui n'ont pas atteint une taille suffisante et l'autre moitié de nouvelles implantations. Le Groupe prévoit ainsi d'atteindre une soixantaine d'implantations dans les années qui viennent.

## Un approvisionnement en matériel centralisé

Le groupe alimente ses différents réseaux à partir de ses plateformes de stockage situées à Gallargues Le Montueux, entre Nîmes et Montpellier pour toute la région Sud, à Avranches pour la région Nord et à Dol de Bretagne pour la région Ouest.

Le groupe dont les volumes d'achat progressent chaque année, est particulièrement attentif à la bonne gestion de ses stocks et au suivi du matériel.



## Le commerce électronique : potentiel de croissance à long terme

Bastide le Confort Médical dispose d'un site de e-commerce s'adressant à l'ensemble de ses clients, qu'ils soient particuliers, professionnels ou collectivités. Le groupe fidélise ainsi une partie de sa clientèle mettant à son service son savoir-faire logistique.

Estimant ce marché pas encore totalement mature, le groupe n'a pas lancé dans ce domaine de lourds investissements publicitaires.

## → UN MARCHÉ PORTEUR DISPOSANT D'UNE BONNE VISIBILITÉ

L'assistance médicale à domicile se développe progressivement pour un nombre croissant de pathologies. Cancers, maladies respiratoires, diabète, mucoviscidose, dépendance ou handicap sont aujourd'hui pris en charge à domicile.

Le vieillissement progressif de la population induit des dépenses médicales liées à la dépendance de plus en plus importante au cours des prochaines années, nécessitant une maîtrise des coûts dans ce domaine.

L'économie des traitements à domicile est extrêmement importante. Le coût d'un patient appareillé à domicile est 2 à 3 fois inférieur au coût du même traitement effectué en établissement.

Les prestataires de santé à domicile (PSAD) comme Bastide le Confort Medical assurent la fourniture aux patients dépendants des services nécessaires pour leur prise en charge à domicile. Ces services ou prestations accompagnent la mise à disposition de technologies qui facilitent la mise en œuvre de traitements ambulatoires et des équipements destinés au maintien à domicile des patients.

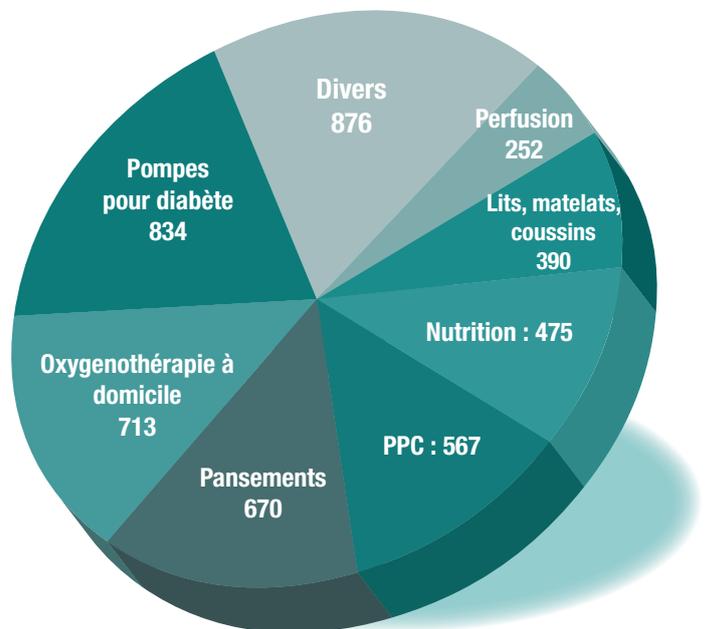
Ces technologies et prestations associées sont majoritairement délivrées au patient sur prescription médicale et font l'objet d'un remboursement par l'Assurance maladie sur la base des tarifs de responsabilité définis par la Liste des produits et prestations remboursables (LPPR).

### ■ Une demande de plus en plus forte

Le montant des produits et prestations remboursés au titre de la LPPR a atteint 8 milliards d'euros en 2013 (source CEPS) soit une croissance de 6,6% par rapport à 2012, dans la lignée de l'année précédente.

L'activité développée par le Groupe Bastide se concentre essentiellement sur le titre 1 qui regroupe les appareils, produits et prestations visant à la prise en charge à domicile (appareil respiratoire, maintien et domicile et nutrition, pansements) et sur le titre 4 (fauteuils roulants,...) de la LPPR qui représentent des montants remboursable respectivement de 4,8 milliards d'euros (+7,3%) et 122,6 millions d'euros (+2,1%).

Répartition en M€ du titre 1 de la LPPR en 2013

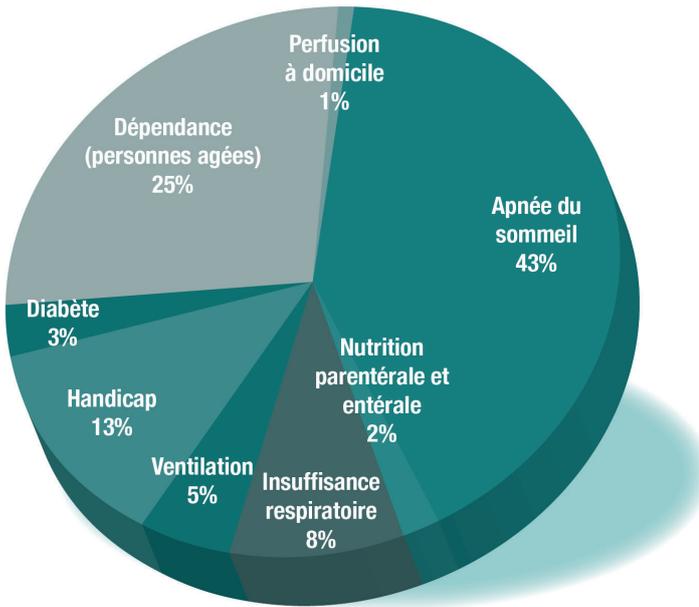


Dans le titre 1, les secteurs les plus en croissance sont les dépenses liées aux lits médicalisés (+25 M€ par rapport à 2012) et aux prestations respiratoire que ce soit l'Oxygénothérapie (+43M€) ou les traitements de l'apnée du sommeil (+44 M€).

**Près de 1,5 millions de personnes ont recours aux prestataires de services à domicile**

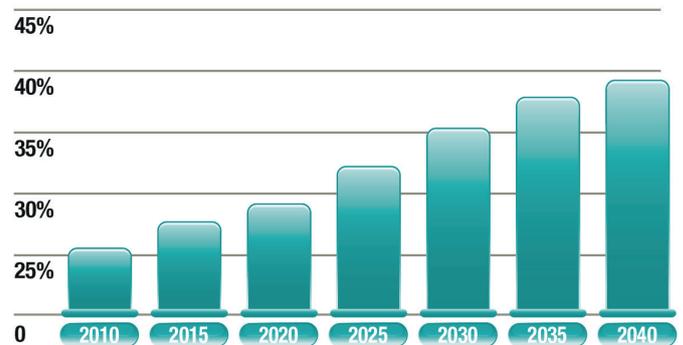
Au total, on estime que près 1 500 000 personnes ont recours aux prestations et dispositifs médicaux dont les 732 000 patients en PPC (Apnée du sommeil).

Répartition des patients pas pathologie



Source : Prestations des services d'aide à domicile

Evolution de la part des 65 ans dans la population globale en France



Les personnes dépendantes de plus de 60 ans sont au nombre de plus de 800 000 actuellement. Plus de deux personnes dépendantes sur 3 sont des femmes. En 2040, la France comptera 1,2 millions de personnes âgées dépendantes, soit 43% de plus qu'en 2000. Pour les hommes comme pour les femmes, la prévalence reste faible jusqu'à 75 ans, puis augmente rapidement avec l'âge. L'augmentation de la prévalence est plus forte chez les femmes qui, à partir de 80 ans, sont plus souvent dépendantes que les hommes.

■ L'assistance respiratoire est en forte croissance.

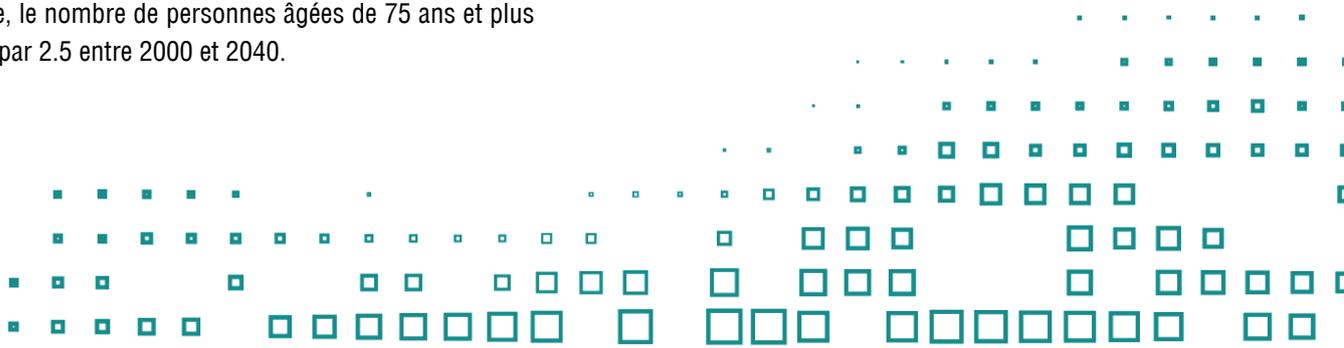
Ces prestations ont concerné plus de 732 000 patients en 2013 (+13% par rapport à 2011), dont 565 000 sont concernés par les prestations de traitement de l'apnée du sommeil (Pression Positive Continue). On rappelle que l'apnée du sommeil touche plus de 4 millions de personnes en France et il est démontré que son non-traitement est un facteur aggravant de somnolence, d'hypertension, d'AVC, d'infarctus, de diabète et de maladies cardiovasculaires...

■ Des facteurs durables de croissance

*Viellissement de la population*

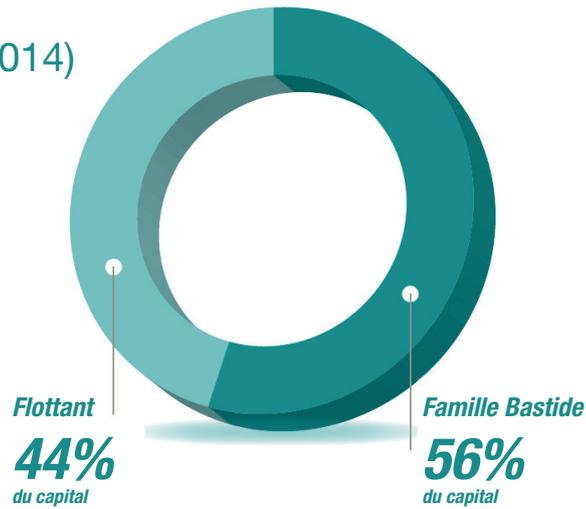
Cette croissance dynamique va se poursuivre au cours des prochaines années sous deux effets moteurs que sont le vieillissement de la population et le manque de financement ainsi que le coût et la saturation des structures d'accueil pour personnes dépendantes (maisons de retraite et maisons d'accueil spécialisées).

Le nombre de personnes âgées sera multiplié par 2 d'ici 30 ans. D'après l'Insee, le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus sera multiplié par 2.5 entre 2000 et 2040.



## → LE CARNET DE L'ACTIONNAIRE

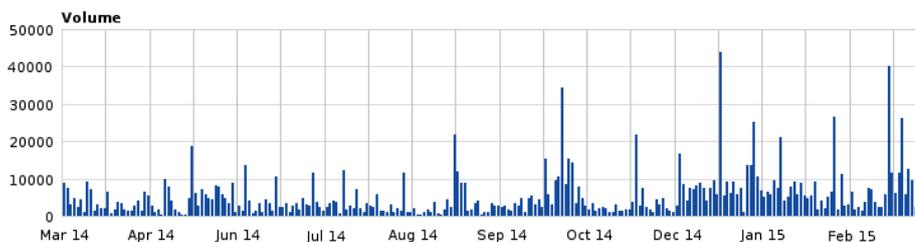
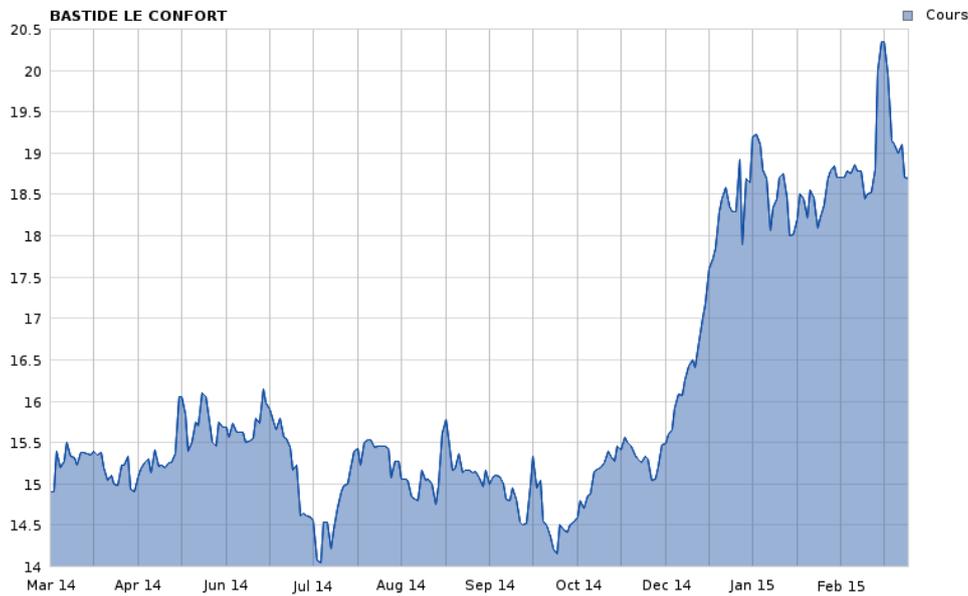
### ■ L'actionnariat (30/06/2014)



### ■ Dividendes en hausse de 16%

Confiant dans ses perspectives, le groupe Bastide a procédé au versement d'un dividende de 0,22 € par action au titre de l'exercice 2013-2014 à comparer à 0,19 € lors de l'exercice précédent.

### ■ Évolution du cours de bourse sur un an



## ■ Informations boursières

Code Isin : FR0000035370 (BLC)

Nyse Euronext Compartiment C

Indices CAC HEALTH CARE - CAC MID & SMALL- CAC SMALL

## ■ Nombre de titres: 7 340 580

Sociétés de bourses qui suivent notre titre

Gilbert Dupont - Oddo Midcap - Portzamparc

## ■ Une politique active en direction des actionnaires

Afin d'informer de manière régulière, transparente et exhaustive, Bastide le Confort Médical a mis en place une politique de communication financière à travers :

- Un rapport annuel complet, déposé comme document de référence auprès de l'AMF.
- Des avis financiers dans la presse économique et financière ainsi que des communiqués de presse diffusés en nombre et relayés le plus souvent par des sites boursiers grand public.
- Des réunions régulières avec les analystes, gérants et journalistes financiers.

## ■ Calendrier de communication

Chiffre d'affaires du 1er trimestre	Publié le 12/11/2014
Chiffre d'affaires du 2ème trimestre	Publié le 03/03/2015
Résultats semestriels	Publié le 03/03/2015
Chiffre d'affaires du 3ème trimestre	Publié le 12/05/2015
Chiffre d'affaires du 4ème trimestre	Entre le 15/08/15 et le 31/08/15
Résultats annuels	Entre le 15/09/15 et le 15/10/15

Ces dates sont communiquées à titre indicatif. La société se réserve le droit de les modifier.

## ■ Contacts actionnaires

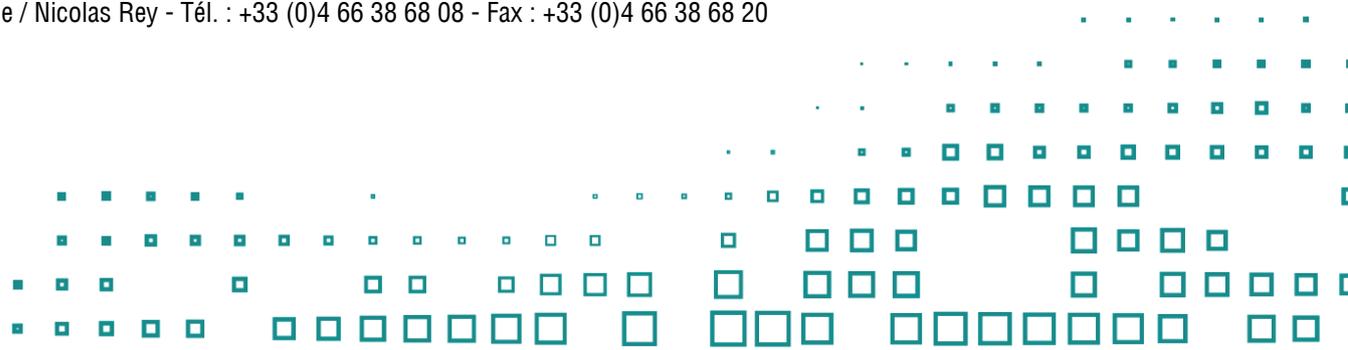
Toute demande d'informations peut être faite auprès de la société sur simple demande.

Tous les documents relatifs à la société peuvent être également consultés au siège social :

Centre d'activité Euro 2000 - 12, avenue de la Dame - 30132 Caissargues

### ***Responsable de l'information financière***

Vincent Bastide / Nicolas Rey - Tél. : +33 (0)4 66 38 68 08 - Fax : +33 (0)4 66 38 68 20



# CHAPITRE 2 : RAPPORT ANNUEL

## → I - Activité et résultat de l'exercice écoulé

### ■ 1.1 - Comptes sociaux Bastide, le Confort Médical

Notre chiffre d'affaires a progressé au cours des trois derniers exercices comme suit :

- 115.425.133€ H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2012,
- 125 441 550€ H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2013,
- 140 878 252€ H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2014,

soit une augmentation de 12.30% % sur les 12 derniers mois.

Le chiffre d'affaires moyen mensuel s'établit respectivement à 11 .739 .854€ contre 10 453 462€ pour l'exercice clos le 30 juin 2013.

L'activité de location a progressé de 12.35%, l'activité de vente de 12.26 %. La location représente 49.39 % du Chiffre d'affaires hors taxes, et les ventes 50.61 %.

L'activité tiers payant représente 42.80 % du chiffre d'affaires hors taxes, et l'activité hors tiers payant, 57.20 %.

Le coefficient de marge brute est passé de 64,41 % pour l'exercice clos le 30 juin 2013 à 65.10 % pour l'exercice clos le 30 juin 2014.

Le résultat d'exploitation est en progression, il était de 2 395 639€ pour l'exercice clos le 30 juin 2013, il est de 4 516 692€ pour l'exercice clos le 30 juin 2014.

La charge financière hors dotation est en hausse de 22.68% passant de 764.058€ pour l'exercice clos le 30 juin 2013 à 937 311€ pour l'exercice clos au 30 juin 2014.

Les produits financiers s'élèvent à 5 529 320€.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter un déficit de 207 691€.

Aucune participation n'est due au titre de cet exercice.

Pour cet exercice, il ressort un montant de charges de 138 898€ au titre des dépenses visées par l'article 39-4 du code général des impôts.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 855 083€ pour l'exercice contre 530 870€ pour l'exercice précédent, c'est un bénéfice net de 4 685 966€ qui a été réalisé pour l'exercice clos au 30 juin 2014, contre 3 542 522€ pour l'exercice précédent.

■ Le CICE intégré dans les comptes de l'exercice s'élève à la somme de 1 101 208 euros contre 430 000 euros sur l'exercice précédent.

■ Le CICE a été affecté en priorité à la création de postes dans le cadre du développement des nouveaux pôles spécialisés ainsi qu'au financement des dispositifs médicaux destinés à la location.

### ■ 1.2 - Situation de la SASU CONFORTIS :

La S.A. Bastide le Confort Médical détient 100% du capital social de cette société.

Depuis avril 2006, la société a développé une activité d'exportation de vente de dispositifs médicaux. Elle a développé également une activité à l'importation d'achat de dispositifs médicaux.

A ce titre, il avait été conclu une convention de vente et d'achat de dispositifs médicaux avec la société Bastide le Confort Médical.

Le chiffre d'affaires de cet exercice s'établit à 3 542 797€ H.T.

Il est constitué par :

La location gérance pour	3 444 999€ H.T.
Les ventes à l'export	38 854€ H.T.
Location du local commercial (Caen)	58 944€ HT.

Pour rappel, voici le chiffre d'affaires des trois derniers exercices

- 3 623 304€ H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2011.
- 3 809 477€ H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2012,
- 4 270 228€ H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2013,

Les facturations de location gérance et de prestations inter-groupe s'élèvent à 3 444 999€ H.T. sur cet exercice. Ce chiffre est identique à celui de l'exercice précédent.

Les ventes s'élèvent à 38 854€ H.T. dont l'intégralité à l'exportation. Pour l'exercice précédent, les ventes de marchandises s'étaient élevées à 765 334€ H.T., le tout à l'exportation.

Son résultat d'exploitation était de 3 519 848€ pour l'exercice clos au 30 juin 2013, il atteint 3 405 047€ pour l'exercice clos au 30 juin 2014.

Les charges financières sont nulles pour l'exercice clos au 30 juin 2014. Elles étaient de -3 euros pour l'exercice clos au 30 juin 2013.

Au titre du résultat exceptionnel, il est constaté un résultat déficitaire de 14 493€.

Cette filiale a réalisé pour l'exercice clos au 30 juin 2014 un bénéfice net de 2 258 042 €, contre 2 342 633 € pour l'exercice précédent.

Le contrat de location gérance existant s'est poursuivi entre la société Confortis et Bastide le confort médical.

La société est propriétaire d'un local situé à Saint Contest (Manche) au Clos Barbey d'une surface de 1.070 m<sup>2</sup> sur un terrain de 2.689 m<sup>2</sup>. Ce local est donné à bail commercial à la SA Bastide le confort médical depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2009.

### ■ 1.3 – Situation de la SASU BASTIDE FRANCHISE

La S.A. Bastide le confort médical détient 100% du capital social de cette société.

Son chiffre d'affaires pour cet exercice a été de 481 430 € HT contre 355 820 € HT pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est de 166 987 € pour l'exercice clos au 30 juin 2014 contre un bénéfice de 103 091 € pour l'exercice clos le 30 juin 2013.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 48 599 € pour l'exercice, c'est un résultat bénéficiaire de 99 167 € pour l'exercice clos au 30 juin 2014 contre un bénéfice de 70 972 € pour l'exercice précédent.

Au cours de cet exercice ont ouvert plusieurs Franchises

Les Franchises de Montargis et Hazebrouck ont ouvert en septembre 2013 sous la forme du concept dit maintien à domicile, Biganos en 07 octobre 2013 sous la forme d'agence.

La franchise de Boulogne sur mer est passée du concept maintien à domicile pour le concept agence en janvier 2014,

Les agences du réseau intégré d'Olonne sur mer et la Roche sur Yon ont été cédées en franchise en février 2014.

L'agence du réseau intégrée de Mâcon a été cédée en franchise en mars 2014.

La Franchise de Saint-Germain en Laye a ouvert en juin 2014 sous la forme d'un point de vente.

### ■ 1.4 – Situation de la SAS MEDIKEA

Elle est filiale à 100% de la SA Bastide le confort médical.

Cette société a développé son activité, à travers sa filiale détenue à 100%, la SASU CENTRE DE STOMATHERAPIE qui dispose d'une agence à Toulouse.

Ce partenariat vise à renforcer les activités du groupe dans le domaine de la stomathérapie en région Midi Pyrénées.

Le groupe Bastide poursuit par ailleurs le développement de cette activité au niveau national.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 950 764 € H.T.

Il est constitué par :

- Les prestations de services 950 764 € H.T.

Son résultat d'exploitation est de 178 851 € pour l'exercice clos au 30 juin 2014.

Le résultat financier s'élève à -20 074 € pour l'exercice clos au 30 juin 2014.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter un résultat déficitaire de 8 174 €.

Cette filiale a réalisé pour l'exercice clos au 30 juin 2014 un bénéfice de 102 247€.

Sa filiale détenue à 100%, la SASU CENTRE DE STOMATHERAPIE a, quant à elle, réalisé un chiffre d'affaires pour cet exercice de 3 865 449 € HT.

Le résultat d'exploitation est de 363 710 € pour l'exercice clos au 30 juin 2014.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 123 400 € pour l'exercice, la SASU CENTRE DE STOMATHERAPIE a réalisé un résultat bénéficiaire de 253 470 € pour l'exercice clos au 30 juin 2014.

### ■ 1.5 – Situation de la SASU A à Z SANTE

Intégrée au Groupe depuis l'exercice clos au 30 juin 2011, cette société a développé son activité dans le domaine de l'assistance respiratoire et dispose d'une agence à Dunkerque (Nord).

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 1 631 089 € H.T. pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014.

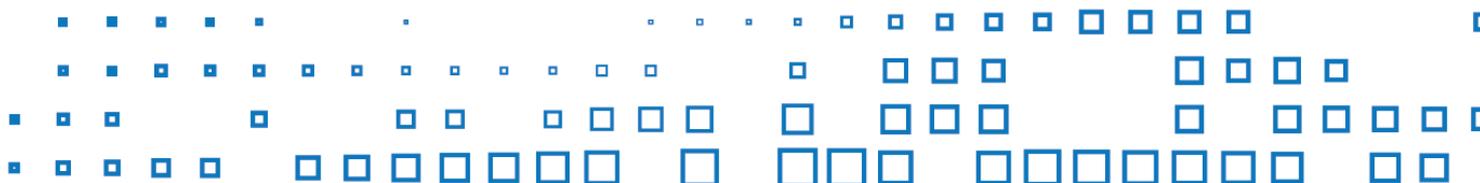
Pour rappel, le chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice précédent était de 1 572 689 € H.T.

Le résultat d'exploitation est de 292 351 € pour l'exercice clos au 30 juin 2014.

Le résultat financier s'élève à 9.833 € pour l'exercice clos au 30 juin 2014.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter un résultat déficitaire de 11 €.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 95 987 € pour l'exercice, c'est un résultat bénéficiaire de 206 186 € pour l'exercice clos au 30 juin 2014.



## ■ 1.6 - Situation de la SARL AB2M

La société Bastide le confort médical a pris une participation dans cette société en date du 07 octobre 2011 portant sur 51,33 % du capital social.

Cette société, basée en Ile de France, a pour activité la prestation de services liée à la stomathérapie.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 2.560.589,94 € HT contre 2.305.075,82 € HT pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation de cet exercice est de 365.790 € HT contre 256 852 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à 0 € comme pour l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter un résultat excédentaire de 431,75 € contre 13 669 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 121.039 € pour l'exercice, c'est un résultat bénéficiaire de 245.182,85 € contre 180.166,62 € pour l'exercice précédent.

## ■ 1.7 - Situation de la SASU AERODOM

La société AERODOM a été créée en février 2011.

Son capital social est détenu en totalité par Bastide le confort médical.

Cette société est susceptible d'accueillir à terme de nouvelles activités créées par le Groupe Bastide le confort médical. Elle n'a pas, pour le moment, développé d'activité en propre.

Son chiffre d'affaires est donc nul au 30 juin 2014.

Le résultat d'exploitation est de - 4 192 € pour l'exercice clos au 30 juin 2014.

L'exercice se solde par un déficit de 4 192 € au 30 juin 2014.

## ■ 1.8 SAS DIABSANTE

Filiale détenue à 60% par la SAS AERODOM, la SAS DIABSANTE a été créée afin de prendre en charge les patients diabétiques.

L'activité a été déployée principalement à partir de la fin de l'exercice.

Elle a réalisé un chiffre d'affaires pour cet exercice de 361 346 € HT.

Le résultat d'exploitation est de - 56 281 € pour l'exercice clos au 30 juin 2014.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices nul pour l'exercice, la SAS DIABSANTE a réalisé un résultat déficitaire de 56 281 € pour l'exercice clos au 30 juin 2014.

## ■ 1.9 – Situation de la SASU SB Formation

La société SB FORMATION a été créée en février 2012.

Son capital social est détenu en totalité par Bastide le confort médical.

Cette société est destinée à dispenser de la formation interne et externe.

Son chiffre d'affaires est de 121 500 € HT au 30 juin 2014.

Le résultat d'exploitation est de 34 624 € pour l'exercice clos au 30 juin 2014.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 11 541 €, l'exercice se solde par un bénéfice de 23 083 € au 30 juin 2014.

## ■ 1.10 – Situation de la SARL MEDAVI NORD

La société MEDAVI NORD a fait l'objet d'une prise de participation en avril 2012.

Son capital est détenue intégralement par la SA Bastide le confort médical.

Cette société développe l'activité de produits de santé et de prestations de services à domicile dans la région de Cambrai.

La société mère entend céder cette participation à court terme en concluant un nouveau contrat de franchise.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 106 824 € H.T.

Pour rappel, le chiffre d'affaires réalisé l'exercice précédent s'élevait à 120 359 euros.

Le résultat d'exploitation est de - 81 616 € pour l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Le résultat financier s'élève à - 4 563 € pour l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter un résultat déficitaire de 518 €.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices nul pour l'exercice, c'est un résultat déficitaire de 86 697 € pour l'exercice clos au 31 décembre 2013.

### ■ 1.11 – Situation de la SARL DOM'AIR

La société DOM'AIR a fait l'objet d'une prise de participation en janvier 2013.

Son capital est détenue intégralement par la SA Bastide le confort médical.

Cette société développe l'activité de produits de santé et de prestations de services dans le secteur de l'assistance respiratoire à domicile dans la région bordelaise et aquitaine.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 444 333 € H.T.

Le résultat d'exploitation est de – 180 018 € pour l'exercice clos au 30 juin 2014.

Le résultat financier s'élève à – 2 439 € pour l'exercice clos au 30 juin 2014.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter un résultat nul.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices nul pour l'exercice, c'est un résultat déficitaire de 182 457 € pour l'exercice clos au 30 juin 2014.

### ■ 1.12 - Situation de la TARA SANTE

Fin juillet 2013, la Société a pris une participation majoritaire (51%) dans le capital de la société TARA SANTE basée à Neuilly sur Seine en Ile de France. Cette société, créée en 2010, est actuellement en phase de développement d'un dossier médical nomade partagé à destination des professionnels de santé (Dossier E-Toile).

En parallèle, elle proposera la commercialisation de services associés en matière de facturation, administration et formation, ventes en ligne.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 69 226 € H.T pour l'exercice clos au 30 juin 2014.

Le résultat d'exploitation est de – 359 430 € pour l'exercice clos au 30 juin 2014.

Le résultat financier s'élève à – 2 083 € pour l'exercice clos au 30 juin 2014.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter un résultat déficitaire de - 481 €.

Au total pour l'exercice, c'est un résultat déficitaire de 361 994 € pour l'exercice clos au 30 juin 2014.

### ■ 1.13 - Situation de DORGE MEDIC

La société Bastide le confort médical a pris une participation dans cette société en juillet 2014 portant sur 99,99 % du capital social.

La société Dorge Medic est spécialisée dans la vente et la location de matériels et de produits médicaux pour le maintien à domicile (MAD) et l'orthopédie, auprès principalement d'une clientèle de particuliers ou de maisons de repos.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 1 420 885.95 € H.T pour l'exercice clos au 30 juin 2014 (Exercice du 01/01 au 30/06/2014 – 6 mois).

Le résultat d'exploitation est de + 227 531,47 € pour l'exercice clos au 30 juin 2014.

Le résultat financier s'élève à – 3 642,42€ pour l'exercice clos au 30 juin 2014.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter un résultat de 0€.

Au total pour l'exercice, c'est un résultat excédentaire de 132 888.52 € pour l'exercice clos au 30 juin 2014.

### ■ 1.14 - Situation de la S.C.I. Bastide 2:

Cette société créée le 1er Avril 1997 a pour objet la location d'un bâtiment situé à Caissargues, qui abrite actuellement le siège social de la SA Bastide le confort médical.

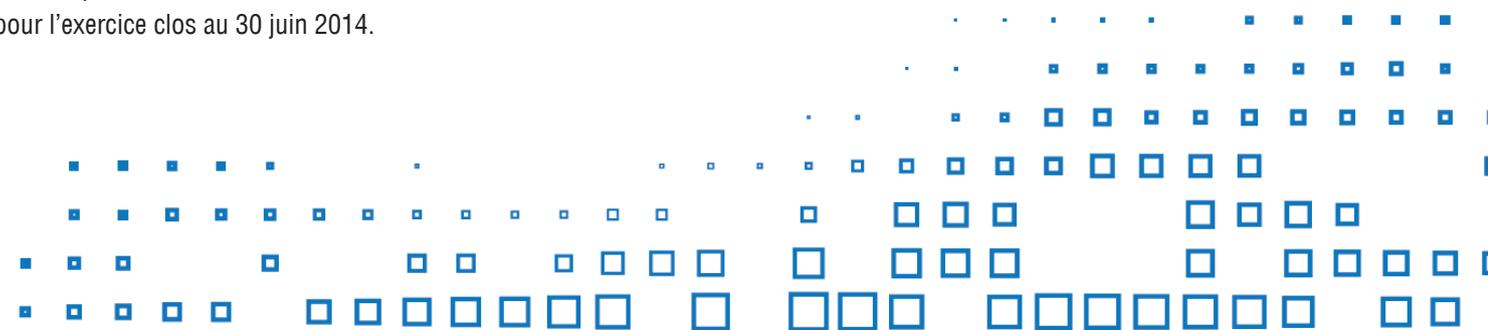
La S.A. Bastide le confort médical détient 10% du capital social de cette société.

Le loyer s'élève à 143 778 € HTVA pour l'année 2013, et l'exercice se solde par un bénéfice de 93.062 €.

La SCI BASTIDE 2 a décidé de lever l'option du contrat de crédit-bail en vue d'acquérir un terrain et un bâtiment situé à Caissargues (Gard) qui accueille une partie du siège social de la société.

Elle est devenue propriétaire de ce bien immobilier depuis le 30 décembre 2009.

Ce local était précédemment donné à bail commercial à la SA Bastide le confort médical et ce bail commercial s'est poursuivi.



### ■ 1.15 - Situation de la S.C.I. Bastide 3 :

La S.A. Bastide le confort médical détient 10% du capital social de cette société et 20% en nue propriété.

Cette société créée le 16 juin 2000 a pour objet la location d'un bâtiment situé à Caissargues, contigu au premier bâtiment, siège social de la SA Bastide le confort médical.

Le loyer s'élève à 108 508 € HTVA pour l'année 2013, et l'exercice se solde par un bénéfice de 21.770 €.

### ■ 1.16 – Situation de la S.C.I. Bastide 4

La S.A. Bastide le confort médical détient 10% du capital social de cette société.

Cette société créée le 28 juillet 2004 a pour objet la location d'un bâtiment situé à Nîmes, accueillant l'agence nîmoise de la SA Bastide le confort médical.

Le loyer s'élève à 164 200 € HTVA pour l'année 2013, et l'exercice se solde par un bénéfice de 33.075 €.

### ■ 1.17 - Comptes consolidés de la SA Bastide le confort médical :

Les comptes consolidés ont été établis selon les normes IFRS.

Les comptes consolidés ont été établis sur la base des bilans

de la SA Bastide le confort médical, de la SASU CONFORTIS, de la SASU BASTIDE FRANCHISE, de la SASU AERODOM, ainsi que les filiales, la SAS MEDIKEA, sa fille la SASU CENTRE DE STOMATHERAPIE, la SASU A à Z SANTE, la SARL AB2M, la SASU SB Formation, la SAS DIABSANTE, la SARL DOM AIR et la SA DORGE MEDIC.

Les sociétés ont été consolidées par intégration globale, les parts minoritaires ont été distinguées.

Le chiffre d'affaires consolidé est de :

- 122 593 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2012,
- 133 614 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2013,
- 152 131 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2014,

Soit 13.86 % de progression sur le dernier exercice.

Le coefficient de marge brute est passé de 63.32 % pour l'exercice clos le 30 juin 2013 à 64.52 % pour l'exercice clos le 30 juin 2014.

Le résultat opérationnel s'élève à 10 540 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2014 contre 8.513 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2013.

Le résultat financier passe de (1.441) k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2013 à (1 992) k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2014.

Compte tenu de l'impôt sur le résultat d'un montant de 3 324 k€, il ressort un bénéfice net de 5 224 k€ (dont 5 115 k€ de part groupe) pour l'exercice clos le 30 juin 2014 contre 4.202 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2013.

## → II - Événements significatifs survenus au cours de l'exercice clos.

Afin d'accroître son développement, le Groupe Bastide a acquis une participation majoritaire dans le capital social de la société de la SARL TARA SANTE.

Cette société propose des services innovant aux professionnels de santé notamment la gestion administrative à distance de leur activité.

La société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL qui est à la fois un prestataire de services intervenant aux côtés de professionnels de santé et un vendeur de dispositifs médicaux destinés aux particuliers à domicile ainsi qu'aux professionnels de santé (médecins, infirmiers, ...), est intéressée par les prestations innovantes proposées par la société TARA SANTE dans le cadre du développement de ses activités auprès de professionnels de santé.

Afin d'accroître son développement, la SA Bastide le confort médical a acquis le capital social de la société DORGE MEDIC implantée à Namur en Belgique.

Cette société réalise une activité de bandagisterie, ainsi désigné en Belgique pour l'activité de maintien à domicile.

Cette acquisition permet au groupe Bastide d'accompagner également des groupements d'établissements de santé ayant une implantation européenne.

Ces acquisitions sont explicitées au Chapitre X.

Le chiffre d'affaires annuel du groupe s'élève à 152.1 M€, soit une progression dynamique de 13.9%, en ligne avec nos objectifs de croissance. En organique, la croissance ressort à + 11,80% un niveau soutenu qui témoigne du positionnement du groupe sur des marchés porteurs et du succès de la mise en place des pôles d'expertise métiers (Collectivités, Nutrition Perfusion – Respiratoire).

L'investissement en dispositif médical a été soutenu par la prise de nouveaux marchés.

Des agences ont été implantées sur des secteurs géographiques plus attractifs que ceux existant soit par transfert ou par création d'un second point de vente : Arles et Aix en Provence.

L'agence d'Aix en Provence a été transférée en juillet vers une zone commerciale ayant une meilleure attractivité commerciale.

Au cours de cet exercice, la création de pôles Collectivités s'est poursuivie : a notamment été créé le pôle Collectivités de Bordeaux

La création des pôles prestations s'est poursuivie avec la création du pôle de Metz.

De nouvelles Franchises sont présentées au 1.3

## → III - Événements significatifs survenus depuis la date de clôture de l'exercice et évolution prévisible

### ■ 3.1 : le réseau

Le Groupe entend poursuivre le développement et la croissance connus au cours de l'exercice clos.

Concernant le réseau de Franchise, des dossiers de candidatures, selon les deux concepts, sont à l'étude et pourraient donner lieu à l'ouverture de nouveaux sites en franchise au cours de l'exercice clos au 30 juin 2015.

Depuis la fin de l'exercice, les franchises suivantes ont ouvert : de Lannion en juillet 2014 et Saint-Lô en septembre 2014 selon le modèle agence.

L'agence de Cambrai a été cédée en Franchise en septembre 2014.

### ■ 3.2 : L'activité

Bastide le confort médical a acquis en juillet 2014 la majorité du capital social de la société S'CARE ASSISTANCE. Cette société implantée à NIMES développe une activité de prestation de services dans le domaine de la prévention et de la prise en charge des escarres.

Cette acquisition vise à renforcer la position de la société sur le territoire et dans cette spécialité.

Le groupe Bastide poursuivra en 2014-2015 sa stratégie de croissance dynamique, conforté par les gains de parts de marché enregistrés sur l'ensemble de ses métiers.

Le groupe entend également poursuivre en parallèle sa stratégie d'acquisitions ciblées lui permettant, soit de renforcer ses positions sur ses métiers historiques, soit de se développer sur des métiers complémentaires.

Les priorités de la société sur l'exercice ouvert depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014 sont de poursuivre l'amélioration de la prise en charge de nos patients, notamment par la création des pôles techniques de Prestations et de pôles Collectivités, tout en maintenant un objectif de croissance de rentabilité.

### ■ 3.3 : Résultats semestriels 2013-2014

En K€	S1 2013/2014	S1 2014/2015	Var
Chiffre d'affaires	75 569	83 858	+11,0%
Résultat opérationnel courant	5 131	6 283	+22,5%
Marge opérationnelle courante	6,8%	7,5%	
Résultat opérationnel	5 131	6 602	+28,7%
Résultat net part de groupe	2 549	3 738	+46,6%
Marge nette	3,4%	4,5%	

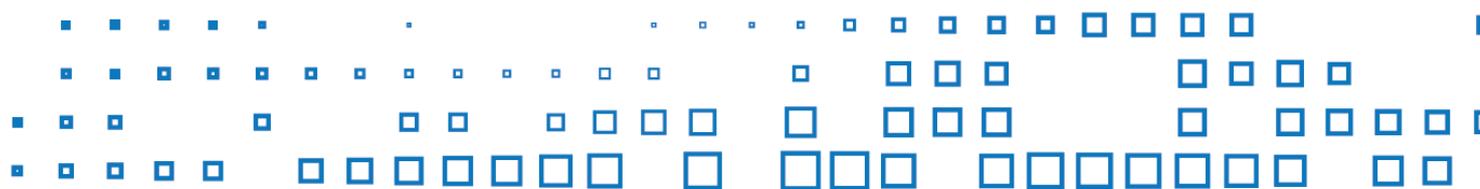
Au cours du premier semestre 2014-2015 (juillet - décembre), le groupe Bastide a poursuivi sa croissance régulière en réalisant un chiffre d'affaires de 83,9 M€ en hausse de +11,0% dont +10,4% en organique.

#### Répartition du chiffre d'affaires semestriel

L'activité « **Maintien à Domicile** » réalise un chiffre d'affaires de 53,6 M€ en hausse de +11,2% (dont +10,4% à périmètre comparable).

- En collectivités, le Groupe réalise un chiffre d'affaires de 24,1 M€ en hausse de +19,2% (+13,1% en organique), bénéficiant du développement de prestations locatives auprès de ses clients, du gain régulier de nouveaux établissements et de l'intégration depuis juillet 2014 de S'care Assistance.

- En magasins, le chiffre d'affaires s'établit à 29,5 M€, en progression de +5,4%. Cette croissance est atténuée par l'impact de la rationalisation des implantations (fermetures, regroupements ou transferts). A données comparables, la croissance est de +8,5% bénéficiant notamment du développement en HAD.



L'activité « Respiratoire » a généré un chiffre d'affaires de 14,9 M€ en hausse de +13,7% totalement organique. La réorganisation effectuée dans certains pôles régionaux porte ses fruits et le Groupe continue de gagner des parts de marché dans un secteur porteur. Plus de 22 000 patients récurrents sont ainsi équipés et suivis par le Groupe.

L'activité « Nutrition-Perfusion », incluant la « stomathérapie », génère un chiffre d'affaires de 15,4 M€ en progression de +7,6%. Le Groupe continue de travailler à renforcer la croissance de ses divisions avec des actions de réorganisation commerciale qui devraient porter progressivement leurs fruits.

#### Résultat opérationnel courant en hausse de 22,5%

Le résultat opérationnel courant s'établit à 6,3 M€ en hausse de +22,5%, soit une marge opérationnelle courante de 7,5%. Cette progression s'appuie notamment sur la hausse de la marge brute en raison de la hausse plus rapide des prestations de services et sur une très bonne maîtrise des charges de fonctionnement.

Le contrôle des charges financières (0,8 M€) permet au résultat net part de Groupe de progresser de plus de 46%, à 3,7 M€, soit une marge nette de 4,5%.

#### Structure financière maîtrisée

Les capitaux propres s'établissent à 52,9 M€ au 31 décembre

## → IV - Rachat d'actions au cours de l'exercice écoulé (article L225-209 du code de Commerce)

L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 novembre 2013 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois à acheter des actions ordinaires de la société conformément aux dispositions prévues par les articles L225-209 et suivants du code de Commerce, en vue notamment :

- d'assurer l'animation du titre dans le cadre du contrat de liquidité par l'intermédiaire d'un PSI conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- l'annulation des actions acquises ;
- de consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et de ses filiales aux conditions prévues par la loi ;
- de remettre les titres en paiement ou en échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions peuvent être effectués par tous moyens, en particulier par interventions sur le marché ou hors marché, par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments dérivés.

2014 en hausse de près de 5 M€ en un an. La capacité d'autofinancement du Groupe de 12,6 M€ couvre la quasi-totalité de l'augmentation du BFR et des investissements d'exploitation du semestre. L'endettement net ressort à 51,3 M€, intégrant le financement des deux dernières acquisitions (Scare Assistance en juillet et Dyna Medical en décembre) et le versement du dividende.

#### Stratégie et perspectives

Bastide Le Confort Médical va poursuivre au cours des prochains mois sa croissance vertueuse. Le Groupe confirme ainsi son objectif d'une croissance globale comprise entre 10 et 15% sur l'ensemble de l'exercice.

En parallèle, le développement du réseau de franchises, aujourd'hui fort de 29 implantations au 31 décembre 2014, va être poursuivi activement. Entre 10 et 15 nouvelles franchises sont attendues sur l'année civile 2015, dont une partie proviendra du transfert de magasins en propre.

Sur le plan de la croissance externe, le Groupe a acquis une société spécialisée dans les prestations de services autour des soins de plaies chroniques (chiffre d'affaires de 0,6 M€) avec l'optique de lancer cette offre très rapidement au niveau national.

Les actions peuvent faire l'objet de prêt conformément aux dispositions des articles L432-6 et suivants du Code Monétaire et Financier.

Lors de l'assemblée générale du 29 novembre 2013, il avait été voté que le prix d'achat ne devait pas excéder 50 (cinquante) euros par action ordinaire. Aucun minimum n'a été retenu car il s'agit d'une simple faculté.

Les opérations réalisées par la société sur ses propres titres entre le 1<sup>er</sup> juillet 2013 et le 30 juin 2014 sont explicitées ci-dessous.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2013, la société détenait 87 215 titres soit 0,985 % du capital social.

Du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014, la société a acheté 191.893 actions au cours moyen de 12,671 euros et a vendu 192.241 actions au cours moyen de 12,603 euros.

49 436 actions ont fait l'objet d'attribution et d'inscription au nominatif pour divers salariés conformément à l'AGE du 9 décembre 2011 et du Conseil d'Administration du 7 novembre 2011.

Au 30 juin 2014, la société détenait donc 37 431 actions, soit 0.51 % du capital social.

Pour rappel, le montant de la valeur nominale des actions est de 0,45 euros

## → V - Tableau des résultats financiers

Le tableau des résultats financiers qui est joint au présent rapport vous permet, comme habituellement, une perception globale de l'évolution de la société sur plusieurs exercices.

NATURE DES INDICATIONS	Exercice au 30/06/10	Exercice au 30/06/11	Exercice au 30/06/12	Exercice au 30/06/13	Exercice au 30/06/14
<b>I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	3 303 261	3 303 261	3 303 261	3 303 261	3 303 261
Nombre des actions ordinaires existantes	7 340 580	7 340 580	7 340 580	7 340 580	7 340 580
Nombre des actions dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	/			/	/
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
- par conversion d'obligation					
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
<b>II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors - taxes	99 702 619	106 167 841	115 425 133	125 441 550	140 878 252
Résultats avt impôts, part. des salariés et dotations aux amort. et provisions	9 507 539	15 925 301	13 787 636	15 808 428	22.665.396
Impôts sur les bénéfices	469 230	539 759	444 355	530 870	855 083
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort. et provisions	742 351	6 453 846	3 161 303	3 542 522	4 685 966
Résultat distribué	807 463,80	1 101 087	1 247 899	1 394 710	1 614 928
<b>III RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, part. des salariés mais avt dotations aux amort. et provisions	1.29	2.17	1.83	2.08	2,97
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort. et provisions	0.10	0.88	0.43	0.48	0,64
Dividende attribué à chaque action	0.11	0.15	0.17	0.19	0.22
<b>IV PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	830	831	888	994	1 079
Montant de la masse salariale de l'exercice	18 275 162	20 317 049	22 175 248	24 965 872	27 252 266
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	6 032 613	7 090 065	7 861 143	8 445 168	8 739 916

## → VI - Affectation du résultat

Le Conseil décide de proposer à l'assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice, soit 4 .685.966 €, de la manière suivante :

- 3 .071 .038,40 € en autres réserves
- la somme de 1.614.927,60 € à titre de distribution de dividende, soit 0,22 € de dividende par action, brut hors prélèvement sociaux; ce dernier est éligible à la réfaction de 40 % et au prélèvement libératoire forfaitaire applicable aux personnes physiques domiciliées en France.

Nous vous rappelons conformément à l'article 243 Bis du C.G.I., que la société a distribué :

- un dividende de 1.101.087 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011,
- un dividende de 1.247.898,60 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012,
- un dividende de 1.394.710,20 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2013,

## → VII - Investissements et recherche et développement:

### ■ 7.1 Investissements:

Bastide, le Confort Médical	Acquisitions	Fusions	Cession Mise au rebut Transferts
- Immobilisations incorporelles	223 186	0	6 173
- Immobilisations corporelles	24 226 080	0	2 342 166
- Immobilisations financières	8 943 732	0	4 126 918
TOTAL	33 392 999	0	6 475 259

### ■ 7.2 Recherche et développement

L'équipe de Direction est à la recherche permanente de nouveaux produits et techniques en participant à de nombreux congrès et salons aussi bien nationaux qu'internationaux. Elle participe également à l'évolution de la profession, avec le syndicat, de façon à obtenir le statut de Profession de santé.

Les dépenses afférentes à la recherche et au développement ne sont pas activées et ne sont pas d'un montant significatif.

La société est certifiée ISO 9001 EN NF ISO 13485 pour l'ensemble de ses activités de vente et de location de matériel médical.

## → VIII - Endettement

### ■ 8.1 – les comptes sociaux

Le ratio endettement sur capitaux propres est de 96.57 %, compte tenu d'un montant de capitaux propres de 45 989 735 € et d'un montant d'endettement net (hors Crédit-bail ) de 44 411 503 €.

### ■ 8.2 – les comptes consolidés

Le ratio endettement sur capitaux propres est de 89,85 % compte tenu d'un montant de capitaux propres de 50 320 K€ et d'un montant d'endettement net de 45.211 K€.

## → IX – Informations relatives au délai de règlement

### ■ 9.1 – Délai règlement fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du code de commerce issues de la Loi n°2008-776 du 04 août 2008, il est présenté une information relative aux délais de paiement des fournisseurs.

Un comparatif entre cet exercice et l'exercice précédent est présenté.

Voici la décomposition du solde des dettes fournisseurs (inclus dettes effet à payer) au 30 juin 2014.

Echéances	Dettes 30 juin 2014	Dettes 30 juin 2013
0 A 30J.	10.903.983 €	10 596 058 €
31 A 60J.	7.055.117 €	6 127 491 €
A + 61J.	4.735.224€	2 336 031 €
TOTAL	22.694.924 €	19 059 580 €

### ■ 9.2 – Délai règlement clients

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du code de commerce issues de la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation (dite « loi Hamon »), il est présenté une information relative aux délais de paiement des clients.

Echéances	Dettes 30 juin 2014	Dettes 30 juin 2013
0 A 30J.	16 760 719€	8 785 511 €
31 A 60J.	967 795 €	5 809 771 €
A + 61J.	1 265 361 €	1 302 194 €
TOTAL	18 993 875€	15 897 476 €

## → X - Prises de participation et de contrôle

La société Bastide le Confort Médical a pris une participation ou contrôle au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014.

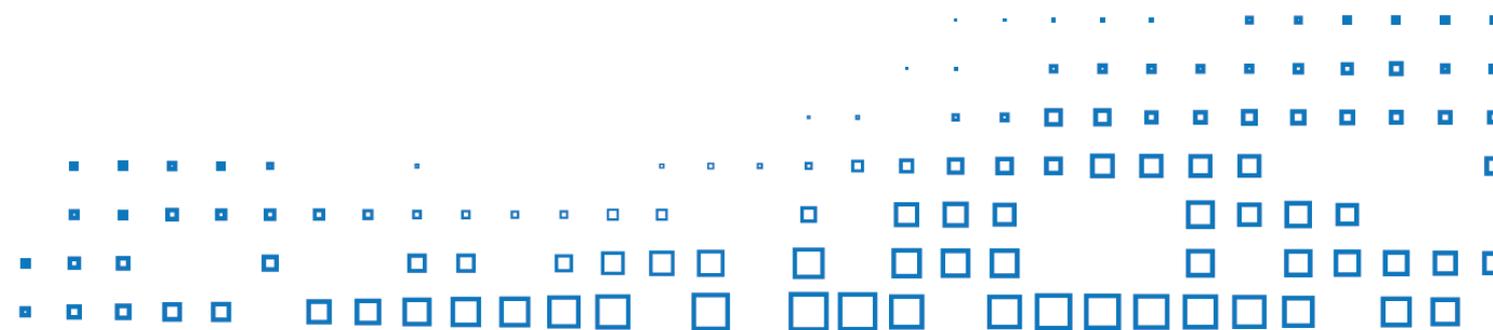
Le Groupe Bastide le confort médical a pris le contrôle de la SA DORGE MEDIC en juillet 2014.

Elle a également pris le contrôle majoritaire (51%) de la SARL TARA SANTE en juillet 2014.

La SA Bastide le confort médial est devenue associée à hauteur de 30 % du capital social de la SCI Basque en mars 2014, lors de la constitution de cette dernière.

La Société est majoritairement contrôlée par la Société d'Investissement Bastide qui regroupe les participations de l'ensemble des membres de la famille Bastide.

Ces points sont explicités au II du présent rapport « Evènements significatifs survenus au cours de l'exercice clos »



## → XI - Principaux actionnaires: (au 30 juin 2014)

	Actions	Droits de Votes
Plus de 90 %	X	X
de 66.66 % à 90 %	X	X
de 50% à 66.66 %	X	SIB
de 33.33 à 50%	SIB	X
de 25 à 33.33 %	X	X
de 20 à 25 %	X	X
de 15 à 20 %	X	X
de 10 à 15 %	X	X
de 5 à 10 %	LAZARD Frères gestion SAS	X

## → XII - Les mandataires sociaux :

### ■ 12.1 - Liste des mandats :

Voir liste en annexe 1

### ■ 12.2 - Rémunération des mandataires

La rémunération des mandataires sociaux se fait par la société Mère, la Société d'Investissement Bastide à travers une convention de prestation entre la société Mère et la SA Bastide le Confort Médical.

Salaires bruts annuels 2013/2014 en euros	Total	fixe	variable	avantage	Attribution de titres	Jetons de présence	Autres Mandats Groupe*
Guy Bastide	115 200	115 200	0	0	X	X	X
Vincent Bastide	217 274	128 400	52 154	720	X	X	36 000
Brigitte Bastide	X	X	X	X	X	X	X
Philippe Bastide	X	X	X	X	X	X	X

\*Rémunérations supportées directement par la ou les sociétés dans la(les)quelle(s) le mandat est exercé.

La société n'a pris aucun engagement financier pour le compte des mandataires sociaux.

### ■ 12.3 - Opérations sur titre réalisées par les dirigeants

Nous vous listons les opérations sur titre par les mandataires sociaux réalisées au cours de l'exercice.

■ Elles ne concernent que Monsieur Vincent BASTIDE

■ cession de 4.536 titres le 15 octobre 2013.

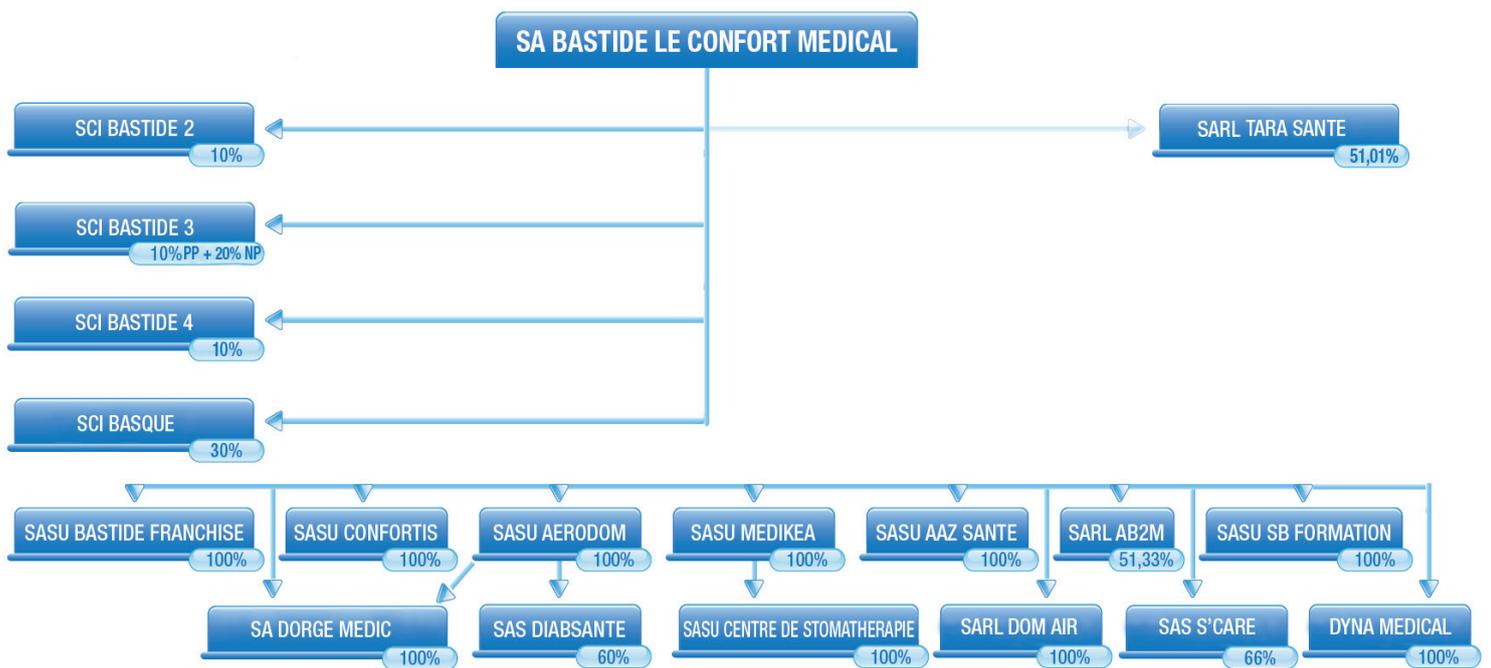
## → XIII - Actionnariat salarié

Le montant du capital social détenu au titre de la participation au 30 juin 2014 est de 23.545 actions soit 0,32 % du capital social.

Il est rappelé que les dispositions de l’alinéa 2 de l’article L.225-129-6 du Code de commerce prévoient la convocation, tous les trois ans, d’une assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société si les actions détenues par les salariés de la société et de celles qui lui sont liés représentant moins de 3% du capital.

Cette dernière consultation a eu lieu lors de l’assemblée générale du 29 novembre 2013.

## → XIV – Organigramme au 30 juin 2014

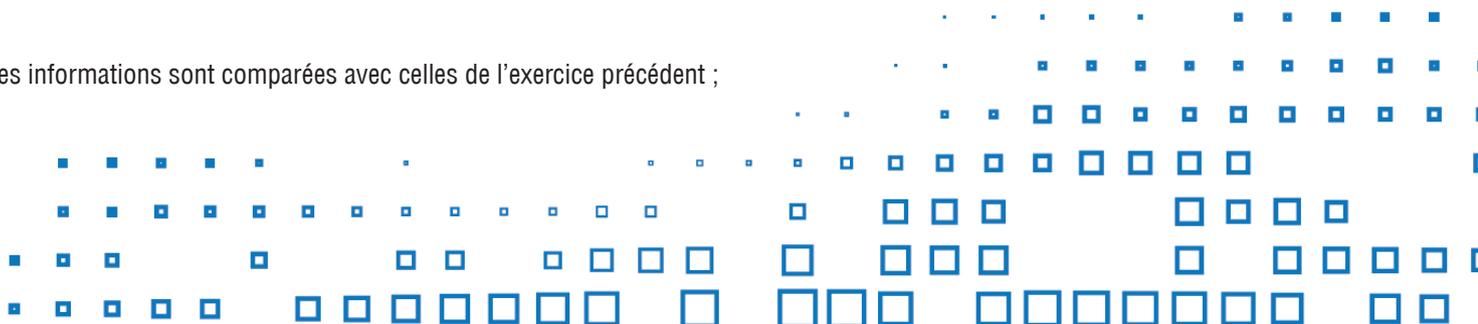


## → XV - Rapport sur la responsabilité sociale, environnementale et développement durable

L’activité de la société n’étant pas de caractère industriel, celle-ci ne saurait être susceptible de porter atteinte à l’équilibre biologique et à l’environnement en général.

Il est précisé que les données exposées ci-dessous portent sur l’ensemble du périmètre du groupe Bastide le Confort Médical (sauf indication contraire).

Ces informations sont comparées avec celles de l’exercice précédent ;



# Partie sur la responsabilité environnementale

## POLITIQUE GÉNÉRALE

► *L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.*

La société exerce une activité de vente et location de dispositifs médicaux. A ce titre, elle n'exerce pas d'activité industrielle.

Elle s'approvisionne et se fournit auprès de fabricants.

Elle ne détient aucun site de production mais uniquement des locaux de stockage (plateforme où sont entreposés les matériels destinés à la vente ou à la location) ou des agences ouvertes au public.

Toutefois, même si l'activité de la société Bastide le Confort Médical, a peu d'impact sur l'environnement, le Groupe est soucieux de ce sujet, comme le démontrent les formations dispensées aux salariés (par exemple l'éco conduite/sécurité).

► *Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement*

Compte tenu de la nature de l'activité qui n'est ni industrielle, ni de production, une formation en matière de protection de l'environnement s'avère sans objet.

Toutefois, la société, utilisant une flotte de véhicules dans le cadre de son activité de prestataire de service a mis en place, des formations d'éco conduite/sécurité afin de réduire la consommation de gasoil.

► *Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions*

Indicateur considéré sans objet par Bastide le Confort Médical compte tenu de la nature de l'activité du Groupe.

► *Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours*

Compte tenu de la nature de l'activité du Groupe, aucune provision ou garantie en matière d'environnement ne s'avère nécessaire.

## POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS

► *Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement*

Indicateur considéré sans objet par Bastide le Confort Médical compte tenu de la nature de l'activité du Groupe.

► *Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets*

Le Groupe assume la gestion de ses déchets domestiques.

Les déchets liés à l'activité sont principalement composés des emballages de gros appareillages (cartons...). Sur les sites le nécessitant, la société a conclu des contrats avec des prestataires qui collectent régulièrement les déchets domestiques. Ces déchets sont déposés dans des containers.

La société peut être amenée à collecter des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) produits par des patients ou des professionnels de santé. Dans ce cas, les DASRI sont collectés sur les sites concernés par un prestataire agréé.

Les déchets relatifs au matériel bureautique et informatique font l'objet d'une élimination ou recyclage conformément aux prescriptions des fabricants.

► *La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité*

Sans objet compte tenu de la nature de l'activité hormis la présence de cuves à oxygène sur certains sites respectant les prescriptions d'installations classées IPC N°1220.

## UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

► *La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales*

N'ayant que des besoins domestiques, cette information a été considérée comme non significative compte tenu de la nature de l'activité. La consommation d'eau est en effet relative à des besoins domestiques (sanitaires).

► **La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation**

Indicateur considéré sans objet par Bastide le Confort Médical compte tenu de la nature de l'activité du Groupe.

► **La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables**

La société consomme diverses énergies dans le cadre de son activité :

- électricité,
- gaz (consommation exclusivement domestique très peu significative au regard du Groupe),
- et de gasoil

La consommation d'électricité consiste en des besoins normaux pour l'activité administrative et opérationnelle, qui s'exerce dans ses locaux. Ces besoins sont des besoins courants qualifiés de domestiques.

Les besoins en énergie concernent l'éclairage des locaux, le chauffage/climatisation, les matériels informatiques. Cette consommation dépend des locaux qui en sont équipés.

La société reste vigilante sur sa consommation d'énergie et veille par exemple à ne pas laisser éclairer inutilement ses locaux ou équipements de bureautiques.

De surcroit, comme évoqué ci-dessus, la société a mis en place des formations d'éco conduite afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

La consommation électrique a été collectée sur le groupe Bastide le Confort Médical.

La société a recours à deux fournisseurs d'électricité. La consommation d'électricité a été estimée par retour aux factures pour l'un des fournisseurs et par collecte d'un tableau recensant l'exhaustivité de la consommation pour l'autre fournisseur.

La consommation électrique a ainsi été calculée à 3 705 229 kWh pour l'exercice 30 juin 2014.

Quant à la consommation de carburant, elle a été appréhendée pour le Groupe grâce aux relevés de consommation provenant du principal fournisseur (représentant plus de 80 % des achats).

Pour le carburant, la société possédant une flotte de véhicules d'environ 618 (contre 570 en N-1) véhicules, la consommation groupe est de 1.953.997 litres de gasoil (contre 1.867.119 litres de gasoil en N-1).

La société met en place des formations d'éco-conduite pour faire baisser la consommation moyenne.

► **L'utilisation des sols**

Indicateur considéré sans objet par Bastide le Confort Médical compte tenu de la nature de l'activité du Groupe.

**CHANGEMENT CLIMATIQUE**

► **Les rejets de gaz à effet de serre**

Ce point est traité ci-dessus (par exemple éco conduite).

Les rejets de gaz à effet de serre pris en compte concernent :

- le carburant consommé par la flotte de véhicules (émissions directes),
- ainsi que la consommation d'électricité (émissions indirectes).

La table utilisée est issue de l'ADEME version 7.1.

S'agissant des gaz à effet de serre, seul le dioxyde de carbone a été considéré comme significatif. Les rejets de dioxyde de carbone s'élèvent à 6 405 tonnes de CO2.

Pour information, la méthodologie de calcul de la consommation électrique a été affinée au 30 juin 2014.

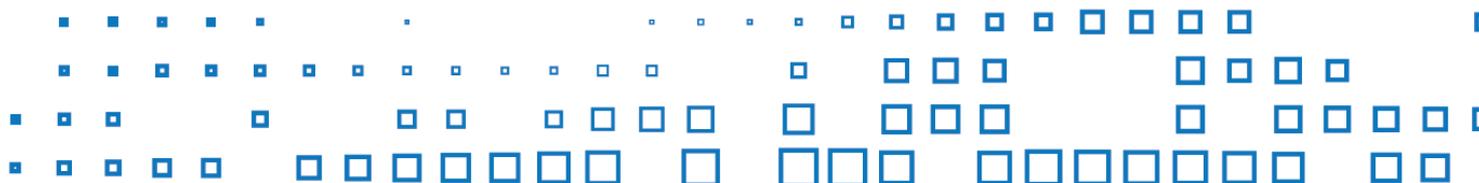
► **L'adaptation aux conséquences du changement climatique**

Comme évoqué précédemment, la société a mis en place des formations d'éco-conduite pour réduire son impact environnemental.

**PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ**

► **Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité**

Indicateur considéré sans objet par Bastide le Confort Médical compte tenu de la nature de l'activité du Groupe.



## Partie sur la responsabilité sociale

Les informations présentées dans cette partie du rapport concernent exclusivement la société Bastide le Confort Médical.

### Emploi :

► *l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique*

#### Répartition des effectifs au 30 juin 2014 (équivalent temps plein)

	Hommes	Femmes	Total
Cadres	85	72	157
Employés	495	479	974
Total	580	551	1 131

#### Répartition des effectifs au 30 juin 2013

	Hommes	Femmes	Total
Cadres	81	60	141
Employés	438	448	886
Total	519	508	1 027

#### Répartition par âge au 30 juin 2014

	Hommes	Femmes
< à 21 ans	14	6
21 à 25 ans	65	64
26 à 30 ans	156	116
31 à 35 ans	125	137
36 à 40 ans	98	75
41 à 45 ans	70	68
46 à 50 ans	29	46
51 à 55 ans	14	24
56 ans et plus	9	15

#### Répartition par âge au 30 juin 2013

	Hommes	Femmes
< à 21 ans	9	3
21 à 25 ans	65	53
26 à 30 ans	134	125
31 à 35 ans	116	119
36 à 40 ans	91	72
41 à 45 ans	61	57
46 à 50 ans	25	47
51 à 55 ans	11	18
56 ans et plus	7	14

## Répartition par zone géographique au 30 juin 2014

	HOMMES		FEMMES	
	CADRES	NON CADRES	CADRES	NON CADRES
SUD EST	21	169	18	129
SUD OUEST	10	105	15	94
NORD EST	9	57	12	41
NORD OUEST	14	92	10	49
IDF	8	59	7	50
SIEGE SOCIAL	23	13	10	116

## Répartition par zone géographique au 30 juin 2013

	HOMMES		FEMMES	
	CADRES	NON CADRES	CADRES	NON CADRES
SUD EST	16	133	14	107
SUD OUEST	12	112	13	104
NORD EST	10	55	9	44
NORD OUEST	15	78	12	49
IDF	7	49	4	44
SIEGE SOCIAL	21	11	8	100

### ► les embauches et les licenciements (données entité Bastide le Confort Médical)

Les embauches sont de 312 (contre 214 au 30 juin 2013) pour les contrats à durée indéterminée et de 214 (contre 127 au 30 juin 2013) pour les contrats à durée déterminée.

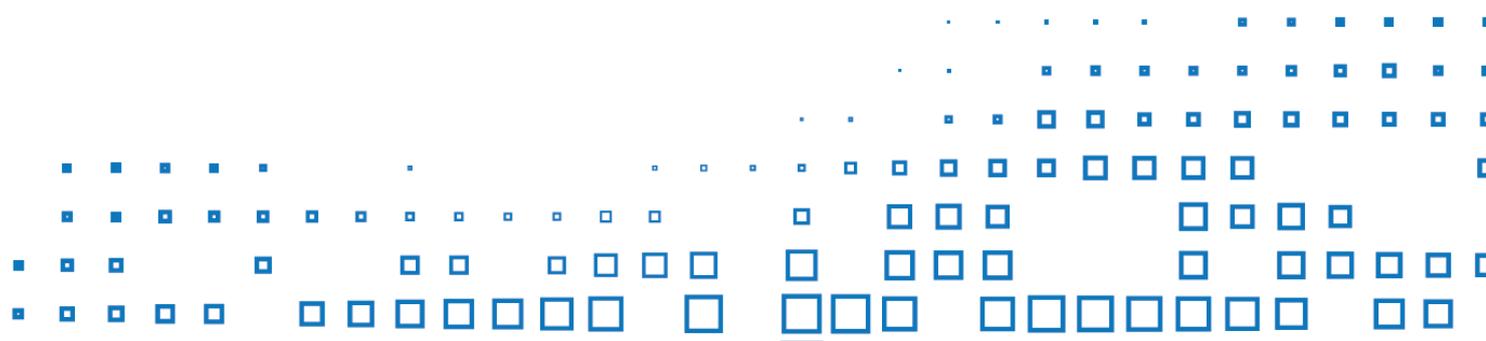
Les licenciements sont, pour cet exercice, de 66 (contre 36 au 30 juin 2013) pour les contrats à durée indéterminée

### ► les rémunérations et leur évolution

Il est présenté ci-dessous l'évolution du salaire moyen mensuel brut au cours des trois derniers exercices

	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Salaire moyen brut mensuel	2 040 €	2 098 €	2 138€

La masse salariale à la clôture de l'exercice au 30 juin 2014 a évolué de + 9,02%.



## Organisation du travail :

### ► *l'organisation du temps de travail*

L'horaire hebdomadaire moyen affiché est de 35 heures. 93% de notre effectif total travaille à temps complet.

Nos agences sont ouvertes 6 jours sur 7 entre 9h et 19h avec une fermeture entre 12h et 14h. Cependant, l'ensemble de nos collaborateurs travaillant en agences bénéficient de deux jours de repos hebdomadaires.

Nos pôles de prestations techniques ou collectivités fonctionnent 5 jours sur 7.

Personne n'occupe d'emploi avec horaires alternants ou de nuit. Par contre, certains de nos collaborateurs effectuent des astreintes en raison de la nature de notre activité et des nécessités de services au patient. La programmation des astreintes est effectuée au moins 30 jours à l'avance. Chaque période d'astreinte est d'une semaine s'étendant généralement du vendredi 19h au vendredi suivant 19h.

Pour certains services, la réduction du temps de travail à 35 heures a pris la forme de l'octroi de jours de repos dits « jours ARTT ».

- 217 jours pour les cadres avec jours d'ARTT (nombre différent selon les années)
- 39 heures pour les commerciaux avec 23 jours d'ARTT
- 35 heures hebdomadaires pour les autres catégories de personnel

### ► *l'absentéisme*

Du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 :

• Accidents de trajet : .....	7
• Accidents de travail : .....	71
• Congés maternité : .....	42
• Congés sans solde : .....	55
• Evènements familiaux : .....	115
• Congés paternité : .....	37
• Grossesses pathologiques : .....	34
• Maladies : .....	555

(données en nombre d'évènements)

Le nombre de jours d'absences est de 23.306 (pour l'ensemble des motifs exposés ci-dessus).

Du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013 (nombre d'évènements) :

• Accidents de trajet : .....	8
• Accidents de travail : .....	54
• Congés maternité : .....	31
• Congés sans solde : .....	51
• Evènements familiaux : .....	105
• Congés paternité : .....	35
• Grossesses pathologiques : .....	26
• Maladies : .....	481

Le nombre de jours d'absences est de 14.087 (pour l'ensemble des motifs exposés ci-dessus).

## RELATIONS SOCIALES :

### ► *l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci*

L'entreprise rencontre les instances représentatives du personnel (CE, DP, CHSCT) aux échéances et selon la périodicité prévues par les textes afin d'aborder l'ensemble des sujets relevant de leurs champs de compétences respectifs.

### ► *le bilan des accords collectifs*

Le 25 juillet 2013, la société BLCM a signé un accord permettant le déblocage exceptionnel de la participation.

Aucune participation n'est due au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014.

## SANTÉ ET SÉCURITÉ :

### ► *les conditions de santé et de sécurité au travail*

Afin de faciliter la démarche de prévention des risques dans l'entreprise, celle-ci a élaboré un document unique qui a pour objectif de définir, d'évaluer et d'analyser les risques auxquels les collaborateurs sont ou pourraient être exposés dans le cadre de leur travail. L'entreprise a mis en place cette année également une politique de prévention des risques routiers avec une formation spécifique à la conduite de véhicules utilitaires pour le personnel exposé à ce risque.

Par ailleurs, il existe un comité d'hygiène et de sécurité qui se réunit trimestriellement afin d'effectuer un suivi des accidents du travail, de leur nombre, de leur nature, d'en analyser les causes et d'en diminuer la fréquence.

► **le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail**

Cette rubrique est sans objet car aucun accord de cette nature n'a été conclu.

► **les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles**

Il est précisé que

- le Taux de fréquence des accidents de travail = nombre d'accident de travail x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées
- le Taux de Gravité des Accidents de travail = nombre de journée perdues (arrêt AT et AJ) x 1000 / nombre d'heures travaillées

Le nombre d'accident de travail avec arrêt est de 73 (contre 54 jours au 30 juin 2013), ce qui correspond à 3.954 journées d'arrêt de travail (contre 2 592 jours l'an passé).

Le taux de Fréquence est de 38,48, contre 33,95 au 30 juin 2013.

Le taux de Gravité est de 2,26, contre 1,63 au 30 juin 2013.

**FORMATION :**

► **les politiques mises en œuvre en matière de formation**

L'entreprise poursuit sa politique d'optimisation de ses dépenses en maintenant le recours à la formation interne et en travaillant de façon conjointe avec son organisme collecteur (FORCO) afin d'obtenir des financements complémentaires.

L'entreprise poursuit sa politique de professionnalisation de son personnel. L'objectif est de maintenir un niveau élevé dans la qualité des prestations de service réalisées et de poursuivre sa politique de promotion interne.

► **le nombre total d'heures de formation**

Nombre d'heures de formation (estimé) :

- 8 216 heures au 30 juin 2014,

- 8 346 heures au 30 juin 2013.

**EGALITÉ DE TRAITEMENT :**

► **les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**

Le principe d'égalité homme-femme, au sein de la société, trouve son entière application. Aucune discrimination sur la base de ce principe n'est à noter au sein de la société.

Un plan d'action entreprise spécifique à ce sujet est en cours d'élaboration.

L'effectif féminin de la société représente 49 % au 30 juin 2014 (idem exercice précédent).

Le conseil d'administration est composé d'une femme.

► **les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées**

L'obligation légale d'emploi de travailleurs handicapés repose sur 5 de nos établissements. Pour ces sites, nous employons soit du personnel ayant la reconnaissance de travailleurs handicapés, soit nous avons des contrats avec des entreprises adaptées ou des services d'aide par le travail.

► **la politique de lutte contre les discriminations ;**

De la même façon qu'il n'existe aucune discrimination basée sur le sexe, il en est de même pour tous les autres sujets, tels que les convictions religieuses, l'état de santé, les mœurs, l'ethnie, les opinions politiques, cette absence de discrimination s'appliquant sur les thèmes du recrutement, de la politique salariale ou bien de la promotion.

Les articles 225-1 à 225-4 du code pénal font l'objet d'un affichage au sein de l'ensemble de nos établissements sur les panneaux prévus à cet effet.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :

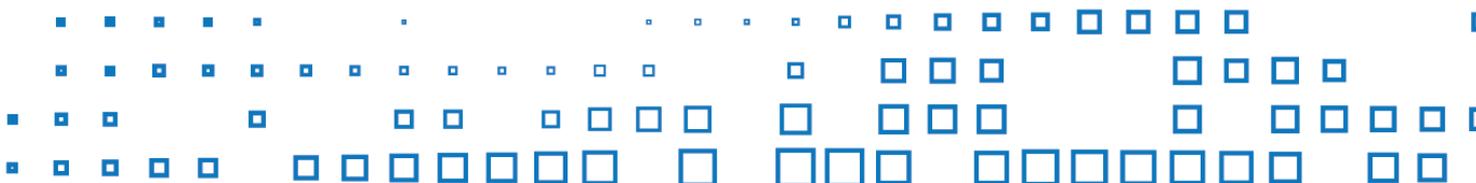
► **au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;**

► **à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;**

► **à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;**

► **à l'abolition effective du travail des enfants ;**

Le groupe n'est pas soumis à ces risques.



# Partie sur l'information relative aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

## IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL :

### ► en matière d'emploi et de développement régional

Par son maillage d'implantations, la société a recours, pour certains de ses besoins d'activités économiques, à de l'emploi local.

### ► sur les populations riveraines ou locales

Ce point appelle la même réponse que ci-dessus.

## RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES :

Les parties prenantes sont : Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines :

### ► les conditions du dialogue avec les parties prenantes

En cas de relations avec les parties prenantes, le groupe s'efforce d'avoir un dialogue de bonne qualité.

### ► les actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe peut entretenir des relations avec des associations par exemple caritative et peut être amené à reverser la taxe d'apprentissage à certains organismes lui paraissant représenter des valeurs ou actions en phase avec son activité ou conformes à sa philosophie.

## SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS :

### ► l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

La société Bastide le Confort Médical est soucieuse dans le choix de ses fournisseurs quant au respect de leur responsabilité sociale et environnementale.

Il n'est pas formalisé, à ce jour, de charte pour le choix des fournisseurs.

### ► la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Ce point appelle la même réponse que ci-dessus.

## LOYAUTÉ DES PRATIQUES :

### ► les actions engagées pour prévenir la corruption

Le Groupe a mis en place un contrôle interne pour éviter des erreurs ou des fraudes.

Il a pour objet de veiller raisonnablement à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations ainsi que le comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre du respect de la réglementation et des règles et principes auxquels la société souhaite voir se conformer ses membres.

### ► Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les produits livrés par les fournisseurs doivent répondre aux normes en vigueur (par exemple marquage CE).

La société met en place des procédures afin de veiller que les produits délivrés et prestations fournies soient satisfaisants pour son utilisateur ou bénéficiaire.

## AUTRES :

### ► les actions engagées, en faveur des droits de l'homme

La société veille au respect de ces principes.

# Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

**Société Bastide Le Confort Médical**  
**Exercice clos le 30 Juin 2014**

## Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Bastide le Confort Médical désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1080, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 30 juin 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

## Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

## Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

## Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 2 personnes courant septembre et octobre pour une durée globale d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

## 1/ Attestation de présence des Informations RSE

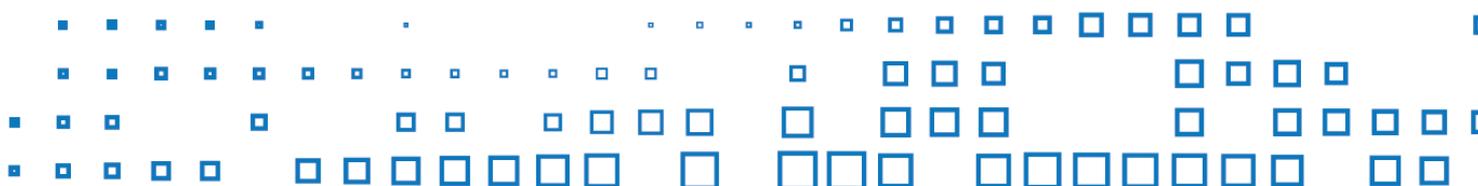
Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe n°2 du rapport de gestion (partie : rapport sur la responsabilité sociale, environnementale et développement durable).

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.



## 2/ Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### ► Nature et étendue des travaux

Nous avons mené 5 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>1</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante et entités consolidées, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées<sup>2</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 94 % des effectifs et l'intégralité des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### ► Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Montpellier, le 22 octobre 2014

Le commissaire aux comptes,  
désigné organisme tiers indépendant

### ■ Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton  
International

■ Frédéric Jentellet Associé

■ Alban Audrain Associé  
Responsable RSE

1/ Indicateurs sélectionnés : Effectifs (répartition par âge, sexe) / Rémunération et évolution / Embauches et licenciements / Absentéisme / Taux de fréquence des accidents de travail / Taux de gravité des accidents de travail / Nombre d'heures de formation / Consommation d'énergie (électricité, gaz) / Rejet de gaz à effet de serre / Impact territorial, économique et social de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement régional

2/ Pour les données sociales, entité sélectionnée : Bastide le Confort Médical.  
Pour les données environnementales : périmètre exhaustif.

## DEUXIEME PARTIE :

# Rapport spécial à l'assemblée générale

### → I - Marche des affaires sociales

Concernant la marche des affaires sociales de la société, elle est décrite dans la première de ce rapport notamment au Chapitre 1.

### → II - Attributions gratuites d'actions

Il est rappelé que le conseil d'administration a été autorisée par vote de l'assemblée générale du 29 novembre 2013 de permettre au Conseil d'Administration de procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires de la société dans les conditions prévues par la loi.

L'autorisation octroyée au Conseil d'Administration l'est dans les conditions suivantes :

- le pourcentage du capital social pouvant être attribué dans le cadre de cette autorisation ne sera pas supérieur à 10 % ;
- l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne deviendra définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans ;
- les bénéficiaires devront s'engager et respecter cet engagement de conserver les actions ainsi attribuées pendant une durée minimale de deux ans à compter de leur attribution définitive ;
- l'autorisation sollicitée sera donnée pour une période de trente-huit mois.

Il appartient au Conseil d'Administration de déterminer librement l'identité du bénéficiaire ou des bénéficiaires des attributions et de fixer les conditions et le cas échéant les critères d'attribution des actions ; plus généralement il appartient au Conseil d'Administration d'assurer la mise en œuvre de la présente autorisation dans le respect des limites dont elle est assortie.

Conformément à la réglementation l'Assemblée générale sera chaque année informée par le Conseil d'Administration des opérations qui auront été réalisées en vertu de cette autorisation.

Cette information figure en III de la présente partie du rapport de gestion.

Compte tenu de l'intérêt qu'il y a à encourager et fidéliser la Direction générale et l'encadrement de notre entreprise, nous estimons qu'il est de l'intérêt de notre société d'octroyer l'autorisation sollicitée par le Conseil d'Administration.

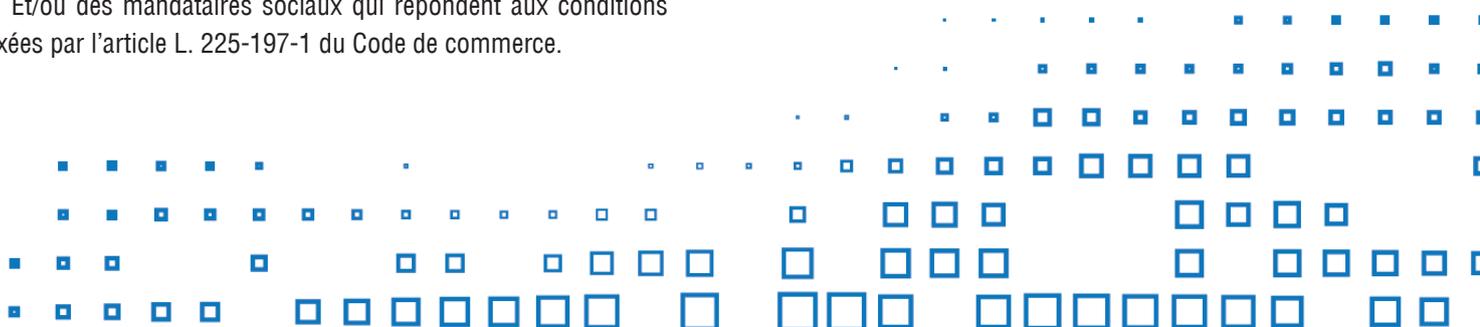
### → III - Situation sur les attributions gratuites d'actions précédemment autorisées

L'Assemblée générale extraordinaire du 09 décembre 2011, avait autorisé le Conseil d'Administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre au profit :

- Des membres du personnel de la société ou de certaines catégories d'entre eux,
- Et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pouvait pas dépasser dix pour cent (10 %) du capital social existant au jour de la première attribution décidée par le Conseil d'Administration.

Sur délégation de l'Assemblée générale extraordinaire du 09 décembre 2011, le Conseil d'Administration avait la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.



En outre, tous pouvoirs lui étaient conférés à l'effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,

- Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,

- Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires,

- Le cas échéant :

- constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,

- décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélatifs à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement.

- procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans les conditions stipulées à la huitième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 09 décembre 2011,

- prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,

- et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

Cette autorisation emportait renonciation expresse des actionnaires à leurs droits à la fraction des réserves, primes et bénéfices à incorporer au capital pour permettre la libération des actions attribuées.

Cette autorisation a été donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du 09 décembre 2011. Cette autorisation a été utilisée.

En vertu de cette autorisation,

Le Conseil d'Administration, avait décidé le 07 novembre 2011

- d'une attribution gratuite d'actions à :

- Nicolas DESFOSSEZ, directeur général des opérations : 10593 titres,
- Stéphane CHOFFART, directeur des achats : 6356 titres,
- Pascal BRUNET, directeur logistique : 4944 titres,
- Julie ROCHE CLAVEL, pharmacienne responsable nationale : 4238 titres,
- Pierre LOZANO, direction national collectivité : 3531 titres,
- Laurent BAILLY, directeur national nutrition perfusion: 3531 titres,
- Antoine AUBERTOT, directeur national respiratoire: 3531 titres,
- Loïc TASSAN, directeur de région nord: 3531 titres,
- Thierry RODRIGUEZ, directeur de région sud : 3531 titres,
- Henrik PIZZIO, directeur national des pôles techniques: 3531 titres,
- Patrice CREPIN, responsable du contrôle de gestion : 2119 titres.

à la valeur boursière unitaire de 7,05 €.

Le Conseil d'Administration, a décidé le 28 septembre 2012 d'une attribution gratuite d'actions à Monsieur Jérôme YVANEZ, soit 4.238 titres à la valeur boursière unitaire de 7,08 €.

Le Conseil avait décidé le 27 septembre 2013 d'attribuer également à d'autres salariés ayant déjà bénéficié par décision du 07 novembre 2011 d'une précédente attribution, d'une attribution complémentaire:

à Monsieur Pascal BRUNET, directeur logistique : 556 titres,

à Monsieur Pierre LOZANO, direction national collectivité : 707 titres,

à Monsieur Laurent BAILLY, directeur national nutrition perfusion: 707 titres,

à Monsieur Antoine AUBERTOT, directeur national respiratoire: 707 titres,

à Monsieur Loïc TASSAN, directeur de région nord: 707 titres,

à Monsieur Thierry RODRIGUEZ, directeur de région sud : 707 titres,

à la valeur boursière unitaire de 10,35 €

Le Conseil d'Administration, avait décidé le 27 septembre 2013 d'une attribution gratuite d'actions à

à Monsieur Bruno MONTE, responsable administratif et financier de 10.593 titres.

à Madame Dorothee NAVARRO, en qualité de Directrice des divisions stomathérapie et urologie de 5.000 titres.

à la valeur boursière unitaire de 10,35 €.

Il est précisé que ces attributions sont notamment subordonnées à des périodes d'acquisition et de conservation, et des conditions de présence continue au sein du Groupe et de fonction.

L'Assemblée générale ordinaire du 29 décembre 2013, a autorisé le Conseil d'Administration, à procéder, en une ou plusieurs fois,

conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, dans les mêmes termes que celles du 09 décembre 2011. Pour mémoire, elle est d'une durée de trente mois à compter du 29 novembre 2013 (soit jusqu'en janvier 2017).

## → IV - Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission, de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme vocation au capital social avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription

La Direction générale et votre Conseil d'Administration disposent des moyens de mettre en œuvre une politique d'investissement et le cas échéant de croissance externe en fonction des nécessités ou des opportunités qui pourront se présenter.

Au cours de l'exercice précédent, le Conseil d'Administration avait sollicité une autorisation lui permettant de décider à sa convenance une augmentation de capital à 2.000.000 € le montant maximum, cette augmentation de capital étant susceptible d'être réalisée en une ou plusieurs fois ; en outre, et compte tenu de la diversité des situations qui pourront se présenter, le Conseil d'Administration avait sollicité une délégation de compétences aussi large que possible tout en restant naturellement strictement conforme aux limites légales. De plus, dans un souci d'efficacité, le Conseil d'Administration avait sollicité une faculté de subdélégation au bénéfice de son Président en application des dispositions visées à l'article L 225-129-4 a) du Code de Commerce.

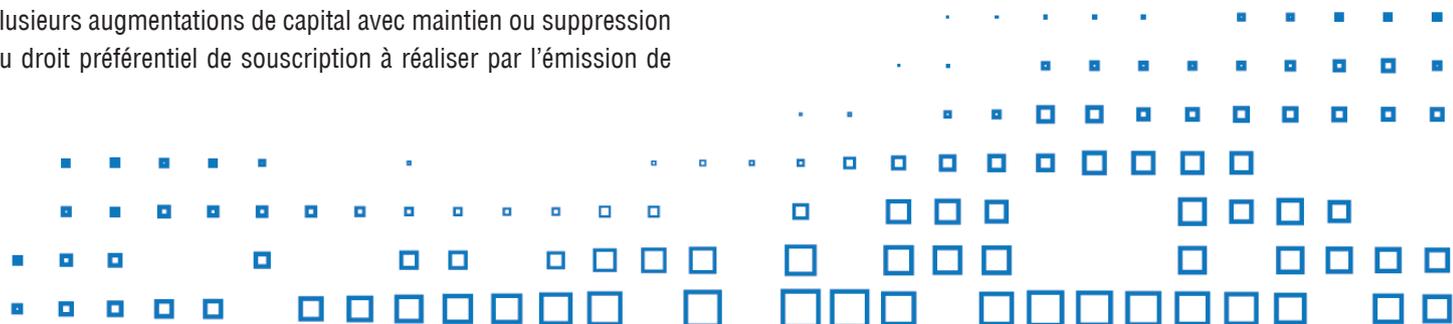
L'assemblée générale lors de son vote du 29 novembre 2013 avait approuvé ce projet de résolution sur proposition du Conseil d'Administration.

Le conseil peut procéder dans un délai maximal de vingt-six mois et pour un montant de 2.000.000 € au maximum à une ou plusieurs augmentations de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription à réaliser par l'émission de

valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quote-part du capital social sous la forme d'actions de la société, assorties ou non de bons de souscription ou d'acquisition d'actions, ainsi que de toute valeur mobilière de quelque nature que ce soit y compris des bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux mais à l'exclusion d'actions de préférence, et donnant accès immédiatement ou à terme à tout moment ou à date fixe à une quotité du capital social de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon, combinaison de ces moyens ou de toute autre manière.

L'Assemblée Générale avait voté sur deux résolutions distinctes l'une avec maintien préférentiel du droit de souscription et l'autre sans droit préférentiel de souscription

L'autorisation qui avait été sollicité lors de l'approbation des comptes clos au 30 juin 2013 expirera à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2016 ; elle s'est substituée à l'autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée Générale réunie le 09 décembre 2011 et qui faisait l'objet de la neuvième résolution.



## → V - Conventions et engagements visés aux articles L.225-22-1, L.225-38 OU L.225-42-1 DU CODE DE COMMERCE

Les conventions et engagements susvisés sont régulièrement autorisés par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé listés ci-après

- Avenant au bail commercial avec la SCI Dol de Bretagne
- Bail commercial avec la SCI Bastide 2
- Bail commercial avec la SCI Bastide 3
- Bail commercial avec la SCI Bastide Pissy-Poville

Ainsi que ceux et celles conclus au cours des exercices antérieurs et qui se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé.

## → VI – déréglementation de conventions

Au cours de l'exercice, il a été décidé par le conseil d'administration de la réglementation de certaines conventions notamment concernant les filiales opérationnelles, par exemple pour les conventions de répartition d'activité.

De surcroît, l'ordonnance du 31 juillet 2014 visant à simplifier le droit des sociétés a conduit le Conseil à déréglementer d'autres conventions avec des filiales détenues à 100%.

### TABLEAU DES DELEGATIONS ET AUTORISATION CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### ► AUGMENTATION DE CAPITAL

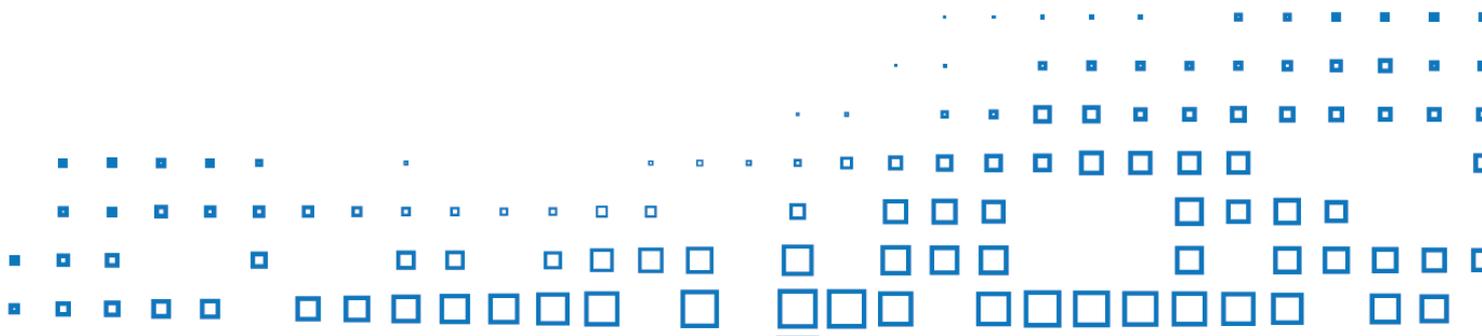
Date de l'assemblée	Durée	Date d'expiration	Montant	Usage
29 novembre 2013	26 mois	29 janvier 2016	2.000.000 €	Il n'a pas été fait usage de cette délégation

#### ► RACHAT D' ACTIONS

Date de l'assemblée	Durée	Date d'expiration	Montant	Usage
29 novembre 2013	18 mois	29 avril 2015	10 % du capital social	Il est fait usage de cette autorisation

#### ► ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Date de l'assemblée	Durée	Date d'expiration	Montant	Usage
29 novembre 2013	38 mois	29 janvier 2017	10 % du capital social	Il est fait usage de cette autorisation



## CHAPITRE 3 : COMPTES CONSOLIDÉS

## → I – BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	30/06/2014	30/06/2013
Autres Immobilisations incorporelles	3,3	3 376	3 011
Goodwill	3,2	17 757	15 214
Immobilisations corporelles	3,4	57 335	45 185
Actifs financiers non courants	3,5	2 965	2 676
Impôts différés		0	0
<b>Total actifs non-courants</b>		<b>81 433</b>	<b>66 086</b>
Stocks et en cours		17 126	15 581
Clients et comptes rattachés	3,6	25 557	20 689
Autres créances	3,6	7 972	6 919
Autres actifs courants	3,6	1 824	1 843
Equivalents de trésorerie		410	835
Trésorerie		2 975	3 063
<b>Total actifs courants</b>		<b>55 864</b>	<b>48 930</b>
<b>Total des actifs destinés à être cédés</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Actif</b>		<b>137 297</b>	<b>115 016</b>

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	30/06/2014	30/06/2013
Capital		3 303	3 303
Primes liées au capital		9 336	9 336
Actions propres	3,9	-340	-257
Autres réserves		0	0
Résultats accumulés		37 924	34 007
<b>Total capitaux propres, part du groupe</b>		<b>50 223</b>	<b>46 389</b>
Total intérêts minoritaires		97	106
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>50 320</b>	<b>46 495</b>
Emprunts et dettes financières (part à plus d'un an)	3.10	31 542	21 972
Avantages au personnel		194	157
Autres provisions		0	0
Impôts différés		337	494
<b>Total passifs non-courants</b>		<b>32 073</b>	<b>22 623</b>
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	3.10	17 055	12 581
Provisions (part à moins d'un an)	3.11	761	334
Fournisseurs et comptes rattachés	3.13	25 203	21 672
Autres dettes	3.13	11 885	11 311
<b>Autres passifs courants</b>		<b>54 904</b>	<b>45 898</b>
<b>Total passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>86 977</b>	<b>68 521</b>
<b>Total Passif</b>		<b>137 297</b>	<b>115 016</b>

## → II – COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en milliers d'euros	Notes	du 01/07/2013 au 30/06/2014	du 01/07/2012 au 30/06/2013
Chiffre d'affaires	3.14	152 131	133 614
Autres produits	3.15	151	502
Achats consommés		-53 973	-49 011
Charges externes		-31 739	-26 668
Charges de personnel		-38 041	-34 904
Impôts et taxes		-1 401	-1 405
Dotations aux amortissements		-15 796	-13 382
Dotations aux dépréciations d'actifs et aux provisions pour risques et charges		-489	-112
Autres charges		-303	-121
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>10 540</b>	<b>8 513</b>
Autres produits et charges opérationnels			
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>10 540</b>	<b>8 513</b>
Coût de l'endettement financier brut	3.16	-1 700	-1 489
Coût de l'endettement financier net		-1 700	-1 489
Autres produits et charges financiers		-292	48
Quote-part de résultat des mises en équivalence		0	0
<b>Résultat avant impôt sur le résultat</b>		<b>8 548</b>	<b>7 072</b>
Impôt sur le résultat	3.17	-3 324	-2 870
<b>Résultat des activités poursuivies</b>		<b>5 224</b>	<b>4 202</b>
Activités abandonnées			
<b>Résultat des activités abandonnées</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>5 224</b>	<b>4 202</b>
Revenant			
aux actionnaires de la société		5 115	4 133
aux intérêts minoritaires		109	69
Résultat par action (en €) (*)		0,71	0,57
Résultat dilué par action (en €) (**)		0,71	0,57
(*) calculé au titre des différentes périodes sur le nombre d'actions existant :		7 340 580	7 340 580
(**) calculé au titre des différentes périodes sur le nombre d'actions existant et potentiel :		7 340 580	7 340 580

Au 30 juin 2014, la société a imputé ses transferts de charges sur les postes concernés par lesdits transferts.

Dans ce cadre, les comptes au 30 juin 2013 ont été corrigés pour reclasser également ces transferts de charges. Les postes impactés sont les suivants :

en milliers d'euros	30/06/2013 PUBLIE	30/06/2013 RETRAITE	IMPACT DU RECLASSEMENT
Autres Produits	941	0	-941
Charges de personnel	0	422	422
Charges externes	0	519	519
Total	941	941	0

L'impact de ce reclassement est nul sur les agrégats du compte de résultat consolidé.

## → III - AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

en milliers d'euros	30/06/2014	30/06/2013
Résultat net consolidé	5 224	4 202
Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	0	0
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	0	0
Différences de conversion	0	0
Autres	0	0
Autres éléments du résultat global (passés en capitaux propres et nets d'impôts)	0	0
Résultat global consolidé (1)	5 224	4 202
dont résultat global part des minoritaires	109	69
dont résultat global part du groupe	5 115	4 133

(1) Le total requis par IAS 1 révisée : « Résultat Global consolidé » regroupe les charges et produits comptabilisés directement en résultat de la période et ceux comptabilisés directement en capitaux propres.

## → IV - TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

en milliers d'euros	du 01/07/2013 au 30/06/2014	du 01/07/2012 au 30/06/2013
Résultat net consolidé	5 224	4 202
Elimination des amortissements et provisions	14 674	11 774
Elimination des résultats de cessions d'immobilisations	14	58
Elimination des variations des impôts différés	-157	111
Elimination du retraitement des locations-financement	1 789	1 688
Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés	112	176
Incidence de la variation du B.F.R. (1)	-3 454	1 295
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	18 202	19 304
Incidence des variations de périmètre	-3 795	-726
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-25 219	-17 929
Acquisition d'actifs financiers	-403	0
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	186	1
Variation des prêts et avances consentis	-209	-825
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-29 440	-19 479
Augmentation de capital	0	0
Cession (acquisition) nette d'actions propres	277	-104
Emission d'emprunts	23 004	12 638
Remboursement d'emprunts	-11 497	-9 384
Dividendes versés	-1 494	-1 312
Redevances de locations financement versées	-1 758	-1 694
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	8 532	144
Variation de la trésorerie	-2 706	-31
Trésorerie d'ouverture	2 372	2 403
Trésorerie de clôture	-334	2 372
Trésorerie brute	2 975	3 063
Equivalents de trésorerie	410	835
Découverts bancaires	-3 719	-1 526
Trésorerie de clôture	-334	2 372

(1) Les composantes du BFR sont présentées en paragraphe 3.24 du présent rapport.

## → V - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres réserves groupe			Résultats accumulés	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
				Réserves de conversion	Autres réserves	Total				
Situation au 30 juin 2012	3 303	9 336	-166	0	0	0	30 699	43 172	121	43 293
Autres éléments du résultat global passés en capitaux propres (1)								0		0
Résultat de la période							4 133	4 133	69	4 202
Résultat global consolidé	0	0	0	0	0	0	4 133	4 133	69	4 202
Dividendes versés							-1 235	-1 235	-88	-1 323
Variations de périmètre							399	399		399
Variation autocontrôle			-91					-91		-91
Autres variations							11	11	4	15
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-91</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-825</b>	<b>-916</b>	<b>-84</b>	<b>-1 000</b>
Situation au 30 juin 2013	3 303	9 336	-257	0	0	0	34 007	46 389	106	46 495
Autres éléments du résultat global passés en capitaux propres (1)								0		0
Résultat de la période							5 115	5 115	109	5 224
Résultat global consolidé	0	0	0	0	0	0	5 115	5 115	109	5 224
Dividendes versés							-1 375	-1 375	-119	-1 494
Variations de périmètre							-58	-58		-58
Variation autocontrôle			-83					-83		-83
Variation AGA							105	105		105
Put sur minoritaires							134	134		134
Autres variations							-4	-4	1	-3
<b>Total des transactions avec les actionnaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-83</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 198</b>	<b>-1 281</b>	<b>-118</b>	<b>-1 399</b>
Situation au 30 juin 2014	3 303	9 336	-340	0	0	0	37 924	50 223	97	50 320

Conformément aux dispositions de la norme IAS 1 révisée, les charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres sont détaillés dans le tableau « autres éléments du résultat global » présenté en III.

## → VI - ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

En application du règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Bastide Le Confort Médical (ci-après « Le Groupe ») présente ses états financiers consolidés annuels conformément aux normes IFRS (« International Financial Reporting Standards »), publiés par l'IASB (« International Accounting Standards Board ») et adoptés par l'Union Européenne au 30 juin 2014. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 29 septembre 2014.

Les méthodes comptables sont identiques à celles de l'exercice précédent, les nouvelles normes adoptées depuis n'ayant pas eu d'incidence significative.

Les normes ou interprétations publiées au 30 juin 2014 mais non encore entrées en vigueur n'ont pas été appliquées par anticipation. Elles ne devraient pas avoir de conséquences significatives sur les états financiers consolidés annuels.

### **Normes, interprétation et amendements aux normes publiées entrant en vigueur pour les exercices ouverts au 1er juillet 2013**

Les normes, amendements et interprétations suivants sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2013 :

- IAS 19 révisée « Avantages du personnel »
- IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur »
- IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert »
- Amendements IFRS 7 « Informations à fournir dans le cadre de compensations d'actifs et de passifs financiers »
- Amendements IFRS 1 « Première adoption des IFRS – Prêts publics »
- Améliorations annuelles, cycle 2009-2011

Ces normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1er juillet 2013 ne présentent pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2014.

### **Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiées, non encore entrées en vigueur**

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application n'est pas obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2013, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels »
- IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées

et des coentreprises »

- IFRS 10 « États financiers consolidés »
- IFRS 11 « Partenariats »
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »
- Amendements à IFRS 10, 11 et 12 « Dispositions transitoires »
- Amendements IFRS 10, 12 et IAS 27 « Consolidation des entités d'investissement »
- Amendements IAS 32 « Compensation d'actifs et de passifs financiers »
- Amendements IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers »
- Amendements IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture »
- Améliorations annuelles, cycle 2010-2012
- Améliorations annuelles, cycle 2011-2013

Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Le Groupe n'anticipe pas, à ce stade de l'analyse, d'impact significatif sur ses comptes consolidés.

### **Utilisation d'estimations**

Pour préparer les informations financières conformément aux IFRS, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que des informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations concernent plus particulièrement les éléments suivants :

- Dépréciation des Goodwill : cf. Note 2.2 et 3.2
- Passifs éventuels : cf. Note 3.23.

## NOTE 1 – FAITS SIGNIFICATIFS AU 30 JUIN 2014

La Société a réalisé l'acquisition en juillet 2013 de 100% des parts de la société Dorge Medic, spécialisée dans la vente et la location de matériels et de produits médicaux pour le maintien à domicile (MAD) et l'orthopédie, auprès principalement d'une clientèle de particuliers ou de maisons de repos. Basée à Namur en Belgique et intervenant dans la région Wallonne et à Bruxelles, Dorge Medic s'appuie aujourd'hui sur quinze collaborateurs et est consolidée dans les comptes du Groupe au 1er juillet 2013.

Fin juillet 2013, la Société a pris une participation majoritaire (51%) dans le capital de la société TARA SANTE basée à Neuilly sur Seine en Ile de France. Cette société, créée en 2010, est actuellement en phase de développement d'un dossier médical nomade partagé à destination des professionnels de santé (Dossier E-Toile). En parallèle, elle proposera la commercialisation de services associés en matière de facturation, administration et formation, ventes en ligne.

Les partenariats avec des groupes privés de maisons de retraite ont été consolidés afin de conforter le positionnement dans ce secteur d'activité.

Il convient de souligner que les autres métiers du Groupe sont en croissance.

Les mesures d'optimisation des coûts de l'entreprise ont permis d'absorber une partie des charges induites par la mise en place de pôles spécialisés au niveau de la prestation respiratoire, nutrition/perfusion et des collectivités.

L'investissement en dispositif médical a été soutenu par la prise de nouveaux marchés ainsi que par la mise en œuvre de la partie téléobservance dans le domaine de l'apnée du sommeil (appareil de pression positive continue (« PPC ») équipé d'un système de surveillance).

Bien qu'un arrêt du Conseil d'Etat en date du 15 février 2014 ait suspendu la mise en place de système de surveillance, la société en a poursuivi son déploiement.

Au 30 juin 2014, deux tiers des patients pris en charge par le Groupe sont équipés de PPC autorisant la transmission de données de téléobservance.

Dans le domaine du maintien à domicile, la société Bastide Le Confort Médical a cédé 3 magasins exploités en propre (Olonne sur mer, La Roche-sur-Yon et Mâcon) à de nouveaux franchisés, portant ainsi le nombre de franchises à 25 au 30 juin 2014.

Signalons également le regroupement en Ariège des magasins de Foix, Lavelanet et Pamiers.

## NOTE 2 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

### 2.1 – Principes de consolidation

Les comptes consolidés au 30 juin 2014 comprennent les états financiers de Bastide Le Confort Médical et de ses filiales CONFORTIS, BASTIDE FRANCHISE, MEDIKEA, CENTRE DE STOMATHERAPIE, A A Z SANTE, AERODOM, SB FORMATION, DOM'AIR, DIAB SANTE, AB2M et DORGE MEDIC. Les états financiers des filiales sont préparés pour le même exercice que la société mère en utilisant les mêmes méthodes comptables.

Celles-ci sont contrôlées de manière exclusive et consolidées par intégration globale. Cette méthode consiste à substituer au bilan à la juste valeur des titres de participation, la totalité des actifs et passifs des filiales et à incorporer dans le compte de résultat la totalité de leurs charges et produits en reconnaissant les droits des minoritaires dans les réserves et le résultat. Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Toutes les opérations réciproques entre les sociétés et notamment celles donnant lieu à des marges ou des plus-values internes, ont été éliminées.

### 2.2 – Goodwill

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition conformément à la norme IFRS 3R « Regroupement d'entreprises ». Les goodwill résultant de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des capitaux propres après évaluation à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Le Groupe effectue une analyse acquisition par acquisition pour la détermination de la méthode de comptabilisation du goodwill (soit la méthode du « goodwill complet » c'est-à-dire que ce dernier est calculé en prenant en compte la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle en date de l'acquisition, soit la méthode du « goodwill partiel » dont la valeur se fonde sur la quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise).

Les goodwill enregistrés résultent des regroupements d'entreprise opérés sur des filiales consolidées ainsi que des goodwill des sociétés acquises par Bastide Le Confort Médical et fusionnées depuis.

Conformément à la norme IFRS 3R le goodwill identifié lors d'une acquisition est susceptible de connaître des modifications rétrospectives durant une période de 12 mois à compter de la date de prise de contrôle.



Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », ils ne sont pas amortis, mais sont testés au minimum une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur.

Pour les besoins de ces tests, les valeurs d'actifs sont regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Le Groupe considère que :

Pour Bastide Le Confort Médical une UGT est définie par agence commerciale ;

Pour les autres filiales acquises l'UGT correspond à l'entité juridique.

Les UGT sont valorisées sur la base des flux nets de trésorerie prévisionnels. Certaines valeurs d'actifs correspondent à plusieurs UGT, la société n'ayant pas affecté, à l'époque du regroupement, une valeur à chaque agence. Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT, ou d'un ensemble d'UGT, se révèle inférieure à sa valeur nette comptable, la dépréciation correspondante est comptabilisée.

Les valeurs recouvrables des actifs pouvant conduire à identifier une dépréciation sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées des flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital incluant une prime de risque.

Les hypothèses retenues en termes de variation de chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

## ■ 2.3 – Immobilisations incorporelles

Elles comprennent :

- des éléments amortissables, tels que : logiciels, droits d'exploitation, qui sont amortis sur 3 ans ;
- des bases clientèles qui sont amorties sur 10 ans ;
- des éléments non amortissables, droits au bail, qui font l'objet d'une évaluation régulière permettant, le cas échéant, la comptabilisation d'une dépréciation.

Les bases clientèles résultent de l'identification des actifs à la juste valeur des éléments acquis lors d'un regroupement d'entreprise. Elles sont estimées sur la base des flux différentiels futurs de trésorerie actualisés représentatifs de l'avantage économique attendu de cet actif au moment de l'acquisition. Leur dépréciation

- linéaire sur une durée de 10 ans est représentative de l'érosion naturelle dudit avantage économique, un test de dépréciation complémentaire utilisant des données prospectives pouvant

amener à constater une dépréciation supplémentaire afin de ramener la valeur de l'actif à sa valeur d'utilité à la date de clôture. Les frais de recherche et de développement, d'un montant non significatif, sont comptabilisés en charges, hormis les dépenses liées au développement de la franchise Bastide Le Confort Médical qui ont été immobilisées, pour un montant de 150 milliers d'euros et totalement amortis.

## ■ 2.4 – Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et dépréciations comptabilisées et n'ont pas fait l'objet de réévaluations en juste valeur.

### *Principales durées d'utilisation retenues par type d'immobilisations :*

Constructions -----	20 ans
Agencements des constructions -----	5 à 10 ans
Matériel et outillage -----	6 à 8 ans
Installations générales -----	5 ans
Matériel de transport -----	5 ans
Matériel et mobilier de bureau -----	5 ans

La durée d'utilité est revue chaque année et les ajustements éventuels en résultant sont comptabilisés de manière prospective. Les dépréciations sont calculées selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilisation susmentionnées.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou des changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

### *Contrats de location - financement*

Le Groupe applique les critères de la norme IAS 17. Ainsi, les contrats de location-financement qui ont pour effet de transférer substantiellement les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien au preneur sont capitalisés et amortis sur les durées exposées ci-dessus. La dette correspondante est identifiée sur une ligne séparée dans l'annexe.

Les locations simples sont comptabilisées en charges externes et les loyers restants à payer sont présentés dans les engagements hors bilan.

## ■ 2.5 - Autres Actifs financiers

Il s'agit principalement de prêts et de dépôts et cautionnements, ainsi que, très accessoirement, de titres de sociétés non consolidées. Ils sont présentés en actifs non courants.

Les prêts accordés, qui ont des échéances comprises entre 7 et 20 ans, n'ont pas fait l'objet d'une actualisation de leur nominal, l'impact étant non significatif.

L'ensemble des autres actifs financiers fait l'objet d'une revue annuelle pour déterminer s'il existe un risque de perte de valeur.

## ■ 2.6 – Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Aucune marchandise vendue ne subit de transformation de la part du Groupe.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, les dépréciations correspondantes sont comptabilisées

## ■ 2.7 – Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale.

Lorsqu'un risque de non-recouvrement existe, une dépréciation est pratiquée, basée sur l'ancienneté de la créance et sur la qualité du débiteur (tiers payant ou non).

## ■ 2.8 – Autres débiteurs et autres actifs courants

Ils sont évalués à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations éventuelles tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

## ■ 2.9 – Opérations en devises

Elles sont peu importantes et sont valorisées pour leur contre-valeur en euros à la date du règlement.

Les dettes en devises sont, le cas échéant, valorisées au cours de fin d'exercice.

## ■ 2.10 – Actions d'autocontrôle

Les actions de la société mère détenues par elle-même sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession

de ces titres sont imputés directement en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

## ■ 2.11 – Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôts qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Le poste « Provisions » est réparti en « Provisions non courantes » et « Provisions courantes ».

Les provisions non courantes comprennent les engagements envers le personnel au titre des indemnités de fin de carrière. L'entreprise effectue une évaluation totale de ses engagements.

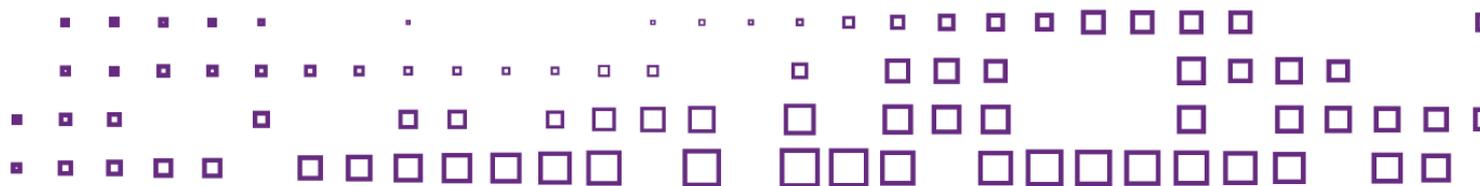
Cette provision correspond aux droits acquis par l'ensemble du personnel salarié selon la convention collective en vigueur. Elle est calculée selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées, conforme à la norme

IAS 19 révisée. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Benefit Obligation). La P.B.O. représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn-over et de survie.

***La méthode d'évaluation retenue est fondée sur des statistiques et hypothèses suivantes :***

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- l'indemnité de départ en retraite est déterminée à partir de la convention collective applicable à chaque entité
- l'ensemble des départs à la retraite est à l'initiative de l'employé.



- taux d'actualisation hors inflation : 2,29 %
- table de mortalité : INSEE 2012
- taux de croissance des salaires annuels : 1% par an pour l'ensemble du personnel
- le taux de charges sociales de 36.50 %
- une rotation moyenne du personnel forte qui est ajustée en fonction du turnover effectivement constaté

âge de départ à la retraite : 60 à 62 ans pour les non cadres et 65 à 67 ans pour les cadres

Il n'existe pas d'engagement à ce titre en Belgique.

Les effets de sensibilité de la provision aux variations du taux d'actualisation sont non significatifs.

Les provisions courantes, liées au cycle normal d'exploitation du métier du Groupe, comprennent pour l'essentiel les provisions pour restructuration, contentieux et risques divers. Ces risques sont appréciés en fonction de situations factuelles et ne devraient pas présenter d'incertitudes majeures susceptibles d'entraîner des ajustements significatifs lors des exercices ultérieurs.

Les écarts actuariels n'étant pas significatifs sur les engagements du Groupe, ces derniers ont été directement comptabilisés dans le compte de résultat consolidé.

## ■ 2.12 – Impôts différés

Les impositions différées sont constituées, selon la méthode du report variable, par les différences constatées entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif.

***Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables :***

- sauf quand le passif d'impôt différé résulte de l'amortissement non déductible fiscalement d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable
- Pour les différences temporelles taxables à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf si la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés :

- sauf quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ;
- Pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et les passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts concernés, si ceux-ci relèvent d'une même autorité de taxation et si les dates d'échéance sont proches.

Les impositions différées sont présentées en actifs et passifs non courants.

Le Groupe a considéré que la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12. Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la CVAE en tant qu'impôt sur le résultat conduit à comptabiliser en contrepartie une dette d'impôt différée relative aux différences temporelles.

## ■ 2.13 – Dettes financières

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

La part à plus d'un an figure en passif non courant.

## ■ 2.14 – Autres Dettes et passifs courants

Les dettes courantes sont évaluées à leur valeur nominale représentative de la sortie de ressources attendue lors de l'extinction de l'obligation.

Les dettes résultant d'une obligation d'achat d'actions (dérivé financier) ont fait l'objet d'une évaluation et d'une présentation répondant aux normes IAS 32 et 39.

- L'estimation du montant actuel du dérivé est effectuée par application d'un modèle binomial permettant d'estimer le montant de la valeur actuelle de réalisation à la date de l'exercice. Ce modèle dont l'évaluation du sous-jacent découle des accords conclus entre cessionnaires et cédants repose sur des projections de résultats futurs dont l'évaluation a été effectuée de façon raisonnable et prudente.
- Le dérivé d'obligation d'achat fait l'objet d'un enregistrement en autres dettes en contrepartie des capitaux propres. L'exercice ultérieur de l'obligation d'achat affectera les intérêts des minoritaires, la différence éventuelle entre le prix versé et l'évaluation du dérivé lors de sa dernière estimation étant enregistré en capitaux propres.

## ■ 2.15 – Compte de résultat

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date du transfert de propriété pour l'activité « Ventes » et en fur et à mesure de l'avancement des contrats pour l'activité « Locations ».

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des autres produits et charges opérationnels qui peuvent comprendre les coûts de restructuration, les pertes de valeur d'actifs (dont les goodwill) et les litiges et événements très inhabituels,

- des produits et charges financiers,
- des impôts sur les résultats (dont la CVAE).

Le Groupe a pris l'option de présenter le CICE, dont le montant s'élève à 1 141 milliers d'euros au 30 juin 2014, en diminution des charges de personnel

Résultat par action

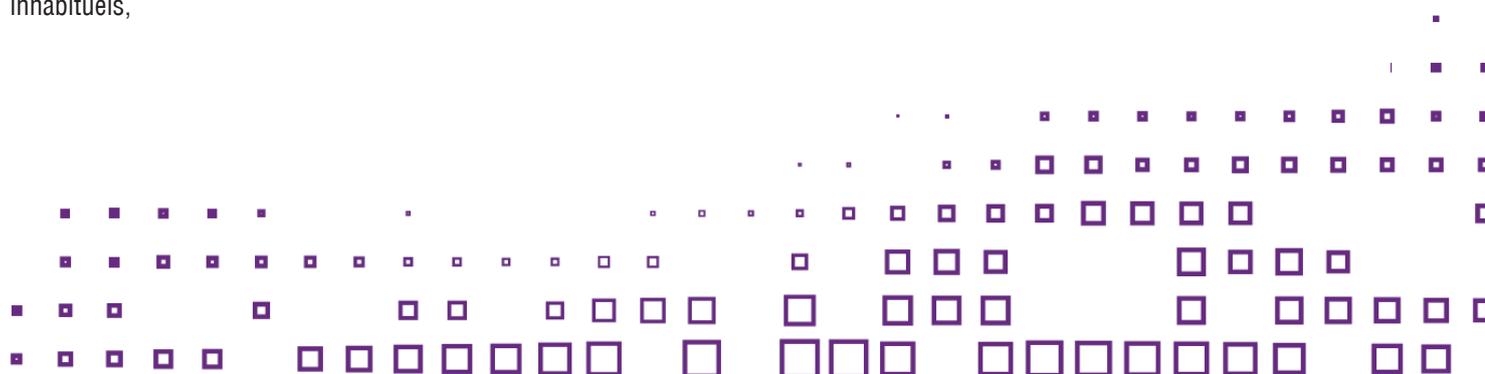
Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, augmenté de toutes les actions potentiellement dilutives.

## ■ 2.16 – Gestion des risques financiers

Le Groupe a identifié les principaux risques financiers afférents à son activité :

- concernant les risques de crédit et de liquidité, le Groupe, notamment grâce à la qualité de son portefeuille clients, négocie annuellement, dans le cadre de son budget, l'ensemble de ses besoins à court et moyen terme. Compte tenu de la structure de son bilan et de l'échéance de ses dettes, le Groupe n'anticipe pas de problème de liquidités.
- concernant les risques de taux, le Groupe gère ses risques de taux à l'aide d'instruments dérivés. Le paragraphe 3.10 donne la part de l'emprunt long-terme faisant l'objet d'une couverture de taux.



## NOTE 3 – COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX ÉTATS FINANCIERS

### ■ 3.1 - Périmètre de consolidation

Sociétés	Siège social	Siret	% Contrôle	% d'intérêt
SA BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues - France	305 635 039 001 94	Société Mère	Société Mère
SAS CONFORTIS	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues - France	342 086 915 000 83	100%	100%
SAS BASTIDE FRANCHISE	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues - France	498 615 640 000 14	100%	100%
SAS A A Z Santé	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues - France	450 367 297 000 22	100%	100%
SAS MEDIKEA	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues - France	522 530 104 000 28	100%	100%
SAS CENTRE DE STOMATHERAPIE	157 Bd. De Suisse 31200 Toulouse - France	312 367 824 000 66	100%	100%
SARL AB2M	39 Rue Jean Jaures 78 190 Trappes - France	451 224 943 000 14	51.33%	51.33%
SAS AERODOM	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues - France	530 497 023 000 16	100%	100%
SAS SB FORMATION	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues - France	750 541 748 000 17	100%	100%
SAS DIAB Santé	3, avenue de la Fontanisse 30660 Gallargues Le Montoux	790 199 111 000 36	60%	60%
SARL DOM'Air	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues - France	478 148 752 000 31	100%	100%
SA DORGE MEDIC	351 Chaussée de Nivelles 5020 Temploux- Belgique	0443 678 988	100%	100%

Ces sociétés sont toutes intégrées globalement.

La société Dorge Medic a été intégrée dans le périmètre de consolidation du Groupe en date du 1er juillet 2013.

Les sociétés suivantes n'ont pas été consolidées au 30 juin 2014 compte tenu de leur caractère non significatif ou non stratégique pour le Groupe :

- la société Medavi Nord, détenue à 100% par Bastide Le Confort Médical
- la société Tara Santé, détenue à 51% par Bastide Le Confort Médical

## ■ 3.2 - Goodwill

Tableau de variation	Nb agences	30/06/2013	Accroissement	Diminution	30/06/2014
<b>UGT Bastide le Confort Médical</b>					
Lhomme Rabier	1	320			320
Escande	1	331			331
Aerodom	2	710			710
Médical Chaubet	1	554			554
Médico Savoie	1	54			54
Hygiène Service	2	297			297
SPM	1	124			124
Sète	1	11			11
Médical Guiraud	2	472			472
Tours	1	95			95
Sésame	1	146			146
<b>Total UGT Bastide le Confort Médical</b>	<b>14</b>	<b>3 114</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 114</b>
<b>Autres UGT</b>					
Confortis	17	5 937			5 937
Medical Home Santé	1	776			776
<b>Tableau de variation</b>	<b>Nb agences</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>Accroissement</b>	<b>Diminution</b>	<b>30/06/2014</b>
Novem	1	94			94
Centre Stomathérapie / Medikea	1	1 254			1 254
A A Z Santé	1	2 356			2 356
AB2M	1	997			997
Dom'Air	1	686			686
Dorge Medic	1		2 543		2 543
<b>Total Autres UGT</b>	<b>24</b>	<b>12 100</b>	<b>2 543</b>	<b>-</b>	<b>14 643</b>
<b>Total Général</b>	<b>38</b>	<b>15 214</b>	<b>2 543</b>	<b>-</b>	<b>17 757</b>

Toutes les entités identifiées ont fait l'objet de fusion-absorption par la société Bastide Le Confort Médical depuis leur acquisition à l'exception de :

- CONFORTIS ;
- A A Z Santé ;
- Centre de Stomathérapie et MEDIKEA ;
- AB2M ;
- DOM'AIR ;
- DORGE MEDIC.

Depuis la mise en œuvre de la norme IFRS 3 révisé, le Groupe a retenu pour chacune de ses acquisitions la méthode d'évaluation et de comptabilisation du Goodwill complet.

La valeur recouvrable des UGT ont été calculées à partir de leurs valeurs d'utilité. Dans ce calcul, les prévisions de flux de trésorerie reposent sur les budgets financiers de l'exercice 2014-2015 et d'une projection de celui-ci sur les quatre années suivantes. Pour les flux au-delà de cinq ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux croissance à l'infini de 1.5%, correspondant au taux de croissance à long terme estimé.

Le taux d'actualisation appliqué à ces prévisions au 30 juin 2014 est de 12.02% (11,23% au 30 juin 2013). Il est calculé sur la base du Coût Moyen Pondéré du Capital. Les principales composantes de ce taux sont les suivantes :

- Un taux sans risque correspondant au taux OAT à 10 ans au 30 juin 2014 ;
- Une prime de risque sectorielle calculé en référence au marché sur lequel évolue le Groupe ;
- Un coût des dettes financières en lien avec le coût de financement des emprunts constatés sur le Groupe ;
- Un gearing correspondant à celui observé au niveau du Groupe.

### ***Analyse de sensibilité du calcul de la valeur des goodwill :***

La sensibilité des trois paramètres suivants a été testée sur les UGT du Groupe :

- hausse de 1 point du taux d'actualisation ;
- baisse de 0,5 point du taux de croissance à long terme ;
- baisse de 1 point du taux de marge.

Aucune dépréciation ne serait enregistrée dans les comptes consolidés du Groupe si ces hypothèses étaient retenues.

### ■ 3.3 - Immobilisations incorporelles

#### Valeurs brutes

Tableau de variation	30/06/13	Acquisitions	Cessions	Périmètre	30/06/14
Logiciels	1 090	120	11	9	1 208
Frais de développement	150				150
Droits au bail	1 336			20	1 356
Honoraires baux commerciaux	218	110	79		249
Bases clientèle	1 895			636	2 531
En cours	0				0
<b>Total</b>	<b>4 689</b>	<b>230</b>	<b>90</b>	<b>665</b>	<b>5 494</b>

#### Amortissements / Dépréciations

Tableau de variation	30/06/13	Augmentation	Diminution	Périmètre	30/06/14
Logiciels	1 090	163	14	8	1 247
Frais de développement	152				152
Droits au bail	113	27			140
Bases clientèle	333	246			579
Honoraires baux commerciaux	0				0
<b>Total</b>	<b>1 688</b>	<b>436</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>2 118</b>

### ■ 3.4 - Immobilisations corporelles

#### Valeurs brutes

Tableau de variation	30/06/13	Augmentation	Diminution	Périmètre	30/06/14
Terrain	70			30	100
dont retraitement loc-financements	70				70
Agencements, Aménagements, Inst.	14 281	1 764	19	386	16 412
dont retraitement loc-financements	200				200
Installations techniques et outillage	89 536	20 755	2 245	1 431	109 477
dont retraitement loc-financements	0				0
Autres immobilisations	8 387	2 834	2 336	262	9 147
dont retraitement loc-financements	5 219	2 076	2 143	200	5 352
Immobilisations en cours	493	2 140	420		2 213
<b>Total</b>	<b>112 767</b>	<b>27 493</b>	<b>5 020</b>	<b>2 109</b>	<b>137 349</b>

#### Amortissements / Dépréciations

Tableau de variation	30/06/13	Augmentation	Diminution	Périmètre	30/06/14
Agencements, Aménagements, Inst.	10 503	1 034	5	158	11 690
dont retraitement loc-financements	192				192
Installations techniques et outillage	51 827	12 229	1 823	803	63 036
dont retraitement loc-financements	0				0
Autres immobilisations	5 252	2 193	2 291	134	5 288
dont retraitement loc-financements	2 743	1 788	2 143	82	2 470
<b>Total</b>	<b>67 582</b>	<b>15 456</b>	<b>4 119</b>	<b>1 095</b>	<b>80 014</b>

### ■ 3.5 - Actifs financiers non courants

	30/06/2014	30/06/2013
Titre de participation et créances rattachées	131	5
Prêts divers	659	610
Dépôt de garantie	2 175	2 061
<b>Valeurs nettes</b>	<b>2 965</b>	<b>2 676</b>

### ■ 3.6 - Etat des échéances des actifs courants

	30/06/2014	30/06/2013
Créances clients brutes	25 725	20 812
Dépréciation	-168	-123
<b>Créances clients nettes</b>	<b>25 557</b>	<b>20 689</b>
Fournisseurs débiteurs	2 237	2 272
Créances sociales	173	159
Créances fiscales	2 631	1 193
Créances diverses	2 931	3 295
<b>Autres créances</b>	<b>7 972</b>	<b>6 919</b>
<b>Autres actifs courants</b>	<b>1 824</b>	<b>1 843</b>

La rubrique des autres actifs courants recouvre exclusivement les charges constatées d'avance.

Toutes les créances sont à échéance à moins d'un an.

### ■ 3.7 - Capitaux propres

Le capital social est inchangé au 30 juin 2014 à 3.303.261 euros. Il est composé de 7.340.580 actions de 0,45 euros de valeur nominale.

Date	Nature de l'opération	Montant de l'opération (brut)	Prime d'émission	Montant cumulé du capital	Valeur nominale des actions	Nombre d'actions cumulées
30/06/2009				3 303 261	0,45	7 340 580
30/06/2010				3 303 261	0,45	7 340 580
30/06/2011				3 303 261	0,45	7 340 580
30/06/2012				3 303 261	0,45	7 340 580
30/06/2013				3 303 261	0,45	7 340 580
30/06/2014				3 303 261	0,45	7 340 580

Le capital est détenu par le fondateur du Groupe et sa famille à hauteur de 56,23%, dont 49,29% via la holding familiale Société d'Investissement Bastide, 2 973 236 actions étant en circulation sur l'Eurolist Compartiment C.

Afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des titres Bastide Le Confort Médical, un contrat de liquidité animé par Gilbert Dupont a été mis en place au niveau de la société.

### ■ 3.8 - Paiement fondée sur des actions

La société Bastide Le Confort Médical a décidé d'attributions gratuites d'actions dont les conditions sont les suivantes :

	Plan 1	Plan 2	Plan 3
Date de l'Assemblée Générale	05/12/2008	09/12/2011	09/12/2011
Date du Conseil d'administration	07/11/2011	28/09/2012	27/09/2013
Nombre de bénéficiaires	11	1	8
Nombre d'attributions gratuites d'actions	49 436	4 238	19 684
Date d'acquisition définitive des droits	07/11/2013	28/09/2014	27/09/2015
Juste valeur de l'action (en euros)	6,69	6,72	9,99
Nombre d'actions définitivement acquises au 30 juin 2014	49 436	-	-
Nombre d'actions gratuites attribuées, caduques au 30 juin 2014	-	-	-
Nombre d'attribution gratuites d'actions en cours de période d'acquisition au 30 juin 2014	-	4 238	19 684

Ces attributions ont été évaluées et comptabilisées conformément à IFRS 2. Il en résulte sur l'exercice une charge de personnel nette de 112 milliers d'euros.

### ■ 3.9 - Actions d'autocontrôle

La société Bastide Le Confort Médical détient 17 358 de ses propres actions au 30 juin 2014, pour une valeur d'acquisition de 131 milliers d'euros, soit une valeur unitaire moyenne de 7,57 euros. Le cours de clôture de l'action au 30 juin 2014 s'élevait à 15,17 euros.

### ■ 3.10 – Emprunts

Les dettes financières sont ventilées en passifs courants pour leur partie à moins d'un an et en passifs non courants pour le solde.

#### *Courants (échéance à moins d'un an)*

	30/06/2014	30/06/2013
Emprunts	11 797	9 666
Emprunts sur retraitement des locations financement	1 538	1 389
Concours bancaires	3 722	1 526
<b>Total</b>	<b>17 057</b>	<b>12 581</b>

#### *Non courants (échéance à plus d'un an)*

	30/06/2014	30/06/2013
Emprunts	30 055	20 794
Emprunts sur retraitement des locations financement	1 487	1 178
<b>Total</b>	<b>31 542</b>	<b>21 972</b>

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles résiduelles sur l'endettement financier net :

Échéances en K€	Total	Avant le 30/06/2015	Avant le 30/06/2016	Avant le 30/06/2017	Avant le 30/06/2018	Avant le 30/06/2019	Au-delà de juin 2019
Emprunts	41 852	11 797	10 617	9 205	6 504	2 815	914
Emprunts (retraitement loc- Financements)	3 025	1 538	1 116	371			
Découverts bancaires	3 719	3 719					
<b>Total dettes financières</b>	<b>48 596</b>	<b>17 054</b>	<b>11 733</b>	<b>9 576</b>	<b>6 504</b>	<b>2 815</b>	<b>914</b>
Disponibilités et équivalents	3 385	3 385					
<b>Endettement net</b>	<b>45 211</b>	<b>13 669</b>	<b>11 733</b>	<b>9 576</b>	<b>6 504</b>	<b>2 815</b>	<b>914</b>

Au 30 juin 2014, le capital restant dû sur les emprunts bancaires se répartit de la façon suivante :

- Taux Fixe : 89.32 % (86.41% au 30 juin 2013)
- Taux Variable Swapé : 9.88 % (9.62% au 30 juin 2013)
- Taux Variable Capé : 0.80% (3.97% au 30 juin 2013)

Les emprunts souscrits par le Groupe ne comportent pas de clause de ratios financiers type « covenants » mais celui-ci a émis des nantissements de titres au profit du Crédit Mutuel, du Crédit Agricole et de la Banque dans le cadre de l'acquisition des titres Centre de Stomatologie, A A Z Santé et Dorje Medic pour un montant restant dû au 30 juin 2014 de 4.553 milliers d'euros (contre 3.607 milliers d'euros au 30 juin 2013).

Les impacts liés aux emprunts couverts par des SWAP ont été enregistrés directement dans le compte de résultat compte tenu de leur caractère non significatif (- 24 milliers d'euros au 30 juin 2014).

### ■ 3.11 – Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont ventilées en passifs courants et passifs non courants.

	30/06/13	Dotations	Reprises provisions utilisées	Reprises provisions non utilisées	Périmètre	30/06/14
<b>Passifs non courants</b>						
-Indemnités fin de carrière	157	46		9		194
<b>Passifs courants</b>						
- Contentieux fiscal	225	250				475
- Autres contentieux	109	167			10	286
<b>Total</b>	<b>491</b>	<b>463</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>955</b>

Les explications relatives à la provision pour redressement fiscal sont données dans le paragraphe 3.23 du présent rapport.

### ■ 3.12 - Provisions pour dépréciations d'actifs

	30/06/13	Dotations	Reprises provisions utilisées	Reprises provisions non utilisées	Périmètre	30/06/14
Autres immobilisations financières	0					0
Stocks marchandises	85	19	10			94
Créances clients	123	45				168
<b>Total</b>	<b>208</b>	<b>64</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>262</b>

### ■ 3.13 - Etat des échéances des autres passifs courants

	30/06/2014	30/06/2013
Dettes fournisseurs	25 203	21 672
Dettes sociales et fiscales	10 818	8 325
Dettes diverses	1 067	2 986
Autres dettes	11 885	11 311
<b>Autres passifs courants</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Cette dernière rubrique recouvre, notamment, les produits constatés d'avance ainsi que les dettes relatives à la comptabilisation des dérivés. Toutes ces dettes sont à échéance à moins d'un an.

### ■ 3.14 - Chiffres d'affaires

	du 01/07/2013 au 30/06/2014	du 01/07/2012 au 30/06/2013
Ventes	78 871	70 125
dont réalisées à l'étranger	1 954	390
Prestations	73 260	63 489
dont réalisées à l'étranger	1 421	0
<b>Total</b>	<b>152 131</b>	<b>133 614</b>

Le chiffre d'affaires « réalisées à l'étranger » inclut le chiffre d'affaires de Dorge Medic pour la période intégrée (2 691 milliers d'euros dont 1 271 milliers d'euros réalisés dans les Ventes et 1 421 milliers d'euros dans les Prestations).

*La ventilation par secteur opérationnel est la suivante :*

	du 01/07/2013 au 30/06/2014	du 01/07/2012 au 30/06/2013
Respiratoire	25 494	23 310
Nutrition-Perfusion	29 174	28 278
M A D	97 463	82 026
Autres	0	0
<b>Total</b>	<b>152 131</b>	<b>133 614</b>

### ■ 3.15- Autres produits

	30/06/2014	30/06/2013 PUBLIE	30/06/2013 RETRAITE
Reprises sur provisions	151	66	66
Transfert de charges	0	941	0
Autres	0	436	436
<b>Total</b>	<b>151</b>	<b>1 443</b>	<b>502</b>

### ■ 3.16 - Coût de l'endettement financier brut

	30/06/2014	30/06/2013
Intérêts sur emprunts	951	764
Intérêts sur location financement	749	707
Divers	0	18
<b>Total</b>	<b>1 700</b>	<b>1 489</b>

### ■ 3.17 - Charge d'impôts

*Les impôts sur les résultats se répartissent en :*

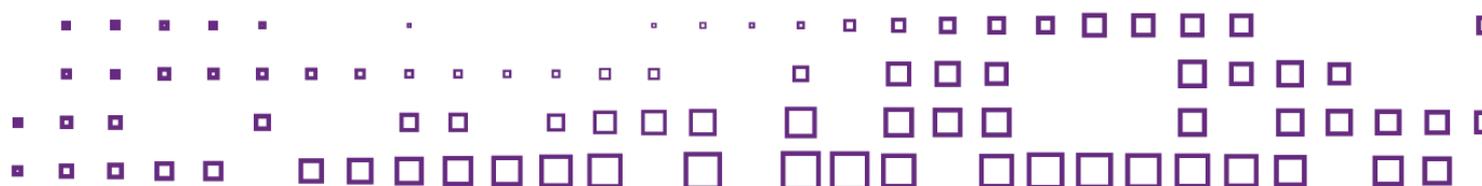
	30/06/2014	30/06/2013
Impôts exigibles	3 574	2 930
Impôts différés	-250	-60
<b>Total</b>	<b>3 324</b>	<b>2 870</b>

#### *Preuve d'impôts*

	30/06/2014	30/06/2013
Résultat avant impôt	8 548	7 072
Taux d'impôt	34,33%	34,33%
Impôt théorique	2 935	2 428
Différences permanentes	162	78
Utilisation de déficits reportables	0	0
Incidence du CICE	-391	-143
Incidence de la CVAE	611	507
Autres	7	0
<b>Impôt effectif</b>	<b>3 324</b>	<b>2 870</b>

#### *Evolution des impôts différés au bilan consolidé :*

	30/06/2014	30/06/2013
Impôt différé actif	0	0
Impôt différé passif	337	494
dont CVAE	31	92



### ■ 3.18 - Rémunération des mandataires sociaux

	30/06/2014	30/06/2013
Rémunération et avantages en nature	296	330
Jetons de présence	-	-
Autres avantages à court terme	36	36
Total avantages à court terme	332	366
Indemnités de fin de contrat	-	-
Paiement fondé sur des actions	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Total avantages à long terme	-	-

Les rémunérations et avantage en nature versées sont incluses dans les résultats du Groupe par le biais des redevances facturées par la Société d'Investissement Bastide, société mère de Bastide Le Confort Médical

(cf. paragraphe 3.22).

Les autres avantages à court terme correspondent aux fonctions de représentation dans les filiales du Groupe.

### ■ 3.19 - Effectifs

SA Bastide Le Confort Médical	30/06/2014	30/06/2013
Cadres	158	142
Employés	976	888
Total	1 134	1 030

Groupe Bastide Le Confort Médical	30/06/2014	30/06/2013
Cadres	172	155
Employés	1 030	920
Total	1 202	1 075

### ■ 3.20 - Engagements financiers hors bilan

Obligations contractuelles	Montant brut	A - 1 an	de 1 à 5 ans	A + 5 ans
Dettes à moyen terme				
- Etablissement de Crédit	4 553	1 012	3 227	314
- Dettes financières				
- Ret. Loc-Financements				
Contrats de location simple (baux commerciaux)	11 277	5 821	5 456	
Obligations d'achats irrévocables				
Autres obligations à long terme				

La nature des engagements sur les dettes financières figurent en paragraphe 3.10.

### ■ 3.21- Information sectorielle

La norme IFRS 8 concernant les secteurs opérationnels, remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle, impose de présenter une information issue des reporting internes.

De ce fait, le Groupe diffuse une information, présentée en note 3.14 en phase avec les reporting internes qui détaille le chiffre d'affaires par nature et activités. L'analyse des agrégats de rentabilité (tel que résultat opérationnel courant et résultat opérationnel) est réalisée globalement.

En outre, l'information au plan géographique n'est pas représentative.

### ■ 3.22 - Information sur les parties liées

Les transactions entre la société Bastide Le Confort Médical et ses filiales CONFORTIS, BASTIDE FRANCHISE, Centre de Stomathérapie, A A Z Santé, MEDIKEA, AERODOM, SB FORMATION, AB2M, DOM'AIR, DIAB SANTE et DORGE MEDIC ont été éliminées en consolidation et ne sont donc pas présentées dans cette note.

Les transactions avec les parties liées concernent les opérations réalisées avec des sociétés contrôlées par les dirigeants de Bastide Le Confort Médical.

	30/06/2014	30/06/2013
SCI BASTIDE 1 - Loyers magasin Valence	75	75
SCI BASTIDE 2 - Loyers siège social 1	130	130
SCI BASTIDE 3 - Loyers siège social 2	101	101
SCI BASTIDE 4 - Loyers magasin Nîmes	144	144
SCI BASTIDE Gallargues - Loyers plateforme logistique	330	330
SCI BASTIDE Orange – Locaux Orange	38	37
SCI BASTIDE Villabé – Locaux Villabé	154	152
SCI BASTIDE Chaponnay – Locaux Chaponnay	58	60
SCI Toulouse Harmonies – Locaux Toulouse	45	49
SCI BASTIDE Châteauroux – Locaux Châteauroux	60	62
SCI BASTIDE Dunkerque – Locaux AAZ	40	29
SCI BASTIDE Dol de Bretagne – Locaux Plateforme	272	24
SCI BASTIDE Valence – Locaux Valence	18	6
SCI BASTIDE Soissons – Locaux Soissons	23	7
SCI BASTIDE Mitry-Mory – Locaux Mitry-Mory	179	
TARA Santé – Ventes de Licences	50	
SA SIB (Société mère de Bastide le Confort Médical - redevances holding)	670	666
Vincent Bastide – Cession des parts de la SCI Bastide 3	133	

### ■ 3.23 - Passifs éventuels

Le Groupe a fait l'objet d'un contrôle fiscal dont il a accepté une partie des redressements. Il conteste une autre partie du redressement qui porte sur la taxe sur la valeur ajoutée :

Le tribunal administratif de Nîmes a condamné fin février 2012 en 1ère instance la société Bastide Le Confort Médical à payer la somme de 961 milliers d'euros, qui se décompose comme suit :

- Principal : 716 milliers d'euros
- Pénalités et intérêts de retard : 245 milliers d'euros

Un jugement rendu en appel sur le premier semestre 2014 confirme la position des juges de première instance.

Bastide Le Confort Médical a décidé de se pourvoir en cassation.

Une provision supplémentaire a été comptabilisée à hauteur de 250 milliers d'euros sur cet exercice, portant le montant total de la provision pour risques à 475 milliers d'euros.

A la clôture, le montant comptabilisé à ce titre dans les créances fiscales s'élève à 961 milliers d'euros.

Par ailleurs un litige relatif au paiement par un fournisseur de remises de fin d'année et de coopérations commerciales figurant en créances pour un montant de 900 milliers d'euros HT a pris naissance au cours de l'exercice 2011. Un jugement de 1ère instance favorable à la société Bastide Le Confort Médical a été rendu le 18 septembre 2012 confirmant le montant de la créance sur ce fournisseur. Un appel de ce jugement a été introduit par le fournisseur.

Un litige commercial entraînant la contestation de factures par un de nos clients ainsi qu'une demande d'indemnités non justifiée sont intervenus sur l'exercice précédent. Le Groupe n'a pas souhaité conclure d'accord amiable. Une action contentieuse a été initiée.

Un jugement de première instance, confirmé par un jugement d'appel, a été favorable à la société Bastide Le Confort Médical.

### ■ 3.24 - Composantes de la variation du BFR issue du Tableau de Flux de Trésorerie

	30/06/2014	30/06/2013
Stocks et en-cours	- 1 545	141
Clients et comptes rattachés	- 4 868	- 1 630
Fournisseurs et comptes rattachés	3 531	2 373
Autres créances et dettes	- 572	411
<b>Total</b>	<b>- 3 454</b>	<b>1 295</b>

### ■ 3.25 - Informations relatives à l'effet au bilan de la variation du périmètre et incidence sur les agrégats de résultat

La société Dorge Medic a été intégrée dans le périmètre avec effet au 1er juillet 2013. Sa contribution sur les agrégats de résultat est la suivante (en milliers d'euros) :

	Dorge Medic
Chiffre d'affaires	2 691
Résultat opérationnel	522
<b>Résultat Net</b>	<b>143</b>

Son résultat a été intégré conformément aux méthodes exposées dans la première partie de ce document depuis sa date d'intégration jusqu'à la date de clôture des présents états financiers.

Effets au bilan de la variation du périmètre lors des prises de participation :

DORGE MEDIC	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actif net immobilisé	917	3 975
Goodwill	0	2 543
Immobilisations corporelles	896	1014
Immobilisations incorporelles	21	657
Impôts différés	0	-239
Besoin en fonds de roulement	114	114
Endettement net (y/c avance en compte courant)	-218	-278
Part des minoritaires		0
Part du Goodwill complet affecté au Groupe		2 543
Coût du regroupement		3 811

### ■ 3.26 - Honoraires des contrôleurs légaux

Les honoraires des contrôleurs légaux sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Grant Thornton				TSA Audit				BMA Audit			
	Montant		Pourcentage		Montant		Pourcentage		Montant		Pourcentage	
	30/06 2014	30/06 2013	30/06 2014	30/06 2013	30/06 2014	30/06 2013	30/06 2014	30/06 2013	30/06 2014	30/06 2013	30/06 2014	30/06 2013
Honoraires versés au titre de la mission légale												
- Émetteur	44	82	59%	91%	38	43	100%	100%	48	31	65%	56%
- Filiales intégrées globalement	24	8	32%	9%	0	0	0%	0%	26	24	35%	44%
Prestations et diligences directement liées												
- Émetteur	6	0	8%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
- Filiales intégrées globalement	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
<b>Sous total</b>	<b>74</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>38</b>	<b>43</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>74</b>	<b>55</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Honoraires versés pour d'autres prestations												
	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>90</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>38</b>	<b>43</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>74</b>	<b>55</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### ■ 3.27 - Evènements postérieurs à la clôture

Le Groupe a réalisé en juillet 2014 l'acquisition de 66% du capital de la société S'Care Assistance, spécialisée dans la fourniture de produits et services pour la prévention et prise en charge de l'escarre.

Basée à Nîmes, la société a réalisé en 2013-2014 (exercice clôturé au 31 mars 2014) un chiffre d'affaires de 2,3 millions d'euros principalement avec des établissements de santé dans le sud de la France. L'offre de S'Care assistance comprend à la fois une offre de produits (matelas à air, ...) et de services (installation, formation des soignants, entretien, nettoyage et suivi).

Avec cette acquisition, le Groupe acquiert des parts de marché dans un domaine très complémentaire de ses activités, notamment de la location de lits médicalisés. Le Groupe, qui réalise déjà dans cette activité un chiffre d'affaires de 5 millions d'euros, entend ainsi accélérer la diffusion de cette offre anti-escarre dans l'ensemble de son réseau et notamment auprès de l'ensemble des établissements de santé partenaires du Groupe.

Cette opération entre parfaitement dans la stratégie du Groupe qui vise à compléter ses offres et ses positions géographiques avec des sociétés spécialisées à valeur ajoutée.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS SOCIÉTÉ BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL

## Exercice clos le 30 juin 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Bastide le Confort Médical, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1/ Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### 2/ Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les goodwill, dont le montant net figurant au bilan au 30 juin 2014 s'établit à 17 757 K€, font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans les paragraphes 2.2 et 3.2 des notes aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées, et vérifié que les paragraphes 2.2 et 3.2 des notes aux états financiers consolidés donnent une information appropriée. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations

- le paragraphe 3.23 « Passifs éventuels » des notes aux états financiers consolidés mentionne l'existence de litiges (fiscal et commerciaux) ainsi que la position retenue par le Groupe sur chacun de ces litiges. Nos travaux ont notamment consisté à examiner les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et vérifier qu'une information appropriée est donnée dans les notes aux états financiers consolidés. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3/ Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Montpellier et Nîmes, le 22 octobre 2014

Les commissaires aux comptes

■ **Grant Thornton**

■ **TSA AUDIT**

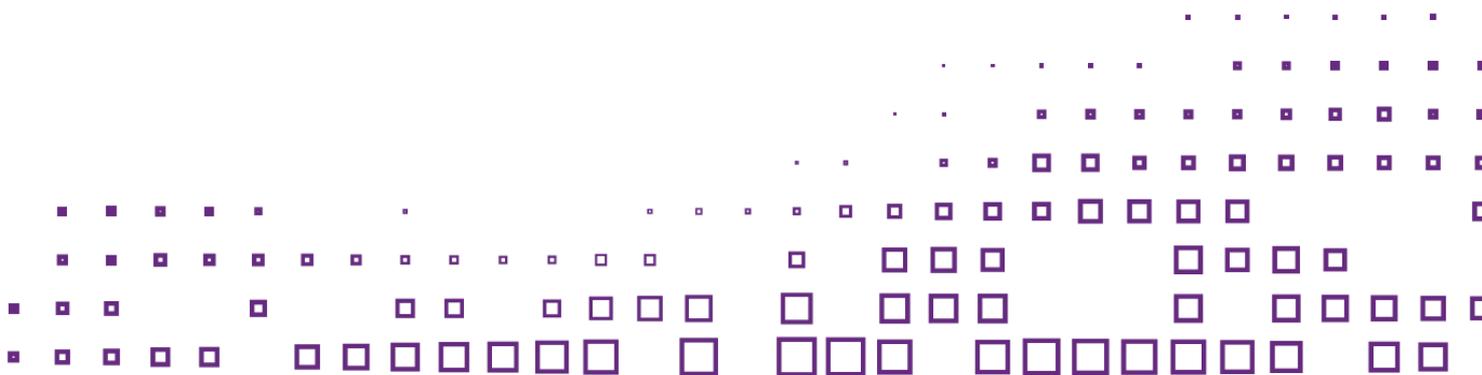
■ **BMA AUDIT**

Membre français de Grant Thornton International

Philippe Silhol Associé

Jean-Yves Baldit Associé

Frédéric Jentellet Associé



## CHAPITRE 4 : COMPTES SOCIAUX

## → 1- BILAN ACTIF

	BRUT	AMORT. PROV	NET AU 30.06.14	NET AU 30.06.13
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOB. INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 421 406	1 193 604	227 802	274 331
Fonds commercial	6 202 584	153 260	6 049 323	5 966 124
Autres immobilisations incorporelles				
<b>IMMOB. CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions	15 138 018	10 407 731	4 730 287	3 985 671
Installations techniques, mat. out. Industriels	106 231 302	61 789 990	44 441 311	36 801 061
Autres immobilisations corporelles	3 482 209	2 556 750	925 459	589 101
Immobilisations en cours	2 207 057		2 207 057	486 750
Avances et acomptes				
<b>IMMOB. FINANCIERES</b>				
Participations	16 698 934	3 360 000	13 338 934	12 082 263
Créances rattachées à des participations	64 999		64 999	
Autres titres immobilisés	131 406		131 406	193 785
Prêts	659 533		659 533	610 620
Autres immobilisations financières	2 184 894		2 184 894	2 036 285
<b>TOTAL</b>	<b>154 422 348</b>	<b>79 461 337</b>	<b>74 961 010</b>	<b>63 025 995</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>STOCKS</b>				
Matières premières, approvisionnements	302 023		302 023	327 071
Marchandises	16 256 858	90 576	16 166 282	14 716 405
<b>AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR</b>				
<b>COMMANDES</b>				
<b>CREANCES</b>				
Clients et comptes rattachés	24 242 846	167 382	24 075 464	19 163 485
Autres créances	15 323 127		15 323 127	10 571 936
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	102 262		102 262	378 528
Disponibilités	435 838		435 838	449 866
Charges constatées d'avance	1 785 498		1 785 498	1 797 129
<b>TOTAL</b>	<b>58 448 455</b>	<b>257 958</b>	<b>58 190 496</b>	<b>47 404 423</b>
Comptes de régularisation				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>212 870 803</b>	<b>79 719 296</b>	<b>133 151 507</b>	<b>110 430 419</b>

## → PASSIF

	NET au 30.06.14	NET au 30.06.13
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	3 303 261	3 303 261
Prime d'émission, de fusion, d'apport	9 341 527	9 341 527
Réserves		
Réserve légale	330 326	330 326
Réserves réglementées		
Autres réserves	28 151 019	26 003 206
Report à nouveau	33 002	13 910
Résultats antérieurs en instance d'affectation		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>4 685 966</b>	<b>3 542 522</b>
Provisions réglementées	144 632	39 430
<b>TOTAL</b>	<b>45 989 735</b>	<b>42 574 184</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	810 429	632 505
Provisions pour charges	138 008	104 972
<b>TOTAL</b>	<b>948 437</b>	<b>737 477</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes assimilées		
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	44 949 603	31 217 712
Emprunts et dettes financières diverses		12 537
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 538 825	20 840 757
Dettes fiscales et sociales	9 661 094	8 696 296
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 063 810	6 351 453
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL</b>	<b>86 213 334</b>	<b>67 118 757</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>133 151 507</b>	<b>110 430 419</b>



# → COMPTE DE RESULTAT

	01.07.13 -30.06.14	01.07.12 -30.06.13
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises	71 131 654	63 445 320
Production vendue de services	69 746 597	61 996 230
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>140 878 252</b>	<b>125 441 550</b>
Subventions d'exploitation	6 800	5 200
Reprise sur amts. & prov., transfert charges	2 399 021	1 254 547
Autres produits	152 327	471 950
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>143 436 401</b>	<b>127 173 248</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	49 848 367	43 923 465
Variation de stock (marchandises)	-1 373 672	-128 585
Achats de matières premières & autres approvisionnements	721 836	703 785
Variation de stock (matières premières & autres)	25 047	144 198
Autres achats et charges externes	37 196 376	32 647 960
Impôts, taxes et versements assimilés	2 235 728	2 106 833
Salaires et traitements	27 252 266	24 965 872
Charges sociales	8 739 916	8 445 168
Dotations aux amortissements sur immobilisations	13 403 183	11 518 458
Dotations d'exploitation sur actif circulant	45 000	0
Dotations d'exploitation pour risques et charges	695 983	339 284
Autres charges	129 674	111 168
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>138 919 708</b>	<b>124 777 609</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4 516 692</b>	<b>2 395 639</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation	5 482 006	2 404 479
Produits des autres valeurs mobilières		
Autres intérêts et produits assimilés	3 298	9 714
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	44 016	8 968
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>5 529 320</b>	<b>2 423 162</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations financières aux amortissements & provisions	3 360 000	
Intérêts et charges assimilées	937 311	764 058
Différences négatives de change	-39	
Charges nettes sur cession VMP		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>4 297 271</b>	<b>764 058</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>1 232 048</b>	<b>1 659 104</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>5 748 741</b>	<b>4 054 743</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	710	116 357
Produits exceptionnels sur opérations en capital	421 565	550
Reprises sur provisions et transferts de charges	9 991	55 919
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>432 267</b>	<b>172 826</b>

	01.07.13 -30.06.14	01.07.12 -30.06.13
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	104 236	82 847
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	420 529	53 351
Dotations exceptionnelles amortissements provisions	115 194	17 978
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>639 959</b>	<b>154 178</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	855 083	530 870
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>149 397 989</b>	<b>129 769 238</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>144 712 022</b>	<b>126 226 715</b>
<b>BENEFICE</b>	<b>4 685 966</b>	<b>3 542 522</b>

## → PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT

### Origines:

Résultat de l'exercice .....4 685 966 €  
 Dont résultat courant avant impôts : .....5 748 741 €

### Affectation:

Dividendes.....1 614 928 €  
 Réserve légale..... 0 €  
 Autres réserves.....3 071 038 €

## → ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Du bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 Juin 2014, dont le total est de 133 151 507 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégagant un résultat de 4 685 966 €, l'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1 Juillet 2013 au 30 Juin 2014.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### ■ 2.1 Faits significatifs :

La Société a réalisé l'acquisition en juillet 2013 de 100% des parts de la société Dorge Medic, spécialisée dans la vente et la location de matériels et de produits médicaux pour le maintien à domicile (MAD) et l'orthopédie, auprès principalement d'une clientèle de particuliers ou de maisons de repos. Basée à Namur en Belgique et intervenant dans la région Wallonne et à Bruxelles, Dorge Medic s'appuie aujourd'hui sur quinze collaborateurs. Dorge Medic est consolidée dans les comptes du Groupe au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Fin juillet 2013, la Société a pris une participation majoritaire (51%) dans le capital de la société TARA SANTE basée à Neuilly sur Seine en Ile de France. Cette société, créée en 2010, est actuellement en phase de développement d'un dossier médical nomade partagé à destination des professionnels de santé (Dossier E-Toile). En parallèle, elle proposera la commercialisation de services associés en matière de facturation, administration et formation, ventes en ligne.

Les partenariats avec des groupes privés de maisons de retraite ont été consolidés afin de conforter le positionnement dans ce secteur d'activité.

Il convient de souligner que les autres métiers du groupe sont en croissance.

Les mesures d'optimisation des coûts de l'entreprise ont permis d'absorber une partie des charges induites par la mise en place de pôles spécialisés au niveau de la prestation respiratoire, nutrition/perfusion et des collectivités.

L'investissement en dispositif médical a été soutenu par la prise de nouveaux marchés ainsi que par la mise en œuvre de la partie téléobservance dans le domaine de l'apnée du sommeil (Appareil de PPC équipé d'un système de surveillance).

Bien qu'un arrêt du Conseil d'Etat en date du 15/02/2014 ait suspendu la mise en place de ce système de surveillance, la société en a poursuivi le déploiement.

Au 30 juin 2014, 2/3 des patients pris en charge par le Groupe sont équipés de PPC autorisant la transmission de données de téléobservance.

Dans le domaine du maintien à domicile, la société BASTIDE LCM a cédé 3 magasins exploités en propre (Olonne sur mer, La Roche sur Yon et Macon) à de nouveaux franchisés, portant ainsi le nombre de franchises à 25 au 30 juin 2014.

Signalons également le regroupement en Ariège des magasins de Foix, Lavelanet et Pamiers.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), s'élève pour l'exercice à 1 101 208 €. Il est comptabilisé en moins des charges de personnel. Son utilisation, concerne essentiellement l'embauche de nouveaux collaborateurs.

## ■ 2.2 Règles et méthodes comptables :

### Règles et méthodes comptables :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations) ou leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Type d'immobilisation	Durée
AAI Constructions	5 -10 ans
Matériel et outillage	4 - 8 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et Mobilier de bureau	3 à 5 ans

### Immobilisations incorporelles :

Les biens amortissables tels que les logiciels et droits d'exploitation sont amortis de 1 à 3 ans.

Les droits au bail sont évalués à leur coût d'acquisition et ne sont pas amortis. Aucun indice de perte de valeur n'a été détecté au cours de l'exercice.

Les fonds de commerces sont évalués à la fin de chaque exercice sur la base des flux de trésorerie prévisionnels. Une dépréciation à la clôture est constatée si l'évaluation par cette méthode est inférieure à la valeur historique.

Les frais de recherche et de développement, d'un montant non significatif, sont comptabilisés en charges.

### Participation et autres titres immobilisés :

La valeur brute des titres de participation est constituée du prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables. Ainsi, les frais accessoires d'achat des titres de TARA SANTE et DORGE MEDIC ont été inclus dans le coût d'acquisition des titres. La valeur de chaque entreprise est évaluée à la fin de chaque exercice sur la base de la situation nette et des flux de trésorerie prévisionnels. Une dépréciation à la clôture est constatée si l'évaluation par cette méthode est inférieure à la valeur historique.

La SA Bastide détient 10% du capital de la SCI Bastide 2 créée le 1 Avril 1997.

La SA Bastide détient 10% du capital de la SCI Bastide 3 créée le 16 juin 2000.

La SA Bastide détient 10% du capital de la SCI Bastide 4 créée le 28 juillet 2004.

- La SA Bastide détient 100% de la SAS Confortis.
- La SA Bastide détient 100% de la SAS Bastide Franchise.
- La SA Bastide détient 100% de la SAS Médikéa.
- La SA Bastide détient 100% de la SAS AàZ Santé.
- La SA Bastide détient 100% de la SAS Aérodom.
- La SA Bastide détient 100% de la SAS SB Formation.
- La SA Bastide détient 100% de la SARL MEDAVI NORD.
- La SA Bastide détient 51.33% de la SARL AB2M.
- La SA Bastide détient 60% de la SAS DIABSANTE via la SAS AERODOM.
- La SA Bastide détient 100% de la SARL DOM'AIR SANTE.
- La SA Bastide détient 30% de la SCI BASQUE
- La SA Bastide détient 51% de la SARL TARA SANTE
- La SA Bastide détient 100% de la SA DORGE MEDIC

Les titres d'AAZ SANTE ont fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 3 000 000 €.

Le détail des participations figure dans le tableau des filiales et participations joint dans la présente annexe.

Les autres titres immobilisés correspondent aux actions propres gérées dans le cadre d'un contrat de liquidité et d'un contrat de rachat. Si la valeur, à la clôture, est inférieure au prix d'achat, il est pratiqué une provision pour dépréciation.

### Autres immobilisations financières :

Ce poste comprend principalement les prêts et les dépôts de garanties de loyer.

Les prêts accordés ont des échéances comprises entre 7 et 20 ans.

### Valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Si la valeur, à la date de clôture, est inférieure au prix d'achat, il est constaté une provision pour dépréciation.

### Stocks :

Les stocks sont évalués au prix moyen pondéré.

Aucune marchandise vendue ne subit de transformation de la part de l'entreprise.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur de vente HTVA et le coût d'achat des marchandises, est constituée lorsque la valeur de vente est inférieure au coût d'achat.

### Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation basée sur l'ancienneté de la créance et la qualité du débiteur (tiers payant ou hors tiers payant) est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

### Opérations en devises :

Les opérations en devises sont peu importantes et sont valorisées pour leur contre-valeur à la date de règlement des marchandises. Les dettes en devises sont, le cas échéant, valorisées au cours de fin d'exercice.

### Engagements de retraite :

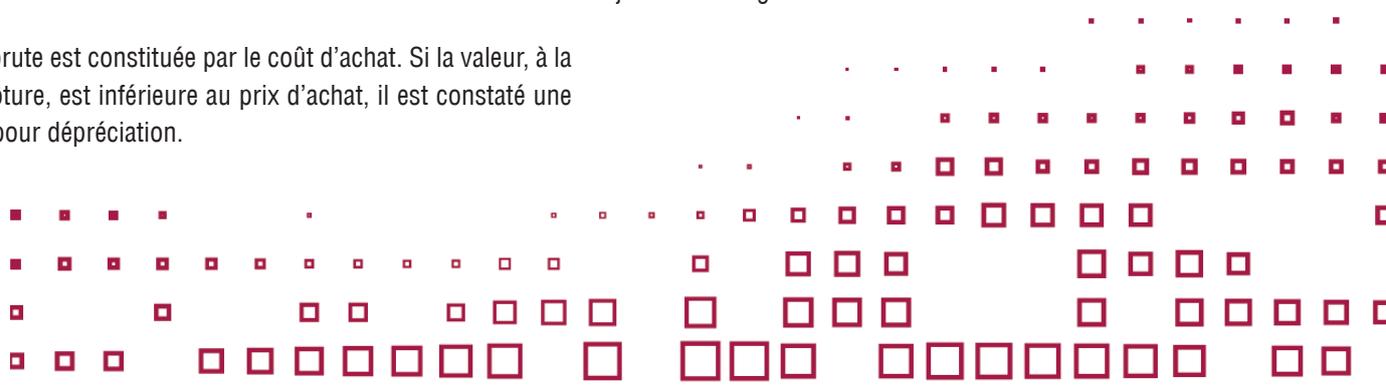
L'entreprise effectue une évaluation totale de ses engagements. Ces engagements font l'objet d'une comptabilisation. La méthode d'évaluation retenue est fondée sur des statistiques et hypothèses suivantes :

- la rotation du personnel global forte qui a été ajustée en fonction du turnover effectivement constaté.
- la table de mortalité de INSEE 2012
- l'indemnité de départ volontaire conformément à la convention collective applicable et qui représente 50% de l'indemnité de licenciement.
- Le taux de charges sociales de 36.50%

### Autres provisions :

Les provisions, liées au cycle normal d'exploitation, comprennent principalement les provisions prud'homales.

Ce risque est apprécié en fonction de situations factuelles et ne présente pas d'incertitudes majeures susceptibles d'entraîner des ajustements significatifs lors des exercices ultérieurs.



## Choix comptables clés et estimations de la direction :

Les actifs précédemment loués puis vendus sont transférés dans les stocks pour leur valeur comptable nette et les produits de la vente sont comptabilisés en tant que produits des activités ordinaires.

## Reconnaissance du chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date du transfert de propriété des produits. Il est net des remises accordées aux clients, qui sont essentiellement liées aux volumes traités.

IL n'est enregistré aucun retour de biens vendus en dehors des retours couverts par les clauses de garantie contractuelle.

## Emprunts et dettes financières :

Les emprunts ont la même nature et portent majoritairement un intérêt à taux fixe.

Les taux fixes sont compris dans une fourchette allant de 1.59 à 3.74%.

Les taux variables avec swap de taux sont compris dans entre 1.28 et 3.10%.

Les emprunts souscrits ne comportent pas de clause de covenant bancaire.

## Passifs éventuels :

Le Groupe a fait l'objet d'un contrôle fiscal dont il a accepté une partie des redressements. Il conteste une autre partie du redressement qui porte sur la taxe sur la valeur ajoutée :

Le tribunal administratif de Nîmes a condamné fin février 2012 en 1ère instance la société Bastide Le Confort Médical à payer la somme de 961 milliers d'euros, qui se décompose comme suit :

- Principal : 716 milliers d'euros

- Pénalités et intérêts de retard : 245 milliers d'euros

Un jugement rendu en appel sur le premier semestre 2014 confirme la position des juges de première instance.

BASTIDE Le Confort Médical a décidé de se pourvoir en cassation.

Une provision supplémentaire a été comptabilisée à hauteur de 250 milliers d'euros sur cet exercice, portant le montant total de la provision pour risques à 475 milliers d'euros.

A la clôture, le montant comptabilisé à ce titre dans les créances fiscales s'élève à 961 milliers d'euros.

Par ailleurs un litige relatif au paiement par un fournisseur de remises de fin d'année et de coopérations commerciales figurant en créances pour un montant de 900 milliers d'euros HT a pris naissance au cours de l'exercice 2011. Un jugement de 1ère instance favorable à la société Bastide a été rendu le 18 septembre 2012 confirmant le montant de la créance sur ce fournisseur. Un appel de ce jugement a été introduit par le fournisseur.

Un litige commercial entraînant la contestation de factures par un de nos clients ainsi qu'une demande d'indemnités non justifiée sont intervenus sur l'exercice précédent. Le Groupe n'a pas souhaité conclure d'accord amiable. Une action contentieuse a été initiée.

Un jugement de 1ère instance, confirmé par un jugement d'appel, a été favorable à la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL.

## ■ 2.3 Tableaux complémentaires

### ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE :

IMMOBILISATIONS	Valeur Brute au début de l'exercice	Augmentation acquisition créations	Augmentatio par fusion
<b>CADRE A</b>			
Frais d'établissement de recherche & développement			
<b>TOTAL 1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 406 798	223 186	
<b>TOTAL 2</b>	<b>7 406 798</b>	<b>223 186</b>	<b>0</b>
<b>Terrains</b>			
Installations générales agencements des constructions	13 408 954	1 747 971	
Installations techniques, matériels et outillages	88 402 183	19 584 248	
<b>Autres immobilisations corporelles</b>			
Matériels de transport	169 666	116 803	
Matériels de bureau & informatique	2 707 118	637 596	
Immobilisations corporelles en cours	486 750	2 139 461	
<b>TOTAL 3</b>	<b>105 174 674</b>	<b>24 226 080</b>	<b>0</b>
Autres participations	12 082 263	4 681 701	
Autres titres immobilisés	193 785	89 186	
Prêts et autres immobilisations financières	2 646 905	4 172 843	
<b>TOTAL 4</b>	<b>14 922 955</b>	<b>8 943 732</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3+4)</b>	<b>127 504 608</b>	<b>33 392 999</b>	<b>0</b>

IMMOBILISATIONS	Diminutions par virement	Diminutions par cession	Valeur immob. À la fin de l'ex.
<b>CADRE B</b>			
Frais d'établissement de recherche & développement			
<b>TOTAL 1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Autres postes d'immobilisations incorporelles		6 173	7 623 991
<b>TOTAL 2</b>	<b>0</b>	<b>6 173</b>	<b>7 623 991</b>
<b>Terrains</b>			
Installations générales agencements des constructions		18 907	15 138 018
Installations techniques matériels outillages industriels		1 755 129	106 231 302
<b>Autres immobilisations corporelles</b>			
Matériels de transport		101 008	185 461
Matériels de bureau & informatique		47 966	3 296 748
Immobilisations corporelles en cours		419 154	2 207 057
<b>TOTAL 3</b>	<b>0</b>	<b>2 342 166</b>	<b>127 058 588</b>
Autres participations		30	16 763 934
Autres titres immobilisés		151 566	131 406
Prêts et autres immobilisations financières		3 975 320	2 844 428
<b>TOTAL 4</b>	<b>0</b>	<b>4 126 918</b>	<b>19 739 768</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3+4)</b>	<b>0</b>	<b>6 475 259</b>	<b>154 422 348</b>

**ETATS DES AMORTISSEMENTS :****CADRE A - SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements début exercice	Augmentation des dotations de l'exercice	Diminution amort. afférents élém. sortis de actif et reprises	Montant amort. à la fin de l'ex.
Frais d'établissement et de développement				
<b>TOTAL 1</b>	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	1 166 522	186 516	6 173	1 346 865
<b>TOTAL 2</b>	<b>1 166 522</b>	<b>186 516</b>	<b>6 173</b>	<b>1346 865</b>
Constructions				
- Installations, agencements et aménagements des constructions	9 423 283	989 708	5 260	10 407 731
- Installations techniques, matériels et outillages	51 601 122	11 870 859	1 681 991	61 789 990
Autres immobilisations corporelles				
- Matériels de transport	110 984	21 035	51 010	81 010
- Matériels de bureau et informatique	2 176 699	345 041	46 000	2 475 739
<b>TOTAL 3</b>	<b>63 312 089</b>	<b>13 226 645</b>	<b>1 784 262</b>	<b>74 754 472</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3)</b>	<b>64 478 612</b>	<b>13 413 162</b>	<b>1 790 436</b>	<b>76 101 337</b>

**CADRE B****VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE**

Immobilisations amortissables	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Dotations	Reprises
Frais établissement et recherche				
<b>TOTAL 1</b>	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	0	115 194	0	0
<b>TOTAL 2</b>	<b>0</b>	<b>115 194</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Terrains				
Constructions				
- Installations générales, agencements aménagements des constructions	0	0	0	0
- Installations techniques, matériels et outillages	0	0	0	9 991
Autres immobilisations				
- Matériels de transport				
- Matériels de bureau et informatique	0	0	0	0
<b>TOTAL 3</b>	<b>0</b>	<b>115 194</b>	<b>0</b>	<b>9 991</b>
<b>TOTAL GENERAL 1+2+3</b>	<b>0</b>	<b>115 194</b>	<b>0</b>	<b>9 991</b>

**CADRE C****MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOIRES**

**ETAT DES PROVISIONS :**

NATURE DES PROVISIONS	Montant début exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant fin exercice
Amortissements dérogatoires	39 430	115 194	9 991	144 632
<b>TOTAL 1</b>	<b>39 430</b>	<b>115 194</b>	<b>9 991</b>	<b>144 632</b>
Provisions pour litiges	334 267	552 250	136 500	750 017
Provisions pour pensions et obligations similaires	104 972	33 036		138 008
Autres Provisions risques et charges	298 238	110 697	348 523	60 412
<b>TOTAL 2</b>	<b>737 477</b>	<b>695 983</b>	<b>485 023</b>	<b>948 437</b>
Dépréciation sur immobilisations	0	3 360 000	0	3 360 000
Dépréciation sur stocks	72 774	17 801	0	90 576
Dépréciation sur comptes clients	122 382	45 000	0	167 382
<b>TOTAL 3</b>	<b>195 157</b>	<b>3 422 801</b>	<b>0</b>	<b>3 617 958</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3)</b>	<b>972 064</b>	<b>4 233 979</b>	<b>495 015</b>	<b>4 711 028</b>
dont dotations et reprises d'exploitation		740 983	485 023	
dont dotations et reprises financières		3 360 000		
dont dotations et reprises exceptionnelles		115 194	9 991	

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES :**

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A - 1 an	A + 1 an
<b>CADRE A</b>			
Créances rattachées à des participations	64 999	64 999	0
Prêts	659 533	53 866	605 667
Autres immobilisations financières	2 184 894	2 184 894	
Clients douteux ou litigieux	756 723	756 723	
Autres créances clients	23 486 123	23 486 123	
Personnel & comptes rattachés	212 551	212 551	
Sécurité sociale et autres organismes. sociaux	0	0	
État & autres collectivités publiques	0	0	
- Impôts sur les bénéfices	0	0	
- Taxe/Valeur Ajoutée	2 479 724	2 479 724	
- Divers	0	0	
Groupe & associés	4 204 838	4 204 838	
Débiteurs divers	8 425 922	8 425 922	
Charges constatées d'avance	1 785 498	1 785 498	
<b>TOTAUX</b>	<b>44 260 900</b>	<b>43 655 233</b>	<b>605 667</b>

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A - 1 an	de 1 à 5 ans	A +5 ans
<b>CADRE B</b>				
Emprunts & dettes établissements de crédit				
- à 1 an				
- à + 1 an	44 920 048	15 213 761	28 854 560	851 727
Emprunts et dettes financières divers	29 554	29 554		
Fournisseurs & comptes rattachés	25 538 825	25 538 825		
Personnel et comptes rattachés	2 960 322	2 960 322		
Sécurité Sociale & autres organismes sociaux	3 136 093	3 136 093		
État & autres collectivités publiques :				
- Impôt/bénéfice	279 310	279 310		
- Taxe/Valeur Ajoutée	2 883 726	2 883 726		
- Autres impôts et taxes	401 642	401 642		
Dettes sur immobilisations				
Groupe & associés				
Autres dettes	6 063 810	6 063 810		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAUX</b>	<b>86 213 334</b>	<b>56 507 047</b>	<b>28 854 560</b>	<b>851 727</b>

### FONDS COMMERCIAL :

Droit au bail (Montpellier)	53 357 €	Fds de Commerce (Montauban)	434 820 €
Droit au bail (Bordeaux)	7 622 €	Fds de Commerce (Paris)	370 397 €
Droit au bail (Narbonne)	30 490 €	Fds de Commerce (Soissons)	154 527 €
Droit au bail (Montauban)	22 867 €	Fds de Commerce (Sète)	15 245 €
Droit au bail (Agen)	15 245 €	Fds de Commerce (Ariège)	691 701 €
Droit au bail (Chambéry)	15 245 €	Fds de commerce (Chambéry)	69 440 €
Droit au bail (Amiens)	70 375 €	Fds de commerce (Tours)	118 910 €
Droit au bail (Toulon)	15 245 €	Fds de commerce (Lyon Cx)	991 948 €
Droit au bail (Pau)	5 685 €	Fds de commerce (Amiens - Rouen)	834 366 €
Droit au bail (Nantes)	76 225 €	Fds de commerce (Clermont Ferrand)	434 878 €
Droit au bail (Mulhouse)	91 469 €	Fds de commerce (Carcassonne)	442 073 €
Droit au bail (Troyes)	15 000 €	Fds de commerce (Oullins)	172 156 €
Droit au bail (Montélimar)	30 000 €	<b>Total</b>	<b>4 730 461 €</b>
Droit au bail (Strasbourg)	15 000 €		
Droit au bail (Besançon)	75 000 €		
Droit au bail (Portet sur garonne)	141 000 €		
Droit au bail (Niort)	29 500 €		
Droit au bail (Orange)	15 000 €		
Droit au bail (Evry)	50 000 €		
Droit au bail (Clermont)	197 402 €		
Droit au bail (Annecy)	30 000 €		
Droit au bail (Crosnes)	6 000 €		
Droit au bail (Aix)	20 000 €		
Droit au bail (Arles)	75 000 €		
<b>Total</b>	<b>1 102 727 €</b>		

**ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN :**

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, Créances en effet comm.
<b>ACTIF IMMOBILISE :</b>			
- Participations		13 336 956	
- Créances rattachées			
<b>ACTIF CIRCULANT :</b>			
- Créances clients			
- Autres créances	7 236 741		
<b>DETTES :</b>			
- Emprunts, dettes financières			
- Dettes fournisseurs			
- Autres dettes		5 272 929	

Le montant de la location gérance entre Bastide le Confort Médical et Confortis s'élève à 3 445 000 €.

**DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR :**

<b>MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	
Clients - Factures à établir	5 248 972
Autres créances	2 399 540
Organismes sociaux à recevoir	0
RFA fournisseurs	2 188 650
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>110 000</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>9 947 162</b>

**DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :**

	CHARGES	PRODUITS
Montant à la clôture	1 785 498	
Charges constatées d'avance	1 785 498	

**DETAIL DES CHARGES A PAYER :**

<b>MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	
<b>EMPRUNTS &amp; DETTES AUPRES ETAB DE CREDIT</b>	
Intérêts à payer sur emprunts	29 555
Intérêts courus à payer	
<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>	
Fournisseurs, factures non parvenues	2 845 863
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	
Dettes provisionnées congés payés	2 413 547
Dettes provisionnées participation	
Personnel autres charges à payer	503 091
Organismes sociaux charges à payer sur CP	912 382
Organismes fiscaux charges à payer	401 643
Autres charges sociales à payer	197 781
<b>AUTRES DETTES</b>	
Divers - charges à payer	660 924
<b>TOTAUX</b>	<b>7 964 786</b>



**COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL :**

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1- Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	7 340 580	0.45 €
2- Actions/parts sociales composant le capital social à la fin exercice	7 340 580	0.45 €

**ACTIONS PROPRES :**

Nombre titres au 30.06.2013	Acquisitions	Cessions	Nombre de titres au 30.06.2014
LIQUIDITES 7 092	191 893	192 241	6 744
RACHAT 80 123		49 436	30 687*

\*dont 13 329 actions, objets d'une attribution gratuite d'actions.

La société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL a décidé d'une attribution gratuite d'actions lors de son Conseil d'Administration de 27 septembre 2013 et 28 septembre 2012. Ces attributions portant sur 13 329 actions visées et conditionnée à la présence des bénéficiaires devant occuper un poste de direction au terme de la période d'acquisition des droits s'achevant le 27 septembre 2014 et le 26 septembre 2015.

Leur valeur de réalisation au 30 juin 2014 (contrat liquidités) est de 102 306 € pour une valeur comptable de 105 904 €.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

**VARIATION CAPITAUX PROPRES :**

	Au 30/06/2014	Au 30/06/2013
Valeur brute au début de l'exercice	42 574 184	40 302 407
Augmentation de capital (hors incorporation de réserves)		
Augmentation de la prime d'émission		
Augmentation de la prime de fusion		
Dividendes distribués au titre de l'exercice précédent	1 407 247	1 247 899
Autres répartition		
Provisions réglementées	105 202	-22 846
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	41 303 769	39 031 662
Résultat de l'exercice	4 685 966	3 542 522
Valeur à la fin de l'exercice	45 989 735	42 574 184

**VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET :**

	EXPORT	FRANCE	TOTAL
Ventes	33 023	71 098 632	71 131 655
Prestations		69 746 597	69 746 597
<b>Total</b>	<b>33 023</b>	<b>140 845 229</b>	<b>140 878 252</b>

**TRANSFERT DE CHARGES :**

Nature des transferts	
Avantages en nature	292 846
Transfert charges	1 621 151

**CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS :**

Nature des charges :		dont Entreprises liées
- Dotations financières amortissements & provisions	3 360 000	
- Intérêts sur emprunts	888 850	
- Intérêts comptes courants	27 488	27 488
- Intérêts bancaires	20 787	
- Autres	146	
<b>Total</b>	<b>4 297 271</b>	<b>27 488</b>
Nature des produits :		
- Produits de participation	5 482 006	5 482 006
- Revenus des créances	3 298	
- Autres produits financiers	44 016	
<b>Total</b>	<b>5 529 320</b>	<b>5 482 006</b>

**CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :**

Nature des charges :	
- Charges diverses	63 251
- Cession d'immobilisations	420 529
- Autres charges	40 985
- Dotations exceptionnelles amortissements et provisions	115 194
<b>Total</b>	<b>639 959</b>
Nature des produits :	
- Produits divers	9 991
- Cession d'immobilisations	421 565
- Produits excep. Divers	711
<b>Total</b>	<b>432 267</b>

**REPARTITION DE L'IMPOT SUR LE BENEFICE :**

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	5 748 740	887 030	4 861 710
Résultat exceptionnel	-207 691	-31 947	-175 744
Participation			
Résultat comptable	5 541 049	855 083	4 685 966

**ENGAGEMENT DE CREDIT BAIL PAR ECHEANCE :**

n°	fin de contrat	engagement	-1 an (30.06.15)	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
1	19/11/2014	20/11/2009	980,00	0,00	0,00
2	19/11/2014	20/11/2009	980,00	0,00	0,00
3	31/08/2012	01/09/2009	0,00	0,00	0,00
4	31/07/2012	01/08/2009	0,00	0,00	0,00
			1 960,00	0,00	0,00

**DETAIL LOCATIONS VEHICULES :**

Sur la base des véhicules présents au 30/06/2014 (données en K€).

en K€	2009-2013	30/06/2014	2014-2016
Loyers par périodes	3 227	2 081	3 458
Interêts de la période	653	385	452
Rbt capital de la période	2 651	1 703	2 922
Amortissements période	2 743	1 729	2 804
Val.Brutes au 30/06/14		5 133	
Amortiss. Au 30/06/14		2 329	
VNC au 30/06/14		2 804	

**ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN :**

Nantissement des parts S.C.I. Bastide 2	152
---	-----

**AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN :**

Obligations contractuelles	Montant Brut	A - 1 an	de 1 à 5 ans	A +5 ans
Dettes à moyen terme				
- Etablissements de Crédit	4 553 000	1 012 000	3 227 000	314 000
- Dettes financières				
- Retraitement Crédit Bail				
Contrat de Location Simple (Baux commerciaux)	11 277 323	5 820 975	5 456 348	0
Obligations d'achat irrévocables				
Autres obligations à long terme				

**DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION :**

Dans le cadre des procédures de formation, le groupe a intégré les principes de la loi de mai 2004 relative à la formation continue et a notamment informé les salariés quant à leurs droits individuels de formation.

Au 30 juin 2014, l'engagement total est de 64 422 heures.

Au titre de la portabilité du DIF, 9 955 heures sont totalisées.

**DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES :**

Nantissement de titres 4 553 000 €.

**ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA CHARGE FISCALE :**

- Éléments entraînant une charge fiscale future : Néant
- Éléments entraînant un allègement de la charge fiscale future :

NATURE DES ELEMENTS	MONTANTS
Dettes provisionnées pour participation des salariés	
Contribution sociale de solidarité	101 670
<b>Total</b>	<b>101 670</b>

### REMUNERATION DES DIRIGEANTS : (Article R 123-198 du Code du Commerce)

Guy Bastide, P.D.G. : 115 200 €

Vincent Bastide, D.G délégué : 181 274 €

### EFFECTIF MOYEN – 2013/2014 :

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	157	1
Employés	974	0
<b>Total</b>	<b>1 131</b>	<b>1</b>

### EFFECTIF MOYEN – 2012/2013 :

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	142	1
Employés	888	0
<b>Total</b>	<b>1 029</b>	<b>1</b>

### SOCIETE CONSOLIDANTE :

La société BASTIDE établit des comptes consolidés, et cette dernière est consolidée par la Société Investissement BASTIDE.

### LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS :

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

	SAS CONFORTIS Caissargues	SAS BASTIDE FRANCHISE Caissargues	AB2M Trappes	SAS AAZ SANTE Caissargues	SAS AERODOM Caissargues
	Ex. 1/7/13-30/6/14	Ex. 1/7/13-30/6/14	EX. 31/12/13	Ex. 1/7/13-30/6/14	Ex. 1/7/12-30/6/13
Capital	1 000 000	37 000	15 000	8 000	5 000
Capitaux propres autres que le capital	2 614 234	412 680	246 685	630 239	-9 521
Quote-part du capital détenu (en %)	100	100	51,33	100	100
Valeur comptable brute des titres détenus	3 584 340	37 000	705 000	5 683 200	5 000
Valeur comptable nette des titres détenus	3 584 340	37 000	705 000	2 683 200	5 000
Prêts et avances consentis et non remboursés	-1 550 609	-80 113	0	706 084	11 192
Créances rattachées					
Montant des cautions et avals donnés					
Chiffre affaires hors -taxes du dernier exercice	3 542 797	481 430	2 560 590	1 631 089	0
Résultat	2 258 042	99 167	245 183	206 186	-4 192
Dividendes encaissés au cours de l'exercice	2 342 000	0	125 000*	0	0
Observations	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

\* : données 31 décembre 2013

## Filiale (+ de 10% du capital détenu)

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations	S.C.I. BASTIDE 2	S.C.I. BASTIDE 3	S.C.I. BASTIDE 4	SAS MEDIKEA	SAS SB FORMATION	SARL DOM'AIR	MEDAVI NORD
	30 132 Caissargues	30 132 Caissargues	30 132 Caissargues	30 132 Caissargues	30 132 Caissargues	30 132 Caissargues	59 400 Cambrai
	Exercice 2013	Exercice 2013	Exercice 2013	Ex.01/07/13-30/06/14	Ex.01/07/13-30/06/14	Ex.01/07/13-30/06/14	EX. 31/12/13
Capital	1 524	1 524	1 500	5 000	5 000	40 000	45 000
Capitaux propres autres que le capital	93 096	37 967	14 246	516 094	24 474	-307 234	-304 928
Quote-part du capital détenu (en pourcentage)	10	10	10	100	100	100	100
Valeur comptable des titres détenus brute	152	133 236	150	1 149 084	5 000	736 100	1
Valeur comptable des titres détenus nette	152	133 236	150	1 149 084	5 000	736 100	1
Prêts et avances consentis et non remboursés	55 209	0	20 000	514 049	43 211	306 256	0
Montant des cautions et avals donnés	152	0	0	0	0	0	0
Chiffre affaires hors taxes	143 778	108 509	164 200	950 764	121 500	444 333	106 824
Résultat	93 062	21 770	33 075	102 247	23 083	-182 457	-86 697
Dividendes encaissés au cours de l'exercice	0	0	0	0	17 000	0	0
observations	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

## Filiale (+ de 10% du capital détenu)

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations	SCI BASQUE	TARA SANTE	DORGE MEDIC
		PARIS	BELGIQUE
	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2014
Capital	1 000	16 800	86 765
Capitaux propres autres que le capital	3 985	-404 476	933 129
Quote-part du capital détenu (en pourcentage)	30	51	100
Valeur comptable des titres détenus brute	300	270 366	3 811 278
Valeur comptable des titres détenus nette	300	270 366	3 811 278
Prêts et avances consentis et non remboursés	0	0	0
Montant des cautions et avals donnés	0	0	0
Chiffre affaires hors taxes	13 041	69 232	1 420 886
Résultat	3 985	-361 994	132 889
Dividendes encaissés au cours de l'exercice	0	0	0
observations	Néant	Néant	Néant

**CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE :**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, une convention d'intégration fiscale a été conclue entre la société Bastide le confort médical (société mère) et ses filiales ou sous filiales, Confortis, Bastide Franchise, Aérodom, SB Formation, AAZ Santé, Médikéa et Centre Stomathérapie.

Les filiales verseront à la société mère, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat si elle était imposée séparément. A la clôture d'un exercice déficitaire, les filiales ne seront titulaires d'aucune créance sur la société mère.

**INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES :**

SOCIETE	OBJET	COMPTE	Charge/Produit
Confortis	Location-gérance	613210	3 444 999,96
	location Caen	613200	58 943,88
	Dépôt garantie	275000	13 250,00
	Intérêts bq	661500	18 898,09
Bastide Franchise	Intérêts bq	661500	779,11
S.I.B	prestations	622640	671 870,00
	Intérêts bq	764000	161,69

Les transactions effectuées sont conclues aux conditions normales du marché.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL

## → Exercice clos le 30 juin 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2014 sur

- le contrôle des comptes annuels de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### ■ 1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### ■ 2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les fonds de commerce et les titres de participation dont les montants nets figurant au bilan au 30 juin 2014 s'établissent respectivement à 6.049 K€ et 13.339 K€ sont évalués et dépréciés selon les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe « Règles et méthodes comptables - Immobilisations incorporelles et Participation et autres titres immobilisés ». Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces évaluations, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établis sous le contrôle de la Direction Générale. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

- La note 2.2 de l'annexe « Règles et méthodes comptables – Passifs éventuels » mentionne l'existence de litiges (fiscal et commerciaux) ainsi que la position retenue par la société sur chacun de ces litiges. Nos travaux ont notamment consisté à examiner les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et vérifier qu'une information appropriée est donnée dans les notes annexes. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### ■ 3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux

ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Montpellier et Nîmes le 22 octobre 2014

Les Commissaires aux Comptes

■ **Grant Thornton**

Membre français de Grant Thornton International

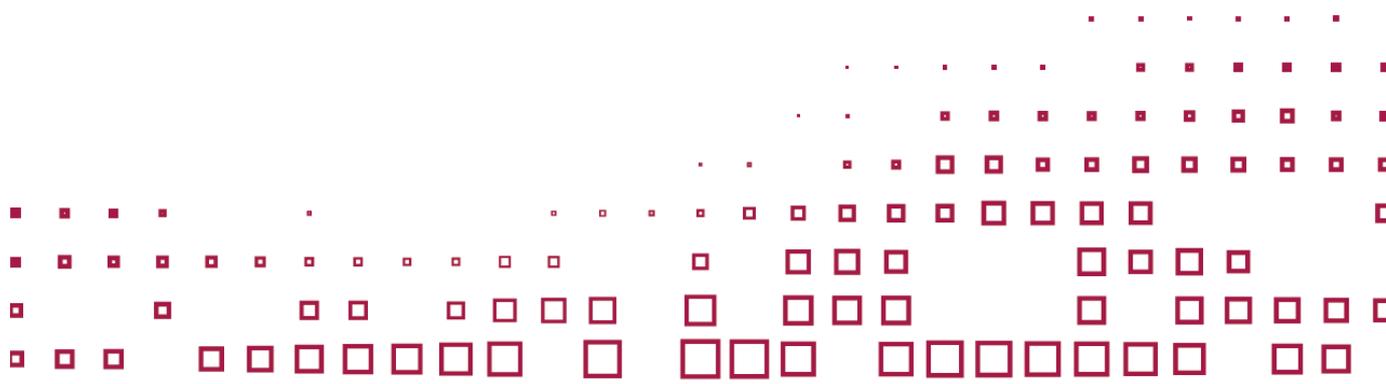
Frédéric Jentellet Associé

■ **TSA AUDIT**

Philippe Silhol Associé

■ **BMA AUDIT**

Jean-Yves Baldit Associé



# RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

→ Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société **BASTIDE LE CONFORT MEDICAL**, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## → Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

### 1/ Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### ■ Conseil d'administration ■ du 28 janvier 2014

■ Dans le cadre d'un contrat de location gérance, votre société exploite le fonds de commerce de la société **CONFORTIS** (dont **M. Guy Bastide** est président), depuis 2001.

En janvier 2014, la société a cédé la branche d'activité exploitée à **OLONNE S/MER**, élément du fonds de commerce mis en location gérance.

Par avenant, le fonds relatif à ce site a été exclu du contrat ; cette modification a été effectuée sans modification du montant de la redevance de gérance.

- **La SCI BASTIDE DOL DE BRETAGNE**, dont **M. Vincent Bastide** est gérant, a mis à disposition de votre société un immeuble à usage de plateforme de stockage, atelier et bureaux d'une superficie de 5500 m<sup>2</sup>, sis à Baguer-Pican (Ille et Vilaine). Un bail commercial a pris effet le 1er juin 2013, pour neuf années.

A compter du 1er février 2014, le loyer annuel a été ramené à 267 000 € au lieu de 276 000 € hors taxes ; il reste révisable annuellement en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction.

## ■ Conseil d'administration du 28 février 2014

- Les locaux du siège social appartiennent à **SCI BASTIDE 2**, dont **M. Guy Bastide** est gérant, et dont sont également associés Mme Brigitte Bastide ainsi que MM Philippe et Vincent Bastide.

Depuis 1997 cette mise à disposition faisait l'objet d'un bail expiré en 2009.

Un nouveau bail commercial de neuf ans a pris effet le 1er juillet 2014.

Il stipule un loyer annuel de 130 000 € hors taxes (identique au montant du loyer précédent), révisable annuellement en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction, ainsi que le remboursement de la taxe foncière, et le versement d'un dépôt de garantie correspondant à trois mois de loyer.

- Une partie des services administratifs sont situés dans des locaux qui appartiennent à **SCI BASTIDE 3**, dont **M. Guy Bastide** est gérant, et dont sont également associés Mme Brigitte Bastide ainsi que MM Philippe et Vincent Bastide.

Depuis 2001, cette mise à disposition faisait l'objet d'un bail expiré en 2013.

Un nouveau bail commercial a pris effet le 1er juillet 2014.

Il stipule un loyer annuel hors taxes de 100 000 € (identique au montant du loyer précédent), révisable annuellement en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction, ainsi que le remboursement de la taxe foncière, et le versement d'un dépôt de garantie correspondant à trois mois de loyer.

## ■ Conseil d'administration du 18 juin 2014

La **SCI BASTIDE PISSY POVILLE**, dont **M. Vincent Bastide** est gérant, mettra les locaux d'une nouvelle agence rouennaise à disposition de votre société par bail commercial.

Un bail commercial prendra effet lors de la mise à disposition des locaux. Il porte sur 600 m<sup>2</sup> de locaux à usage de surface de vente et de réserve, sis à Pissy Poville (Seine Maritime) lieudit Malzaize.

Les modalités financières de ce bail n'ont pas été arrêtées.

## 2/ Conventions et engagements autorisés postérieurement à la clôture de l'exercice.

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Le loyer annuel sera de 86 400 € hors taxe et révisable annuellement sur la base de la variation de l'indice du coût de la construction. Ce loyer sera complété d'un remboursement de la taxe foncière et du versement d'un dépôt de garantie correspondant à trois mois de loyer.

## ■ Conseil d'administration du 5 août 2014

La **SCI BASTIDE RODEZ**, dont **M. Vincent Bastide** est gérant, est propriétaire d'un local commercial sis à LA GINESTE, près de Rodez (Aveyron) de 600 m<sup>2</sup>.

A compter du 1er septembre 2014, ces locaux seront mis à disposition de votre société pour une durée de neuf ans, par bail commercial.



## → Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie sur l'exercice écoulé

En application de l'article R 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Achats de parts sociales:

le prix d'achat des 20 parts sociales de la SCI BASTIDE 3 qui appartenaient à M. Vincent Bastide, directeur général délégué, en nue propriété, a été arrêté à 133 236 €, pour une autorisation fixée à 150 000 € maximum.

- Prestations de direction générale, commerciale, administrative, financière et de communication :

#### **SOCIETE D'INVESTISSEMENT BASTIDE,**

charge : 671 870 €,

les règlements intervenus se sont élevés à 737 947 €

- Prise en location-gérance de fonds de commerce :

**CONFORTIS** - charge : 3 445 000 €, règlements intervenus par inscription en compte courant

- Prise à bail de locaux :

**SCI BASTIDE 1** , agence de Valence,

charge : 74 859 €

outre 5 450 € de remboursement de taxe foncière

**SCI BASTIDE 2** , locaux du siège,

charge : 130 020 €

outre 13 758 € de remboursement de taxe foncière

**SCI BASTIDE 3** , locaux des services administratifs,

charge : 100 989 €

outre 7 519 € de remboursement de taxe foncière

**SCI BASTIDE 4** , agence de Nîmes, charge : 143 935 €

outre 20 265 € de remboursement de taxe foncière

**SCI BASTIDE GALLARGUES** , site logistique,

charge : 330 000 €

outre 21 636 € de remboursement de taxe foncière

**SCI BASTIDE ORANGE**, agence de Orange,

charge : 37 999 €

outre 3 028 € de remboursement de taxe foncière

**SCI BASTIDE VILLABE**, agence de Evry,

charge : 154 386 €

outre 33 769 € de remboursement de taxe foncière

**CONFORTIS**, installations à Saint-Contest,

charge : 59 943 €

**SCI BASTIDE CHAPONNAY**, agence de Lyon Chaponnay,

charge : 57 886 €

outre 2 269 € de remboursement de taxe foncière

**SCI BASTIDE CHATEAUROUX**, agence de Chateauroux,

charge : 60 130 €

outre 5 872 € de remboursement de taxe foncière

**SCI BASTIDE SOISSONS**, locaux de stockage,

charge : 23 015 €

**SCI BASTIDE VALENCE**, entrepôt,

charge : 18 250 €

**SCI BASTIDE DOL DE BRETAGNE**, plateforme de stockage de Baguer Pican

charge : 272 250 €

**SCI BASTIDE MITRY MORY**, locaux de stockage,

charge : 179 166 €

outre 3 969 € de remboursement de taxe foncière

Les règlements correspondants sont intervenus sur l'exercice.

Fait à Montpellier et Nîmes, le 22 octobre 2014

Les Commissaires aux Comptes

■ **Grant Thornton**

Membre français de Grant Thornton  
International

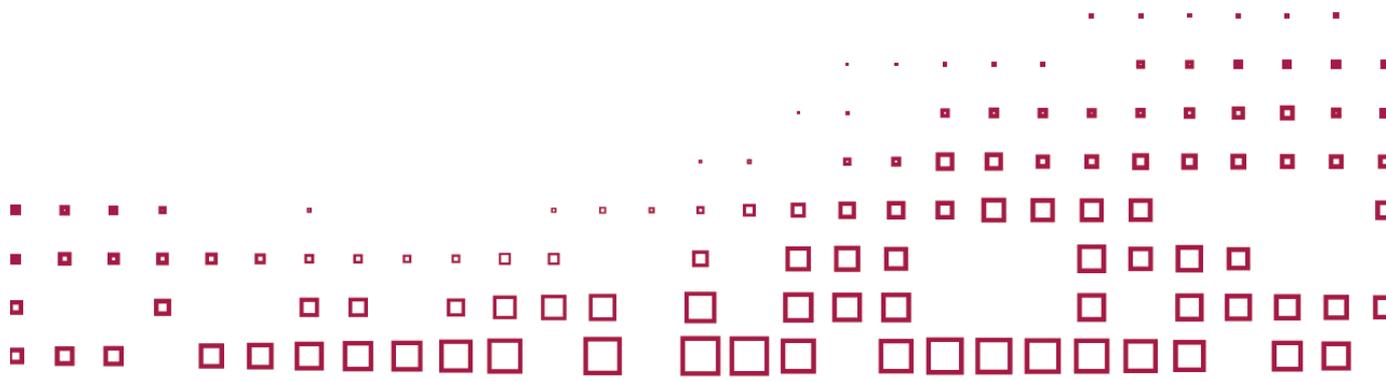
Frédéric Jentellet Associé

■ **TSA AUDIT**

Philippe Silhol Associé

■ **BMA AUDIT**

Jean-Yves Baldit Associé



# CHAPITRE 5 : INFORMATIONS JURIDIQUES ET ORGANISATIONNELLES

## → I - Politique en matière de risque

Dans le cadre des objectifs définis par la Direction Générale, le groupe Bastide a une approche prudente et responsable à l'égard de ses risques. Leur revue exhaustive a permis de mettre en évidence les risques significatifs et pertinents au regard de l'activité tels qu'ils sont décrits ci-après.

### ■ 1 - Risques traditionnels

Les conséquences des vols, effractions, incendies, dégâts des eaux, intempéries, émeutes, vandalisme... sont limitées par le nombre de sites, la localisation éparse des sites et par la nature des activités qui ne peuvent être touchées simultanément et sont couvertes par une police d'assurance.

### ■ 2 - Risques juridiques

Ce risque peut être lié à une mauvaise utilisation du matériel par le patient, à une contamination par ou de notre appareillage, un défaut de fonctionnement, ou d'autres causes.

L'entreprise a pris plusieurs types de précautions :

- Des procédures pour l'installation de dispositifs médicaux (système qualité) permettant une homogénéité du mode de travail dans les différents sites de l'entreprise (certification ISO 9001).
- Depuis la création de l'entreprise, un contrat de vente ou location est signé par le patient ou son représentant et un collaborateur de l'entreprise ayant pour but de définir les responsabilités des parties.
- Pour les dispositifs médicaux sensibles, des visites sont effectuées au domicile des patients pour s'assurer de la conformité de l'appareillage et de la prescription conformément au cahier des charges de la Liste des produits et prestations remboursables (L.P.P.R.) et aux Bonnes pratiques de dispensation d'oxygène.
- La mise en place de contrats avec des fournisseurs afin de définir les modalités de la relation contractuelle.

### ■ 3 - Risques de marché

C'est un risque lié principalement à l'Assurance Maladie. Ce risque concerne la facturation aux organismes sociaux et les anomalies qui pourraient découler de dysfonctionnements multiples ou répétés quelle que soit leur origine.

Notre société, depuis sa création, s'est fortement investie dans la participation à la négociation des textes qui représentent le cahier des charges et la tarification des produits et prestations de service publié à la L.P.P.R.

A ce jour, Monsieur Guy Bastide est administrateur du syndicat professionnel, le FEDEPSAD. Monsieur Guy Bastide participe depuis plus de 19 ans aux Commissions Paritaires Nationales et Régionales du Languedoc Roussillon, Ile de France, Provence Alpes Côtes d'Azur et Rhône-Alpes.

Depuis sa création, et compte tenu de l'origine pharmaceutique et des valeurs fortes qui sont les siennes, la société a toujours été très vigilante sur ce sujet, dont elle connaît bien les risques pour être amenée à en juger au travers des Commissions Paritaires chez des tiers.

### ■ 4 - Risques industriels et liés à l'environnement

A ce jour, aucun risque industriel ou lié à l'environnement n'a été identifié.

### ■ 5 - Risques informatiques

La centralisation du système pourrait faire craindre que le serveur informatique, détérioré, entraîne une interruption d'utilisation de dix jours environ (temps de réapprovisionnement en matériel). La société dispose d'un serveur relais déporté qui la protège de ce risque.

Par ailleurs, le cœur de système est situé dans un bâtiment neuf, sous alarme, situé dans une zone à faible risque et les sauvegardes sont stockées quotidiennement à l'extérieur de l'entreprise.

L'entreprise dispose d'un pare-feu permettant :

- le blocage des virus et des attaques intérieures et extérieures reçus par la société,

- le blocage de l'accès au réseau Bastide le Confort Médical au niveau de l'adressage Internet Process (IP) en cas de vol d'ordinateurs portables,
- un accès sécurisé vers Internet dans les agences,
- de prioriser les flux (SAP, messagerie, Internet, intranet),
- d'éviter les spams et de filtrer les entrées et sorties de la messagerie.

Un serveur de secours est installé dans une salle aménagée sur un autre site Bastide que celui où sont hébergés actuellement nos équipements, pour permettre en cas de sinistre majeur la bascule, dans un bref délai, de l'ensemble de nos utilisateurs sur cet environnement de secours.

## ■ 6 - Risques particuliers liés à l'activité

L'oxygène liquide est un médicament comburant stocké à - 185°C sous de faibles pressions. Le stockage, la manipulation, le fractionnement et la dispensation doivent répondre aux Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène. Bastide le Confort Médical a obtenu l'ensemble des homologations et autorisations requises.

Pour les dispositifs médicaux sensibles, des visites sont effectuées au domicile des patients pour s'assurer de la conformité de l'appareillage et de la prescription conformément au cahier des charges de la Liste des produits et prestations remboursables (L.P.P.R.) et aux Bonnes pratiques de dispensation d'oxygène.

## ■ 7 - Risques financiers

### ■ a/ Risques de contrepartie

Les opérations de relance et de recouvrement des créances clients sont assurées par les services internes du groupe. L'encours client est constitué exclusivement de créances avec une contrepartie française et il n'a pas été jugé nécessaire de mettre en place un mécanisme de couverture.

Le risque client est modéré compte tenu d'une part d'une absence de dépendance vis-à-vis d'un seul client (les vingt clients les plus représentatifs du groupe Bastide hors assurance maladie et régimes complémentaires, représentent 34% de la créance totale au 30 juin 2014) et d'autre part d'un paiement direct réalisé par l'Assurance Maladie (42,8% du CA HT en tiers payant).

Le groupe Bastide n'a pas eu à constater de défaillance importante sur l'exercice clos au 30 juin 2014.

Il n'existe pas d'accord significatif de rééchelonnement de créances, ni d'accord de compensation au 30 juin 2014.

Bastide le Confort Médical a une part importante de son chiffre d'affaires soumis à la prise en charge de l'Assurance Maladie

(42,8 % pour l'activité tiers payant). Il est à noter que 57,2 % du chiffre d'affaires de l'entreprise n'est pas sensible à ce facteur contrairement aux autres acteurs du secteur qui sont soumis à 100% au remboursement par les Caisses.

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2008, les dispositifs médicaux remboursés à la vente et à la location sont intégrés dans le forfait des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes. L'arrêté du 30 mai 2008 a défini la liste de ce matériel qui est intégré dans le forfait des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes.

### ■ b/ Risque de liquidité

Le groupe Bastide dispose d'un ensemble de lignes de découverts bancaires autorisés par ses partenaires financiers à hauteur de 8.800 K€.

Les contrats de crédits long et moyen termes contiennent des clauses classiques d'exigibilité anticipée.

Au 30 juin 2014, le solde des emprunts encours (hors Crédit-bail) s'élève à 41.332 K€.

### ■ c/ Risque de taux d'intérêts

La politique de gestion des taux est coordonnée, contrôlée et gérée de manière centralisée, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la maîtrise de la volatilité de la charge financière. Le groupe Bastide utilise les divers instruments disponibles sur le marché. L'endettement bancaire lié aux contrats de crédits long moyen terme est à taux fixe et variable couvert.

La proportion des emprunts est de 89% à taux fixe et 11 % à taux variable (exclusivement capé ou swappé).

Le risque sur les taux d'intérêts liés à nos emprunts reste donc très limité et connu, la variation de nos taux variables étant maîtrisée.

La tendance à une évolution à la hausse des taux d'intérêt aurait comme impact un coût de nos investissements futurs plus élevé.

La part réservée à des placements financiers par le groupe Bastide n'est pas significative et en conséquence le Groupe n'est pas exposé.

### ■ d/ Risque de change

Le groupe Bastide publie ses comptes consolidés en euros et a réalisé un chiffre d'affaires de 152 131 K€. Tous les échanges sont réalisés en euros et essentiellement sur le marché national.

Par conséquent, le groupe Bastide n'a aucune nécessité à recourir à des opérations de couvertures.



## ■ 8 - Risque lié à l'actionnaire majoritaire

Le capital de la société est détenu majoritairement par les fondateurs et dirigeants ce qui assure une protection contre les OPA inamicales notamment.

## ■ 9 - Autres risques

Le groupe a fait l'objet d'un contrôle fiscal dont il a accepté une partie des redressements.

Il conteste une autre partie du redressement qui porte sur la taxe sur la valeur ajoutée.

Le tribunal administratif de Nîmes a condamné fin février 2012 en 1ère instance la société Bastide Le Confort Médical à payer la somme de 961 K€, qui se décompose comme suit :

Principal : 716 K€

Pénalités et intérêts de retard : 245 K€.

Un jugement rendu en appel sur le premier semestre 2014 confirme la position des juges de première instance.

BASTIDE Le Confort Médical a décidé de se pourvoir en cassation.

Une provision supplémentaire a été comptabilisée à hauteur de 250 k€ sur cet exercice, portant le montant total de la provision pour risques à 474 K€.

A la clôture, le montant comptabilisé à ce titre dans les créances fiscales s'élève à 961 K€.

Par ailleurs un litige relatif au paiement par un fournisseur de remises de fin d'année et de coopérations commerciales figurant en créances pour un montant de 900 K€ HT a pris naissance au cours de l'exercice 2011. Un jugement de 1ère instance favorable à la société Bastide a été rendu le 18 septembre 2012 confirmant le montant de la créance sur ce fournisseur. Un appel de ce jugement a été introduit par le fournisseur.

Un litige commercial entraînant la contestation de factures par un de nos clients ainsi qu'une demande d'indemnités non justifiée sont intervenus sur l'exercice précédent.

Le Groupe n'a pas souhaité conclure d'accord amiable. Une action contentieuse a été initiée.

Un jugement de 1ère instance, confirmé par un jugement d'appel ont été favorable à la société BASTIDE.

Il n'existe pas, à notre connaissance, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

La société a procédé à une revue de ses risques, et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans ce rapport.

## ■ 10 - Assurance et couverture des risques

Au 30 juin 2014

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Dommages aux biens	MASCF		
A) Incendie, foudre, explosions, implosions, Chute d'appareils de navigation aérienne, choc d'un véhicule terrestre, tempête, grêle et neige sur les toitures, fumées et émanations toxiques, émeutes, mouvements populaires, actes de terrorismes ou de sabotage, attentats, actes de vandalisme, dégâts des eaux, gel, fuites de sprinklers		Bâtiments et/ou risques locatifs, Matériels, mobiliers, outillages, agencements et stocks	Sans limitation de somme 750 000 € 1.500.000 € pour certains sites 6.000.000 € pour les deux plateformes
B) Dommages aux appareils électriques et électroniques		Ensemble des matériels	62.184 €
C) Bris de machines sur matériels informatiques, Bureautiques ou de la téléphonie		Ensemble des matériels	93.276 €
D) Vol : tentatives de vol et actes de vandalisme		Ensemble du contenu	93.276 €

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Responsabilité Civile	COVEA RISKS		
Responsabilité Civile Exploitation		Dommmages corporels, Dommages matériels et immatériels consécutifs	10 M€ par sinistre 4 M€ par sinistre
Responsabilité Civile Produits		Dommmages corporels, Dommages matériels et immatériels consécutifs	8 M € par sinistre 8 M€ par sinistre

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Responsabilité Civile mandataire sociaux	GENERALI	Mandataires sociaux de droit et de fait	3 M€

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Responsabilité Civile construction	AXA	Ce contrat couvre l'activité d'assistance de coordination de travaux auprès des franchisés	1.948.452 € ou 389.690 € selon le type de risque
Responsabilité Civile professionnelle	COVEA RISKS	Ce contrat couvre l'activité de franchise	
Responsabilité Civile Exploitation		Dommmages corporels, Dommages matériels et immatériels consécutifs	10 M€ par sinistre 2 M€ par sinistre
Responsabilité Civile Produits		Dommmages corporels, Dommages matériels et immatériels consécutifs	2,5 M € par sinistre 2,5 M€ par sinistre



## → II - Le gouvernement d'entreprise

### ■ 2.1 - Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, au 30 juin 2014, est composé de quatre membres.

Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucun jeton de présence.

Deux membres du conseil sont rémunérés par Société d'Investissement Bastide.

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice clos le 30 juin 2014.

#### Liste des mandataires :

**Guy Bastide** est diplômé de pharmacie. Après avoir exercé en pharmacie d'officine, il crée en 1977 la société Bastide le Confort Médical. Il participe dès la constitution de la société à la création du syndicat professionnel regroupant les acteurs du maintien à domicile "Syndicat National des Services et Technologies de Santé à Domicile" (SYNALAM). Administrateur au sein du SYNALAM pendant plusieurs années, il en a assumé la Présidence pendant quatorze ans. Aujourd'hui, il occupe les fonctions d'administrateur au sein du SYNALAM.

**Vincent Bastide** est Directeur Général Délégué de la société Bastide le Confort Médical. Titulaire d'une maîtrise de marketing, il occupe successivement les postes de responsable d'agence, de directeur de région Sud-Est, de directeur d'exploitation. Fort de ses expériences, il intègre la Direction Générale en 2005. Il est également administrateur du SYNALAM.

**Brigitte Bastide** est diplômée de pharmacie. Après avoir exercée en pharmacie d'officine, elle a rejoint la société Bastide le Confort Médical en qualité de pharmacienne responsable. Elle participe à de nombreux chantiers liés à l'activité respiratoire et veille au respect des bonnes pratiques relatives à la dispensation d'oxygène. Elle veille également au respect des règles relatives au nettoyage, à la désinfection et à la décontamination des dispositifs médicaux.

**Philippe Bastide**, Docteur en pharmacie et diplômé d'H.E.C. Entrepreneurs. Après avoir été Directeur des ventes de Pfizer France, puis Vice Président Europe des laboratoires Guerbet, est actuellement Directeur des projets stratégiques pour Amgen International, après avoir dirigé la Division Oncologie en France et la division Grands Comptes en Espagne.

faillite prononcée au cours des cinq dernières années. Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les administrateurs.

#### Gouvernement d'entreprise :

Monsieur Guy Bastide occupe les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Monsieur Vincent Bastide occupe les fonctions de Directeur Général Délégué.

Les informations relatives au comité d'audit figure dans le rapport de gouvernance du Président sur le fonctionnement du conseil d'administration et le contrôle interne point 4/ Evaluation des travaux du conseil.

### ■ 2.2 - Le comité de direction

#### ■ 1/ Composition

Le Comité de Direction est composé des principaux dirigeants de l'entreprise, soit huit personnes au 30 juin 2014 :

#### Nom Fonction

Guy Bastide.....	Président Directeur Général
Vincent Bastide.....	Directeur Général Délégué
Pascal Brunet.....	Directeur logistique
David Rethore.....	Directeur des ressources humaines
Stéphane Choffart.....	Directeur des Achats
Nicolas Desfossez.....	Directeur Commercial et Marketing
Bruno Monte.....	Directeur Administratif et Financier
Julie Roche-Clavel.....	Directrice Qualité et Pharmacienne responsable

#### ■ 2/ Fonctionnement

Il se réunit une fois par semaine. Il décide des orientations stratégiques majeures et débat des sujets d'intérêt général. Il a également pour rôle d'établir un contact étroit entre les différents services, dans un souci d'information. Une fois par mois le Comité de Direction invite les Directeurs de Division et les Directeurs Régionaux à faire le point sur l'évolution de leur activité.

#### ■ 3/ Rémunération

Rémunération des mandataires sociaux par la société Mère à travers une convention de prestation avec la société Mère et la SA Bastide le Confort Médical.

■ Aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou sanction publique prononcées au cours des cinq dernières années. Aucun administrateur n'a été impliqué dans une

**Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

Guy BASTIDE	Exercice N 01/07/2013 au 30/06/2014	Exercice N-1 01/07/2012 au 30/06/2013
Rémunération dues au titre de l'exercice	115.200 €	115.200 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>115.200 €</b>	<b>115.200 €</b>

Vincent BASTIDE	Exercice N 01/07/2013 au 30/06/2014	Exercice N-1 01/07/2012 au 30/06/2013
Rémunération dues au titre de l'exercice	217.274 €	250.857 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>217.274 €</b>	<b>250.857 €</b>

**Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social**

Guy BASTIDE	Exercice N 01/07/2013 au 30/06/2014		Exercice N-1 01/07/2012 au 30/06/2013	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés
Rémunération fixe	115.200 €	115.200 €	115.200 €	115.200 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Total</b>	<b>115.200 €</b>	<b>115.200 €</b>	<b>115.200 €</b>	<b>115.200 €</b>

Vincent BASTIDE	Exercice N 01/07/2013 au 30/06/2014		Exercice N-1 01/07/2012 au 30/06/2013	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés
Rémunération fixe	128.400 €	128.400 €	128.400 €	128.400 €
Rémunération variable	52.154 €	52.154 €	85.737 €	85.737 €
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature	720 €	720 €	720 €	720 €
Autres rémunération du Groupe	36.000 €	36.000 €	36.000 €	36.000 €
<b>Total</b>	<b>217.274 €</b>	<b>217.274 €</b>	<b>250.857 €</b>	<b>250.857 €</b>

**Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence**

Mandataires sociaux non dirigeants	Montant versés au cours de l'exercice clos au 30 juin 2014	Montants versés au cours de l'exercice clos au 30 juin 2013
<b>Brigitte BASTIDE</b>		
Jeton de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Philippe BASTIDE</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>

**Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social**  
Néant**Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social**  
Néant**Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social**  
Néant**Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social**  
Néant**Tableau 8 : Historique des attributions d'option de souscription ou d'achat d'actions**  
Néant**Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés**  
Néant

Tableau 10 : Non cumul du contrat de travail et du mandat social

	contrat de travail		régime de retraite supplémentaire		indemnités dues en cas de cessation ou de changement de fonction		clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
<b>Guy BASTIDE - Président Directeur Général</b>								
AG 11/12/2009		X		X		X		X
30-juin-15		X		X		X		X
<b>Vincent BASTIDE - Directeur Général Délégué</b>								
AG 11/12/2009	X			X		X		X
30-juin-15	X			X		X		X

- 2.3 - Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale ou chez un client ou un fournisseur significatif au 30 juin 2014

	Bastide le Confort Médical	SIB
Guy Bastide	2,85 %	26,83 %
Brigitte Bastide	1,77 %	13,82 %
Philippe Bastide	1,29 %	16,67 %
Vincent Bastide	non significatif	26,01 %

- 2.4 - Informations sur la nature et l'importance des opérations conclues avec les membres du Conseil d'Administration et de Direction qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il n'existe aucune convention autre que celles décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

- 2.5 - Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'Administration et de Direction

Néant.

- 2.6 - Mandats et Rémunérations des Commissaires aux Comptes

- 1/ Commissaires aux Comptes titulaires

TSA Audit, 362 Avenue Georges Besse, 30 000 Nîmes représenté par Monsieur Philippe SILHOL, a démissionné de son mandat qui devait prendre fin lors de l'exercice clos le 30 juin 2015. Son suppléant, le cabinet KPMG est devenu commissaires aux comptes titulaire pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 juin 2015 (pour mémoire, le cabinet KPMG avait été nommé commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale du 03 août 2014 suite à la démission du commissaire aux comptes suppléant Anne DIDERON-PLANES).

Le mandat du cabinet Grant Thornton, Immeuble le Phidias, 183 rue Henri Becquerel, ZAC Euréka, 34000 Montpellier, représenté par Monsieur Frédéric JENTELLET, a pris fin lors de la clôture du dit exercice (30 juin 2014).

BMA AUDIT – 17, rue des Palourdes BP 6, 34750 Villeneuve les Maguelonne a été nommé par l'assemblée générale du 30 novembre 2012 en qualité de commissaire aux comptes titulaire. Ce mandat est d'une durée de six exercices et prendra fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2018.

## ■ 2/ Commissaires aux Comptes suppléants

Madame Anne DIDERON PLANES, 115, allée Norbert Wiener – 30000 NIMES - a démissionné de son mandat qui devait prendre fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2015.

Le cabinet SALUSTRO REYDEL été nommé par l'assemblée générale du 28 novembre 2014 en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour une durée du mandat restant à courir, prendra fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2015.

Monsieur Alain HUDELLET - 6, boulevard Kennedy – 66100 PERPIGNAN a été nommé par l'assemblée générale du 30 novembre 2012 en qualité de commissaire aux comptes suppléant. Ce mandat est d'une durée de six exercices et prendra fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2018.

## ■ 3/ Rémunération des Commissaires aux Comptes

Commissaires aux comptes	Grant Thornton				TSA Audit				BMA Audit			
	Montant (H.T.)		Pourcentage		Montant (H.T.)		Pourcentage		Montant (H.T.)		Pourcentage	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Honoraires versés au titre de la mission légale												
Emetteur	52 564	81 929	91	88	37 672	42 952	100	100	47 141	31 470	64	57
Filiales intégrées globalement	10 193	7 761	9	12	néant	néant	néant	néant	26 413	23 693	35	43
Sous total	62 757	89 690	100	100	37 672	42 952	100	100	73 554	55 163	99	100
Honoraires versés pour d'autres prestations												
	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	480	néant	1	néant
Total	62 757	89 690	100	100	37 672	42 952	100	100	74 034	55 163	100	100

Ils se rapportent uniquement aux honoraires de commissariat, certification et examen des comptes individuels et consolidés.

# → III - L'organisation de la société

## ■ 3.1. Les implantations

L'entreprise dispose de 73 points de ventes (réseau intégré) au 30 juin 2014.

Le territoire national est divisé actuellement en 5 régions : région Sud-Est, région Sud-Ouest, région Nord Est et Ouest, et l'île de France. Chaque région se trouve sous la responsabilité hiérarchique d'un directeur de région. Cette fonction constitue l'interface entre les agences et le Siège. Le rôle des Directeurs de Région est de veiller au respect de la politique de l'entreprise sur chaque site et de s'assurer que le niveau de prestation est conforme aux critères de qualité de l'entreprise ; il consiste également à assurer le reporting des agences en termes d'activité auprès du Directeur Général Délégué.



Les agences sont détenues en propre. Les locaux sont en location. La gestion de ces implantations se fait sous forme de centres de profit. Le responsable d'agence dirige selon la taille de l'agence, une équipe plus ou moins étoffée comprenant des techniciens, des logisticiens, des agents d'installations, des agents de désinfection, des vendeurs conseils et du personnel administratif.

**Une agence est composée :**

- d'un magasin de vente et d'exposition,
- d'une partie logistique et administrative où s'effectue notamment la prise de commande téléphonique, l'organisation des plannings d'installation et de livraison.

**La partie logistique comprend :**

- une zone de réception et de stockage des matériels à la vente et à la location,
- un atelier de maintenance et de service après vente,
- une salle de nettoyage et de désinfection,
- des bureaux administratifs.

L'entreprise dispose d'un concept de magasin de vente uniformisé. D'une surface comprise entre 160 et 300 m2, ces magasins ont été aménagés aux couleurs de l'entreprise (charte d'agencement). Ils ont été conçus de façon à recevoir des clients (particuliers et professionnels) dans les meilleures conditions de confort et de discrétion. L'objectif de ce concept est d'établir un climat de confiance et de permettre un contact privilégié entre les clients et les vendeurs conseils Bastide le Confort Médical.

Dans certaines villes, l'entreprise dispose de magasins de vente uniquement ; la partie logistique étant traitée par l'agence la plus proche. C'est, par exemple, le cas de Sète, qui dispose d'un point de vente et dont la prestation de service s'effectue à partir de l'agence de Montpellier. Ou encore, le cas d'Arlès avec l'agence de Nîmes.

**La société dispose de pôles de prestations**

Dans un souci d'amélioration du service pour les patients et pour les prescripteurs la société a mis en place de Pôles d'Activités technologiques : Respiratoire, Nutrition et Perfusion.

L'objectif est de rendre plus professionnelles ces divisions en améliorant la formation, donc la compétence, la rapidité d'intervention, la connaissance des Dispositifs et des Prescripteurs.

Ces pôles spécialisés en prestation de service fonctionnent à Toulon pour la Région PACA, à Paris (Mitry Mory) pour l'Île de France, à Chaponnay pour la région Rhône Alpes, à Tours pour la Région Centre, à Bordeaux pour la région Aquitaine, à Toulouse

pour la région Midi-Pyrénées, à Clermont Ferrand (région auvergne), Metz (région nord-est) et à Montpellier pour la Région Languedoc-Roussillon.

Ils seront progressivement étendus sur toute la France selon les besoins de l'activité.

**■ 3.2. Les divisions spécialisées**

Bastide le Confort Médical a mis en place, parallèlement à son réseau d'agences, cinq divisions spécialisées, animées par un Directeur Commercial et Marketing :

- la Division Respiratoire,
- la Division Nutrition-Perfusion,
- la Division Collectivités,
- la Division Maintien à domicile,
- la Division Stomathérapie.

**■ 1/ Division Respiratoire**

Elle est composée de Pharmaciens Responsables encadrant la dispensation de l'oxygène à usage médical, d'un Directeur de Division, national qui encadre l'ensemble des commerciaux régionaux et d'un Responsable national « pôle de prestation » qui doit garantir la qualité de nos prestations.

Des techniciens conseils respiratoires, conformément à nos obligations (texte LPPR et BPDOM), sont chargés :

- d'expliquer au patient la manipulation des dispositifs médicaux, ainsi que les consignes de sécurité
- de les sensibiliser aux risques liés à leur traitement notamment avec l'oxygène,
- d'insister sur l'importance de respecter la prescription.

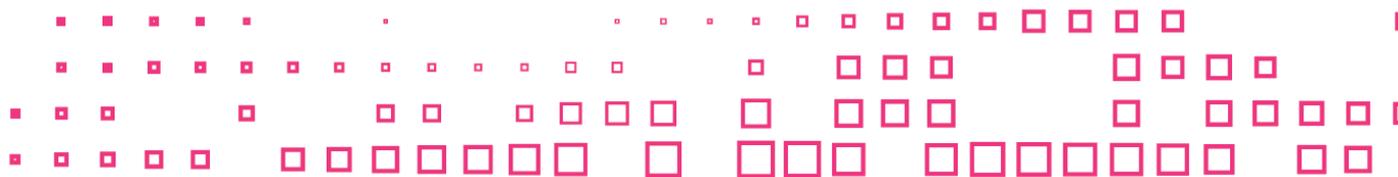
Ils assurent aussi du suivi du traitement et du matériel conformément à nos obligations réglementaires et aux demandes des prescripteurs.

Des Assistants techniques sont responsables du réapprovisionnement en oxygène liquide et gazeux chez nos patients.

Un service d'astreinte est assuré 24h/24 et 7jours/7.

**■ 2/ Division Nutrition-Perfusion (NP)**

La division NP est composée d'un Directeur de Division France, d'un chef produits, de Délégués Nutrition-Perfusion.



Ses équipes ont pour mission de visiter des médecins spécialistes: gastro-entérologues, cancérologues, diabétologues... afin de leur transmettre un ensemble d'informations concernant la vie du patient à domicile, les difficultés rencontrées, le suivi du traitement, l'adaptation au matériel, la qualité de l'environnement.

Elles ont également pour rôle de les informer sur services proposés par l'entreprise, sur l'évolution du matériel, et les produits.

Ses équipes travaillent en collaboration étroite avec les infirmiers conseils et les diététiciens conseils en charge du suivi des patients à domicile. Elles assurent de la formation des infirmières exerçant en établissement de santé et dans le secteur libéral.

### ■ 3/ Division Collectivités

Les responsables collectivités sont sous l'autorité d'un directeur de division France, et d'un responsable régional nord et sud. Ils ont pour mission de visiter les maisons de retraite et les établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes de soins afin de leur proposer, des produits et prestations destinés à la vente ou à la location. Ils les informent de l'évolution des produits et des dispositifs médicaux.

### ■ 4/ Division Maintien à Domicile

Cette division est dirigée par un directeur de division France. L'objectif est de contacter tous les services qui participent au maintien ou au retour des patients à domicile après hospitalisation.

### ■ 5/ Division Stomathérapie

Cette division est dirigée par une directrice. Cette division a pour mission de visiter les professionnels de santé et fournir les patients nécessitant ce type de dispositifs médicaux.

## ■ 3.3 - Les ressources humaines

### Formation

L'entreprise poursuit sa politique d'optimisation de ses dépenses en maintenant le recours à la formation interne.

L'entreprise poursuit sa politique de professionnalisation de son personnel. L'objectif est de maintenir un niveau élevé dans la qualité des prestations de service réalisées et de poursuivre sa politique de promotion interne.

### Politique salariale

Tous les collaborateurs rattachés aux agences, ainsi que les responsables régionaux, sont intéressés à la réalisation des objectifs de la société. L'entreprise récompense ainsi l'atteinte des objectifs fixés mensuellement pour les collaborateurs non sédentaires et bimestriellement pour le personnel des agences. Parallèlement à ce système de prime, il existe au sein de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL un accord de participation ainsi qu'un accord d'intéressement.

## ■ 3.4 - La qualité

Depuis mars 1993, Bastide le Confort Médical a mis en place une politique d'assurance qualité. Cette action a été initiée dans le but :

- d'aboutir à une qualité de service uniforme sur tous les sites,
- d'avoir une démarche qualité reproductible sur toutes les nouvelles implantations.

La délivrance à domicile de l'oxygène à usage médical doit s'effectuer dans le respect des Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène (BPDO). La mise en place des Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène (BPDO) en 2001 est consécutive à la décision d'inscrire l'oxygène médical sur la liste des médicaments.

Nos certifications ont été renouvelées en septembre 2014, pour l'ensemble de nos activités. De plus, cette année la Direction a souhaité ajouter à notre cible de certification, le référentiel QUALI PSAD qui est spécifique de nos métiers.

Par conséquent, notre société BLCM a désormais la détention d'une triple certification.

C'est la traduction de la mise en place de processus solides : qui permettent d'apporter un service de qualité à nos clients/patients et en constante amélioration, qui montrent une organisation efficace et respectée.

Bastide le confort médical est l'une des seules sociétés du secteur à détenir cette triple certification pour la totalité de ses métiers et pour tous ses sites.

# RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE INTERNE

## → I - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

### ■ 1.1 - Répartition du capital social

Le capital de la société est détenu à 55,20 % par les actionnaires majoritaires, à savoir les membres de la famille Bastide. Ces derniers détiennent 70,11 % des droits de vote. Le reste étant détenu par des actionnaires minoritaires et par le public.

La composition du Conseil d'administration tient compte de l'existence de cet actionnaire de référence.

### ■ 1.2 - Composition du Conseil

A la clôture de l'exercice, le Conseil d'administration est composé de quatre membres, à savoir, Monsieur Guy BASTIDE, Madame Brigitte BASTIDE, et Messieurs Vincent BASTIDE, Philippe BASTIDE. Les administrateurs sont des personnes physiques. La durée du mandat de chaque administrateur est de six années compte tenu de la composition familiale du conseil et de l'intérêt commun dans lequel œuvre le conseil. Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action. Les administrateurs sont rééligibles.

La représentativité homme / femme est donc conforme aux dispositions légales.

Vous trouverez en annexe au présent rapport les noms des administrateurs en fonction, les dates de prise d'effet et d'expiration de leurs mandats, les fonctions exercées par eux dans la société ainsi que les fonctions et mandats exercés dans d'autres sociétés du Groupe et hors Groupe.

Aucun administrateur n'a été élu par les salariés de l'entreprise.

Les qualités que doivent requérir l'administrateur sont la compétence et l'expérience.

Compte tenu du caractère familial de la société et du nombre réduit des membres du conseil, un membre sur quatre est

indépendant dans la mesure où celui-ci n'exerce pas de fonction exécutive au sein de la société.

Aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou sanction publique prononcées au cours des cinq dernières années. Aucun administrateur n'a été impliqué dans une faillite prononcée au cours des cinq dernières années.

Les règles relatives au cumul des mandats sont respectées par chaque administrateur.

#### A - Conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration

Le Président :

- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;

- s'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'administration n'est pas assisté de comités car l'ensemble des administrateurs œuvrent dans un but commun.

#### B - Conditions d'organisation des travaux du Conseil

Le Président dirige les séances du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur compte tenu de la taille réduite du Conseil d'administration.

Aux rendez-vous obligatoires du Conseil (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche de la société et des affaires. Le Conseil d'administration peut être réuni sur toute question chaque fois que l'intérêt de la société l'exige.

Les séances sont approfondies et durent en moyenne une heure.

#### 1) Les réunions du Conseil et la participation aux séances

Le Conseil d'administration est convoqué par le Président sept jours à l'avance par lettre simple avec remise contre décharge ou par lettre recommandée avec accusé de réception.



Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois.

Le taux de présence de ses membres est élevé.

Le Conseil d'administration a notamment pour mission

- d'arrêter les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos au 30 juin.
- Il a, à ce titre, arrêté les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2013 et a également arrêté les comptes semestriels de l'exercice 2014.
- d'approuver le budget annuel.

Le Conseil d'administration détermine également les orientations de l'activité de la société. Il peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise.

Les commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués à toutes les séances du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Les séances du Conseil d'administration ont été présidées par le Président du Conseil.

Le Président veille à ce que les organes représentatifs du personnel soient régulièrement convoqués.

Les représentants du comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil.

Le Conseil a adopté un règlement lors de son Conseil d'administration du 31 janvier 2013.

Le Conseil a changé de code de référence par décision du 18 juin 2014 pour adopter le code Middlenext, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 plus approprié aux valeurs moyennes.

## **2/ Les comptes-rendus de séance**

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le secrétaire du Conseil nommé à chaque réunion, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

## **3/ L'information du Conseil**

A l'occasion des séances du Conseil, les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil est informé par le biais de documents remis par l'ensemble des services administratifs afin de pouvoir prendre les meilleures décisions.

Chaque administrateur peut également formuler toutes demandes d'information auprès de l'ensemble des services de la société, préalablement à la tenue d'un Conseil d'administration ou à tout moment en cours de l'exercice.

## **4/ Evaluation des travaux du Conseil**

Le Conseil juge son fonctionnement satisfaisant.

Compte tenu de la taille réduite du conseil, le Conseil débat, à tout moment opportun, lors de ses séances ou hors de la tenue de séances, de son fonctionnement et de ses travaux.

Concernant la constitution d'un comité d'audit, le conseil d'administration a considéré que l'article 823-20 du Code de commerce prévoit des cas d'exonération à cette constitution :

« Les personnes et entités disposant d'un organe remplissant les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L. 823-19, sous réserve d'identifier cet organe, qui peut être l'organe chargé de l'administration ou l'organe de surveillance, et de rendre publique sa composition. »

Il en est donc ainsi si les fonctions du Comité d'audit sont remplies et exercées par le Conseil d'administration.

Compte tenu de la taille réduite du Conseil d'administration, et afin de ne pas alourdir le fonctionnement dudit Conseil, il a été préconisé d'attribuer les compétences du Comité d'audit au Conseil.

## **5/ Principes et règles en matière de rémunération et avantages en natures**

Les administrateurs ne sont pas rémunérés par Bastide le confort médical mais par la société Mère, la Société d'Investissement Bastide via une convention d'assistance.

Il n'a été versé aucun jeton de présence aux administrateurs au cours de l'exercice.

## **C - Restrictions éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué**

Les pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ne font l'objet d'aucune limitation statutaire, ni d'aucune limitation par le Conseil.

## **D – Modalités d'exercice de la Direction Générale**

La Direction Générale est assumée par le Président du Conseil d'administration. Le Directeur Général Délégué a été renouvelé dans ses fonctions par décision du Conseil d'administration du 11 décembre 2009.

## → II - Code de gouvernement d'entreprise

La société Bastide le confort médical n'a pas défini de règles particulières concernant le gouvernement d'entreprise et s'est référé au code AFEP MEDEF jusqu'au 31 août 2014.

Le Conseil a changé de code de référence par décision du 18 juin 2014 pour adopter le code Middlednext, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 plus approprié aux valeurs moyennes.

La société se réfère aux préconisations Middlednext, sous réserve de points explicités dans le présent rapport.

Ce code Middlednext est consultable sur le site des organisations représentatives des entreprises qui en sont les auteurs et la société dispose à son siège social d'un exemplaire de ce code de gouvernement à disposition permanente des membres composant les organes de cette gouvernance.

Le gouvernement d'entreprise est basé sur des valeurs de compétence, de respect des membres et des actionnaires, du respect de l'intérêt social.

Les membres du Conseil d'administration s'impliquant dans la gestion opérationnelle de la société, sont en étroites relations avec les différents services de la société.

A ce titre, ils peuvent accéder à des informations de toute nature.

Concernant l'évaluation du Conseil d'administration, ce dernier n'étant composé jusqu'au 04 août 2014, que de quatre membres de la famille Bastide, cette auto-évaluation n'est pas formalisée. Les membres du Conseil lors des séances, peuvent échanger sur son fonctionnement.

Concernant le comité des comptes, la société n'a pas de comité de comptes car sa taille réduite ne nécessite pas un tel comité.

Aucun comité des rémunérations n'a été constitué en l'absence de rémunérations des administrateurs par la Société.

## → III – Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les actionnaires participent à l'Assemblée selon les dispositions statutaires de la société ainsi que les dispositions légales et réglementaires.

La société tient son assemblée générale à son siège social situé à Caissargues dans le Gard.

Les statuts de la société sont déposés au Greffe du Registre du commerce et des sociétés de Nîmes.

## → IV – Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.

Il existe des droits de vote double pour les actionnaires inscrits en compte nominatif depuis plus de deux ans.

## → V – Identification et gestion des risques

Notre société a identifié un certain nombre de risques (A) et a mis en place une procédure afin d'en suivre la gestion (B).

### A - Les principaux facteurs de risque identifiés dans notre activité sont les suivants

- risque lié principalement à la facturation aux organismes sociaux (assurance maladie) et d'anomalies qui pourraient découler de dysfonctionnement multiples,
- risque lié à une mauvaise utilisation de matériel ou défaut de fonctionnement ou une contamination par notre appareillage,
- risque pharmaceutique ou risque lié à l'utilisation d'oxygène liquide stockés à - 185°C.

### B - Suivi de la gestion des risques

La Direction Générale a mis en place les procédures suivantes afin d'assurer le suivi de la gestion des risques :

- implication et participation dans la négociation des textes qui définissent le cahier des charges et la tarification de la liste des produits et prestations remboursables,

- mise en place d'un système qualité (certifié ISO 9001) relatif à l'installation et au suivi des dispositifs médicaux,
- suivi des homologations et autorisations reçues pour le stockage et la manipulation de l'oxygène liquide,
- revue périodique des polices d'assurances souscrites afin de s'assurer que le niveau de couverture soit toujours adapté à l'évolution de l'entreprise.

## → VI - Procédures de contrôle mises en place par la société

Le contrôle a pour objet de veiller raisonnablement à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations ainsi que le comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre du respect de la réglementation et des règles et principes auxquels la société souhaite voir se conformer ses membres.

Le contrôle interne vise à assurer la réalisation d'un certain nombre d'objectifs qui sont :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société,
- et la fiabilité des informations notamment financières et comptables.

L'un des objectifs du système de contrôle est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes. Le contrôle interne a donc un caractère préventif.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés. En effet, la Société est soumise aux contraintes inhérentes à tout processus mis en œuvre par des personnes humaines et aux contraintes de ressources humaines et matérielles dont celle-ci peut disposer.

La Direction Générale est soucieuse de voir développer au sein du Groupe, un certain nombre de valeurs et de principes éthiques auxquels elle est très attachée. Elle souhaite que l'ensemble des collaborateurs du Groupe puisse toujours se conformer à la réglementation applicable dans les différents domaines.

- Ce contrôle des risques porte principalement sur le domaine comptable et financier opérationnel, et informatique.

Le périmètre concerné par le présent rapport du Président comprend la société Bastide le confort médical et ses filiales, la SASU Confortis, la SASU Bastide Franchise, la SASU MEDIKEA, la SASU Centre de stomathérapie, la SASU AERODOM, la SASU A à Z Santé, et la SASU SB FORMATION, la SARL MEDAVI NORD, la SAS DIABSANTE, la SARL DOM'AIR, la SARL AB2M, la SARL TARA SANTE, et la SA DORGE MEDIC.

Le contrôle repose sur des procédures internes de contrôle et d'autorisation, ainsi que des procédures externes.

### ■ 1 - Les procédures internes de contrôle et d'autorisation

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont le Conseil d'administration et la direction financière, assistée par le responsable comptable et le responsable du contrôle de gestion de l'entreprise.

La société a mis en place des outils visant à assurer ce contrôle interne au niveau de la Direction Générale et opérationnelle.

#### *A / Mise en place de programmes de contrôle*

##### *A.1/ au niveau de la Direction Générale*

Les services administratifs, financiers et comptables de la société sont placés sous l'autorité de la Direction Générale.

La Direction Générale est notamment assistée dans sa mission d'un directeur financier.

Les données comptables et budgétaires trimestrielles (ou selon le cas, semestrielles) sont examinées et analysées régulièrement avec le service comptable de la société.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des différents services administratifs et commerciaux de la société au cours desquelles sont effectuées des revues budgétaires et des revues stratégiques (annuellement et autant que de besoin). Les programmes d'investissement sont définis avec ces différents responsables.

La société assure, dans le cadre de sa direction juridique et en collaboration avec ses conseils habituels, le traitement des dossiers et/ou contentieux de la société susceptibles de générer des risques significatifs, l'assistance juridique de la société et de ses filiales. Elle veille au niveau de ses couvertures en matière d'assurance.

Les filiales à 100% de Bastide le confort médical sont placées sous l'autorité de la Direction Générale et les processus de consolidation sont mis en œuvre par les services administratifs et financiers de Bastide le confort médical.

La filiale qui n'est pas détenue à 100% de Bastide le confort médical reste toutefois placée sous l'autorité de la Présidence de la SA Bastide le confort médical et les processus de consolidation sont mis en œuvre par les services administratifs de Bastide le confort médical.

**A.2 / au niveau opérationnel**

Le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par la Direction Générale, et précisées en détail pour chaque activité afin qu'elles soient adaptées aux spécificités internes ou externes de la société. Ces méthodes tendent donc à répondre aux spécificités desdites activités.

Ces méthodes sont notamment le contrôle mensuel des factures à établir permettant de valider la facturation des activités, le contrôle continu en comptabilité pour établir les situations comptables bimensuelles et trimestrielles ; elles portent également sur les moyens de paiement qui sont générés par le logiciel de gestion sans intervention manuelle.

Les autres procédures de contrôle interne peuvent porter sur des fonctions de support, le contrôle opérationnel, le domaine informatique, juridique, la qualité...

La société dispose sur intranet d'un site dédié à la qualité ce qui participe au respect des procédures de contrôle interne.

Différents services déposent régulièrement sur ce site des procédures et instructions relatives à l'ensemble de l'activité opérationnelle de la société.

L'ensemble des services administratifs actualisent régulièrement ces procédures chaque fois que cela est nécessaire.

Un contrôle existe préalablement ou simultanément à l'exécution des opérations pour chaque collaborateur dans le cadre des actes qu'il exécute dans sa fonction ou mission professionnelle et par sa hiérarchie.

Une politique qualité a été mise en place depuis plusieurs années et concerne aujourd'hui l'ensemble de l'activité de la société. Le service qualité est le relais entre la Direction Générale et les services administratifs et acteurs opérationnels de la société.

Les procédures élaborées par chaque service sont visées par la Direction Générale et le service qualité. Puis, ce dernier relaie la nouvelle procédure auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Le service qualité intervient périodiquement au sein des agences et services afin de s'assurer du bon respect des procédures.

Lors de l'intégration de nouveaux collaborateurs, des formations sont dispensées, qui contribuent à diffuser les valeurs de la société et les instructions dans les domaines concernés.

Des séminaires et journées de travail sur des thématiques définies par la Direction Générale et l'encadrement sont organisés bi annuellement avec les responsables de services afin de diffuser et rappeler largement les valeurs et les instructions de la société à respecter.

L'ensemble de ces valeurs et instructions se retrouve sur le site intranet dédié évoqué ci-dessus.

Chacun des responsables des services du groupe veillent au contrôle interne de leur unité.

Leur rôle s'inscrit dans un processus d'amélioration continue du contrôle interne et consiste à accompagner dans leur mise en œuvre des standards du contrôle interne du groupe et à coordonner les travaux sur le contrôle interne dans leur service.

Les éventuels écarts constatés par rapport aux objectifs déterminés donnent lieu, le cas échéant, à la mise en place d'actions correctives.

Les agences de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL n'ont pas d'autonomie de gestion, ni de responsabilité dans le processus de décision. Elles dépendent des différents services administratifs placés sous l'autorité de la Direction Générale.

**C/ Les acteurs privilégiés du contrôle interne**

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le Conseil d'administration,
- les différents responsables des services administratifs, chargés de veiller au respect des objectifs et à l'information de la Direction Générale, notamment le service financier et comptable,
- la Direction des Services informatiques, chargée de veiller au bon fonctionnement des systèmes d'information. Elle veille à l'exploitation du système d'information, à la sécurité du système d'information, à la sauvegarde et l'archivage des données, à la mise en place d'un plan de secours informatique,
- les responsables opérationnels (responsables de région et de division),



- le service qualité qui intervient :  
en encadrant la mise en place de procédures et,  
en procédant à des audits qualité au sein des agences.

### *D/ Les outils privilégiés du contrôle interne*

Le contrôle mis en place au sein de la société s'appuie sur les outils suivants :

- l'établissement de situations comptables semestrielles,
- une revue régulière de points définis par la Direction Générale,
- le respect des politiques définies par la Direction,
- la prévention des erreurs,
- la sincérité et l'exhaustivité des informations financières.

La société met en œuvre des reportings mensuels comptables et financiers, analysés avec les responsables concernés. Ces reportings mensuels permettent de mesurer le niveau d'activité de la société et la rentabilité commerciale (tableaux de suivi du chiffres d'affaires, des marges par division commerciale).

L'ensemble de ces informations est un outil ayant pour objectif de permettre à la Direction de faciliter la gestion de la société.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des divisions concernées, au sein des comités stratégiques (tous les mois et autant que de besoin et des revues budgétaires (annuellement).

La société organise des réunions d'analyse et d'évaluation sur tout sujet méritant une intervention ponctuelle.

S'il n'existe pas de charte d'éthique formalisée et écrite, le Président a cependant développé une culture de l'entreprise basée sur des valeurs d'honnêteté, de compétence, de qualité et du service auprès du client.

L'ensemble des procédures existe cependant elles ne sont pas toutes documentées.

## ■ 2 - Les procédures externes de contrôle

### *A/ Les organismes de contrôle et de tutelle*

Des contrôles peuvent exister par des organismes extérieurs portant sur l'exploitation :

- les organismes de sécurité sociale : les caisses primaires d'assurance maladie et Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail concernant la facturation de l'activité tiers payant et prise en charge au titre de la liste des produits et prestation remboursables,

- l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour l'activité liée à l'oxygénothérapie,

- l'organisme agréé de Certification qui valide et certifie que l'activité de la société peut être certifiée ISO 9001 et 13485.

### *B/ Les Commissaires aux comptes*

Ils ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la société. La société est dotée de plusieurs commissaires aux comptes, conformément à la législation qui lui est applicable.

Les Commissaires aux comptes effectuent un examen des comptes semestriels et effectuent un audit des comptes au 30 juin.

La société recourt par ailleurs aux services des Commissaires aux comptes dans la limite de la réglementation, pour des interventions ponctuelles nécessitant leur expertise.

### *C/ Les prestataires extérieurs spécialisés*

La société se réserve par ailleurs le recours ponctuel à des prestataires extérieurs spécialisés notamment conseils juridiques. Ces prestations couvrent par exemple le domaine social et fiscal.

Pour l'exercice clos le 30 juin 2015, la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL a pour objectif de continuer de mettre à jour et actualiser les procédures internes existantes en fonction des spécificités de l'activité.

Fait à Caissargues, le 29 septembre 2014

**Monsieur Guy BASTIDE**  
Président du Conseil d'administration

**Annexe 1 : Tableau des mandats au 30 juin 2014**

Date de 1 <sup>ère</sup> nomination et échéance du mandat	Fonctions et mandats exercés dans le groupe	Autres mandats et fonctions exercés hors groupe
<p><b>Guy BASTIDE</b></p> <p>12/2009 - 12/2015 Président du Conseil d'Administration de Bastide, Le Confort Médical SA</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur Général. de la Société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL.</li> <li>- Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS BASTIDE FRANCHISE</li> <li>- Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS CONFORTIS</li> <li>- Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS MEDIKEA</li> <li>- Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS CENTRE DE STOMATHERAPIE</li> <li>- Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS A à Z SANTE</li> <li>- Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS AERODOM</li> <li>- Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS SB FORMATION</li> </ul>	<p>Gérant de la : SCI BASTIDE GALLARGUES</p> <p>Gérant de la SCI BASTIDE</p> <p>04/2008 – 06/2014 Président du conseil de Surveillance depuis le 29 avril 2008 de la Société d'investissement Bastide SA</p> <p>Gérant de : - SCI BASTIDE 2 - SCI BASTIDE 3 - SCI BASTIDE 4</p>
<p><b>Brigitte BASTIDE</b></p> <p>12/2009 – 12/2015 Administrateur de: - Bastide, Le Confort Médical SA</p>		<p>04/2008 – 06/2014 Membre du Conseil de Surveillance de Société d'Investissement Bastide SA Vice-présidente de la Société d'Investissement Bastide Gérant de la SCI ENTREPOTS CHAINE SOLEIL</p>
<p><b>Vincent BASTIDE</b></p> <p>12/2009 – 12/2015 Administrateur de: - Bastide, Le Confort Médical SA</p>	<p>Directeur Général Délégué Société Bastide, Le Confort Médical</p> <p>SAS MEDIKEA ; Directeur Général</p> <p>SAS CENTRE DE STOMATHERAPIE : Directeur Général</p> <p>SARL MEDAVI NORD : gérant</p>	<p>SCI BASTIDE 1 : gérant SCI BASTIDE VILLABE : gérant SCI BASTIDE ORANGE : gérant SCI BASTIDE CAEN : gérant SCI TOULOUSE HARMONIES : cogérant SCI BASTIDE CHAPONNAY : gérant SCI BASTIDE CHATEAUROUX : gérant SCI BASTIDE DUNKERQUE : gérant SCI BASTIDE SOISSONS : gérant SCI BASTIDE RODEZ : gérant SCI BASTIDE VALENCE : gérant SCI BASTIDE DOL DE BRETAGNE : gérant SCI BASTIDE MITRY MORY : gérant SCI BASTIDE GARONS : gérant SCI BASTIDE MONTPELLIER : gérant SCI BASTIDE TOULOUSE : gérant SAS BASTIDE MANAGEMENT : Président SCI BASTIDE PISSY POVILLE : gérant SAS VINCENT BASTIDE INVESTISSEMENT : Président 12/2012 – 06/2016 Membre du Directoire de la Société d'Investissement Bastide SA Présidence du Directoire</p>
<p><b>Philippe BASTIDE</b></p> <p>12/2009 – 12/2015 Administrateur de : - Bastide, Le Confort Médical SA</p>		<p>Directeur commercial AMGEN</p>

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ BASTIDE LE CONFORT MÉDICAL

## Exercice clos le 30 juin 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bastide le Confort Médical, et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre

de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Montpellier et Nîmes, le 22 octobre 2014

Les commissaires aux comptes

■ **Grant Thornton**

■ **TSA AUDIT**

■ **BMA AUDIT**

Membre français de Grant  
Thornton International  
Frédéric Jentellet Associé

Philippe Silhol Associé

Jean-Yves Baldit Associé



# CHAPITRE 6 : TABLEAU DE BORD

## → I - Renseignements concernant la société

### ■ 1.1 - Dénomination sociale

Bastide le Confort Médical.

### ■ 1.2 - Siège social

12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues

### ■ 1.3 - Date de création

La société a été créée le 26 avril 1976, sous la forme de SARL, et transformée en SA le 24 septembre 1985.

### ■ 1.4 - Durée de vie

La durée de vie de la Société est de 50 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés, soit, jusqu'au 26 avril 2026, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

### ■ 1.5 - Forme juridique

Société Anonyme à Conseil d'Administration.

### ■ 1.6 - Objet social (extrait de l'article 3 des statuts)

La société a pour objet la vente, la location, l'entretien, la réparation d'articles et d'équipements ayant trait à la santé, au confort, au bien être, à la mise en condition physique et aux soins de la personne, et plus particulièrement à la dispensation de l'oxygène ou pouvant se rapporter directement ou indirectement au secteur paramédical.

### ■ 1.7 - Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'un an et commence le 1er juillet pour s'achever le 30 juin.

### ■ 1.8 N° Siret

305 635 039 00194

### ■ 1.9 - N° APE

4774 Z : commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques.

### ■ 1.10 - Consultation des documents sociaux

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège de la société, 12, Avenue de la Dame - 30132 Caissargues.

### ■ 1.11 - Assemblées Générales

(extrait des articles 29 et 43 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département.

Sous réserve des interdictions prévues par la loi ou découlant de son application, tout actionnaire peut participer aux délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire ; tout actionnaire titulaire d'une ou plusieurs actions d'une catégorie déterminée peut participer aux délibérations de l'assemblée spéciale des titulaires d'actions de cette catégorie quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

L'actionnaire peut assister aux assemblées sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit, le cas échéant, d'un dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

La date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies ne peut être antérieure de plus de trois jours à la date de réunion de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter par tout tiers ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

### ■ 1.12 - Affectation et répartition des bénéfices (article 47 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserves légales. Ce

prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Un bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration peut, en tout ou partie, le reporter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution, de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

### ■ 1.13 - Franchissement de seuil

Les franchissements à la hausse ou à la baisse des seuils prévus par la loi, 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33%, 50 %, 66 %, 90 % et 95 % doivent être déclarés par tout actionnaire auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), selon les dispositions légales en vigueur. Les statuts ne prévoient pas de seuils déclaratifs supplémentaires.

En cas de manquement à l'obligation de déclaration dans les conditions ci-dessus exposées, les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration du délai de deux ans suivant la date de cette régularisation. Par ailleurs, le Tribunal de Commerce dans le ressort duquel la société a son siège social peut, sur demande du président de cette société, d'un actionnaire (quelle que soit l'importance de sa participation dans le capital) ou de l'AMF, prononcer la suspension, pour une durée n'excédant pas cinq ans de tout ou partie des droits de vote (et non pas seulement de la fraction excédant le seuil non déclaré) de l'actionnaire qui n'aurait pas déclaré un franchissement de seuil.

Il n'y a eu aucun franchissement de seuil depuis le 05 mai 2008 par la SAS LAZARDS FRERES GESTION représentant 5,18 % du capital social.

### ■ 1.14 - Droit de vote double (article 36 des statuts)

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente sans autres limitations que celles prévues par la loi. Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres

actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué automatiquement aux actions nominatives sur simple détention lorsqu'il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire. La demande doit être faite à la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Les actionnaires peuvent individuellement renoncer, définitivement ou temporairement, à leur droit de vote double, cette renonciation n'étant opposable à la société ou aux autres actionnaires qu'après avoir été notifiée à la société par lettre recommandée.

## → II - Renseignements concernant le capital social

### ■ 2.1 Capital social

Le capital social s'élève à 3 303 261 € divisé en 7 340 580 actions de 0,45 € de valeur nominale. Toutes les actions sont de même catégorie.

### ■ 2.2 Capital autorisé

L'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2013 a octroyé au conseil d'administration une délégation de pouvoir pour procéder à d'éventuelles augmentations de capital social.

Le délai dont disposait le Conseil d'Administration pour procéder à une augmentation de capital expire le 29 janvier 2016.

Il n'a pas été fait usage de cette délégation.



## ■ 2.3 - Tableau d'évolution du capital (en €)

Tableau identique à l'an dernier.

Nature des opérations	Nominal des actions	Augmentation de capital	Prises d'émission ou apport	Nombre d'action créées après l'opération	Nombre d'actions après l'opération	Montant du capital après opération
Création	15,24			200	200	3 048,98
Incorporation de réserves	15,24	12 195,92		800	1 000	15 244,90
Augmentation de capital	15,24	22 867,35	19 437,25	1 500	2 500	38 112,25
Incorporation de réserves	15,24	114 336,76		7 500	10 000	1 52 449,02
Incorporation de réserves	182,93	1 676 939,19		0	10 000	1 829 388,21
Réduction du nominal	6,1	0		290 000	300 000	1 829 388,21
Réduction du nominal	3,05	0		300 000	600 000	1 829 388,21
Augmentation de capital	3,05	228 673,52	1 852 255,56	75 000	675 000	2 058 061,73
Augmentation de capital	3,05	9,15	95,66	3	675 003	2 058 070,88
Incorporation de réserves	4	641 942		0	675 003	2 700 012
Apport en numéraire	4	12 000	33 734,71	3 000	678 003	2 712 012
Apport en numéraire	4	8 000	22 489,80	2 000	680 003	2 720 012
Augmentation de capital	4	542 400	7 593 600	135 600	815 603	3 262 412
Augmentation de capital	4	28	497	7	815 610	3 262 440
Augmentation de capital	4	40		10	815 620	3 262 480
Augmentation de capital	1,35	40 781			2 446 860	3 303 261
Division de la valeur nominale de l'action	0,45				7 340 580	3 303 261

## ■ 2.4 - Répartition du capital et des droits de vote au 30 juin 2014

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
SIB	3 618 000	49,29	62,23
Guy Bastide	209 252	2,85	3,60
Brigitte Bastide	129 654	1,77	2,23
Philippe Bastide	94 830	1,29	1,63
Vincent Bastide	non significatif	non significatif	non significatif
Public	2 973 236	40,50	25,57
Autres nominatifs	315 497	4,29	4,73
<b>Total</b>	<b>7 340 580</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

La SIB (Société d'Investissement Bastide) est une Holding familiale qui détient 1 206 000 actions de la société Bastide le Confort Médical. Son siège est situé 12, Avenue de la Dame, 30 132 Caissargues ; son numéro d'immatriculation au registre du commerce est le suivant : 402 520 852. Les actionnaires de la SIB sont Guy Bastide, Brigitte Bastide, Vincent Bastide, Philippe Bastide, Marielle Miller, Anne Bastide, Franck Miller, Denis Volpilière.

## ■ 2.5 - Pourcentage de capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'Administration au 30 juin 2014

	% du capital	% des droits de vote
Conseil Administration	55,20	69,70
dont SIB	49,29	62,23

## ■ 2.6 - Pacte d'actionnaires, actions de concert

La Société est contrôlée par la SIB qui regroupe les participations de l'ensemble des membres de la famille Bastide.

Messieurs Guy Bastide et Vincent Bastide, dirigeants et associés majoritaires de SIB, ont émis le souhait d'apporter l'ensemble de leurs participations dans SIB à une holding, Financière Bastide, dont ils détiendraient la totalité des titres. Cette opération restait notamment conditionnée à l'obtention de l'Autorité des marchés financiers d'une décision de dérogation, devenue définitive après l'expiration des délais de recours, à l'obligation pour Financière Bastide de déposer un projet d'offre publique obligatoire visant la Société.

## ■ 2.7 - Modifications intervenues dans la répartition du capital depuis trois ans (en %)

Il n'y a eu aucun changement significatif dans l'actionnariat au cours des trois derniers exercices.

## ■ 2.8 - Identification des détenteurs de titres

En vue de l'identification des détenteurs de titres, la société est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge dont le montant maximum est fixé par arrêté du Ministre chargé de l'Economie, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux, et le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

## ■ 2.9 - Nantissements, privilèges, sûretés

	Nantissements	Privilèges	Sûretés
Titres SA Bastide	Néant		
Titres SAS Confortis	Néant		
Actifs	Néant	Néant	Néant

Les titres de la filiale A à Z santé sont nantis

Les titres de la filiale AB2M sont nantis

Les titres de la filiale DORGE MEDIC sont nantis

## DIVIDENDES

Les dividendes et acomptes sur dividendes mis en paiement et non réclamés se prescrivent par cinq ans au profit de l'Etat à compter de leur date de mise en paiement (art. 2277 du Code Civil).



## → III - Principales données boursières

L'action Bastide Le Confort Médical (FR0000035370) est cotée sur le marché Euronext Paris, compartiment C.

Suite à la dernière division de la valeur nominale de ses actions par 3 en décembre 2007, le capital de la société Bastide le Confort Médical compte 7 340 580 actions.

### 3.1 - Cours de bourse et transactions

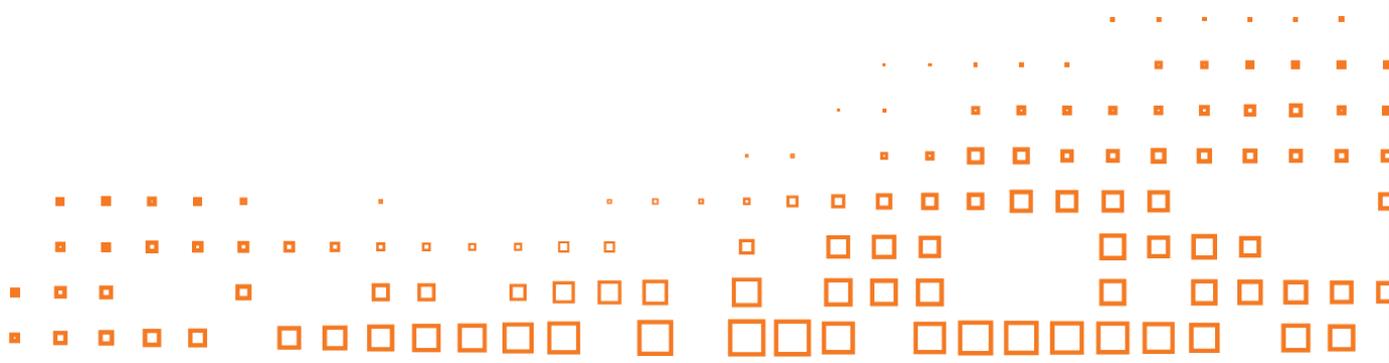
2014	nombre de jours de bourse	cours moyen	cours extreme plus haut	cours extreme plus bas	volumes	Montant en K€
janvier	22	13,64636	16,1400	11,6500	211680	2 962
février	20	14,96600	15,8900	13,7700	122485	1 820
mars	21	15,23905	15,8000	14,4900	104585	1 588
avril	20	15,18750	15,6500	14,7500	60636	919
mai	21	15,59905	16,3500	15,1000	109723	1 730
juin	21	15,66238	16,1500	15,1700	72864	1 143
juillet	23	14,84652	15,5500	14,0100	81633	1 204
août	21	15,14714	15,9000	14,7000	63688	973
sept	22	15,11818	15,9500	14,6700	76476	1 168
octobre	23	14,65174	15,5800	13,8100	174552	2 539
novembre	20	15,31700	15,6000	15,0200	69941	1 077
décembre	21	16,97286	18,6000	15,4000	187408	3 175

### 3.2 - Historique du cours de l'action

Transaction journalière	exercice clos 30 juin 05	exercice clos 30 juin 06	exercice clos 30 juin 07	exercice clos 30 juin 08	exercice clos 30 juin 09	exercice clos 30 juin 10	exercice clos 30 juin 11	exercice clos 30 juin 12	exercice clos 30 juin 13	exercice clos 30 juin 14
en nombre	620	2273	2133	5345	5902	5973	4542	3830	9490	14016
en milliers €	36	73	110	107	66	54	41	28,55	44,48	71,59
cours extrême en €										
plus haut	70,2	43,9	71,55	25,33	16,8	10,56	9,95	9,68	9,7	16,35
plus bas	44,49	23	35,1	14,07	6,42	7,34	7,74	6,27	6,9	9,09
derniers cours de l'exercice	68,4	38,57	69	16,7	7,93	8,49	9,55	7,55	9,15	15,17
rendement net de l'action (1)	0,72%	0,57%	0,42%	0,90%	0,76%	1,30%	1,57%	2,25%	2,08%	1,45%

(1) dividende net rapporté au dernier cours de l'exercice

Ce tableau est établi selon les données communiquées par source Euronext excepté les données «Montant» qui viennent de FinInfo.



# CHAPITRE 7 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## ■ PREMIÈRE RÉOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes, et après en avoir délibéré, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2014 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 4.685.966 €.

Elle approuve également la teneur des rapports qui lui ont été présentés. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

## ■ DEUXIEME RÉOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes, et après en avoir délibéré, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2014 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 5.224 k€.

## ■ TROISIEME RÉOLUTION : APPROBATION DES DEPENSES VISEES A L'ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, et après en avoir délibéré, approuve les dépenses visées par l'article 39-4 du code général des impôts de l'exercice clos le 30 juin 2014, d'un montant de 14.592 € telles qu'elles lui ont été présentées.

## ■ QUATRIEME RÉOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, et après en avoir délibéré, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

- - 3.071.038,40 € en autres réserves
- ■ - la somme de 1.614.927,60 € à titre de distribution de dividende, soit 0,22 € de dividende par action, brut hors

prélèvement sociaux; ce dernier est éligible à la réfaction de 40 % et au prélèvement libératoire forfaitaire applicable aux personnes physiques domiciliées en France.

## ■ CINQUIÈME RÉOLUTION : CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DE L'ARTICLE L225-38 ANTÉRIEUREMENT CONCLUS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, constate que les conventions antérieurement conclues au cours de l'exercice écoulé et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce ont continué à produire leurs effets au cours de l'exercice écoulé.

## ■ SIXIEME RÉOLUTION : APPROBATION D'UNE CONVENTION NOUVELLEMENT CONCLUE VISEE PAR L'ARTICLE L225-38 DU CODE DE COMMERCE RELATIVE AU BAIL COMMERCIAL DE CAISSARGUES AVEC LA SCI BASTIDE 2

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve la convention conclue entre la société Bastide le confort médical et la SCI BASTIDE 2..

## ■ SEPTIEME RÉOLUTION : APPROBATION D'UNE CONVENTION NOUVELLEMENT CONCLUE VISEE PAR L'ARTICLE L225-38 DU CODE DE COMMERCE RELATIVE AU BAIL COMMERCIAL DE CAISSARGUES AVEC LA SCI BASTIDE 3

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve la convention conclue entre la société Bastide le confort médical et la SCI BASTIDE 3.

## ■ HUITIEME RÉOLUTION : APPROBATION D'UNE CONVENTION NOUVELLEMENT CONCLUE VISEE PAR L'ARTICLE L225-38 DU CODE DE COMMERCE RELATIVE A UN AVENANT AU BAIL COMMERCIAL AVEC LA SCI BASTIDE DOL DE BRETAGNE

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve la convention conclue entre la société Bastide le confort médical et la SCI BASTIDE DOL DE BRETAGNE.

## ■ NEUVIEME RÉOLUTION : APPROBATION D'UNE CONVENTION NOUVELLEMENT CONCLUE VISEE PAR L'ARTICLE L225-38 DU CODE DE COMMERCE RELATIVE AU BAIL COMMERCIAL AVEC LA SCI BASTIDE PISSY POVILLE

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve la convention conclue entre la société Bastide le confort médical et la SCI BASTIDE PISSY POVILLE.

## ■ DIXIEME RESOLUTION : EXAMEN DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'Assemblée générale constate que le mandat du commissaire aux comptes titulaire GRANT THORNTON arrive à expiration lors de l'exercice clos au 30 juin 2014.

L'Assemblée générale constate que le mandat du commissaire aux comptes suppléant, le cabinet IGEC arrive à expiration lors de l'exercice clos au 30 juin 2014.

Le commissaire aux comptes titulaire, le cabinet TSA AUDIT représenté par M. SILHOL, a informé le Conseil qu'il ferait valoir ses droits à la retraite et qu'ainsi il ne pourrait poursuivre son mandat à l'issue de l'exercice clos le 30 juin 2014. Son mandat aurait dû expirer lors de l'exercice clos le 30 juin 2015.

Le Président rappelle que le cabinet KPMG SA, représenté par Monsieur Didier REDON (ayant son siège social au Parc Eureka - 251 rue Euclide -CS 79516 - 34960 Montpellier CEDEX) a été nommé commissaire aux comptes suppléant du commissaire aux comptes titulaire TSA AUDIT lors de l'assemblée générale du 04 août 2014.

Du fait de la démission anticipée de TSA AUDIT, le cabinet KPMG SA cesse son mandat de commissaire aux comptes suppléant et devient donc commissaire aux comptes titulaire pour la durée du mandat restant à courir. Son mandat arrivera donc à expiration lors de l'exercice clos le 30 juin 2015.

Du fait de la nomination du cabinet KPMG comme commissaire aux comptes titulaire, l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil, approuve la nomination en qualité de commissaire aux comptes suppléant, du cabinet SALUSTRO REYDEL représenté par Thierry BOREL dont le siège social est le Belvédère 1, cours de Valmy CS 50034 92923 Paris la défense Cedex France pour une durée d'un exercice, en remplacement du cabinet KPMG. Le mandat du cabinet SALUSTRO REYDEL arrivera donc à expiration lors de l'exercice clos le 30 juin 2015.

## ■ ONZIEME RÉOLUTION : AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL EN VUE DE RACHETER OU DE VENDRE LES ACTIONS DE LA SOCIETE

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de la note d'information, en continuation de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 novembre 2013 et faisant usage de la faculté prévue à l'article L225-209 du Code de Commerce, autorise une nouvelle fois pour une durée de dix-huit mois, le Conseil d'Administration à procéder à des acquisitions d'actions de la société dans la limite de 10 % du capital.

Cette autorisation serait conférée pour une durée de dix-huit mois moyennant un prix d'achat maximum à 50 (cinquante) euros. Aucun prix minimum de vente ne sera retenu, celui-ci étant facultatif.

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du titre dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la Charte AMAFI reconnue par l'AMF ;
- de consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et de ses filiales aux conditions prévues par la loi ;
- de remettre les titres en paiement ou en échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tout moyen, notamment sur le marché de gré à gré; la part pouvant être réalisée par négociations de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

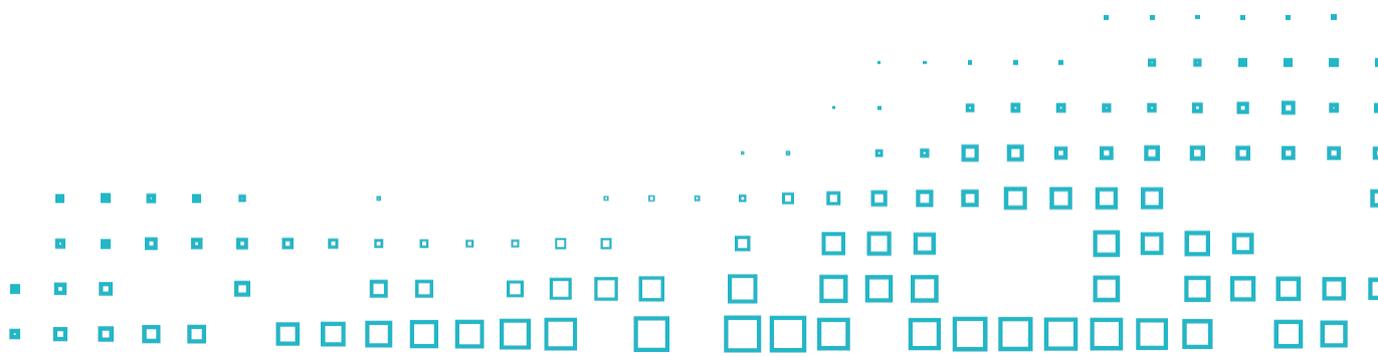
Cette autorisation expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015. Elle se substitue à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 29 novembre 2013, dans sa onzième résolution.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

## ■ DOUZIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités de dépôt et de publications prévues par la loi.





## CHAPITRE 8

→ Responsables du document de référence :  
Monsieur Guy BASTIDE, Président Directeur Général  
et Monsieur Vincent BASTIDE, Directeur Général Délégué

### ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 18 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Fait à Caissargues, le 4 juin 2015

Guy BASTIDE  
Président Directeur Général

Vincent BASTIDE  
Directeur Général Délégué

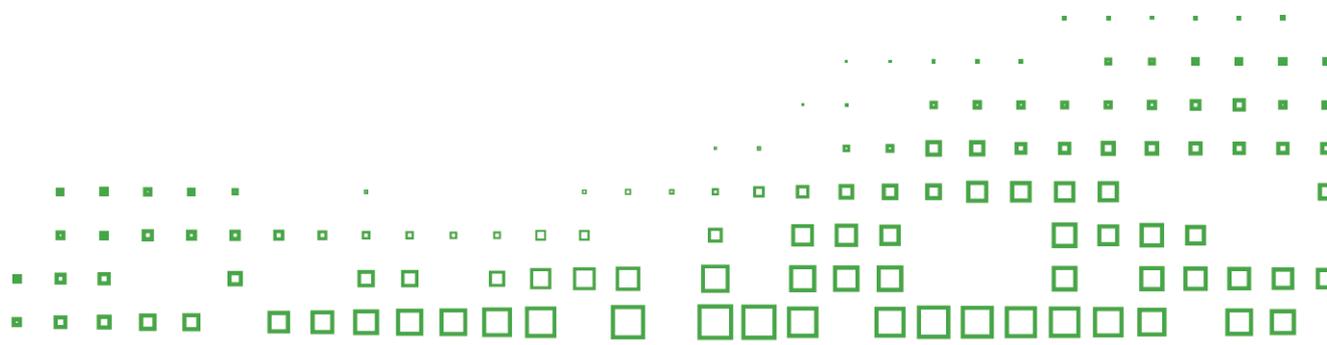


## → Rapports d'activités comptes consolidés de Bastide le Confort Médical et rapports des commissaires aux comptes pour les exercices 2011-2012 et 2012-2013

Les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence.

- Le rapport d'activité, les comptes consolidés de Bastide Le Confort Médical, le rapport des commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2011-2012 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2013 sous le n° D.13-0443.
- Le rapport d'activité, les comptes consolidés de Bastide Le Confort Médical, le rapport des commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2012-2013 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 Juin 2014 sous le n° D. 14-0648.
- le rapport financier semestriel de l'exercice 2014-2015, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 mars 2015.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de Bastide Le Confort Médical [www.bastide-groupe.fr](http://www.bastide-groupe.fr) et de l'Autorité des Marchés Financiers, [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).



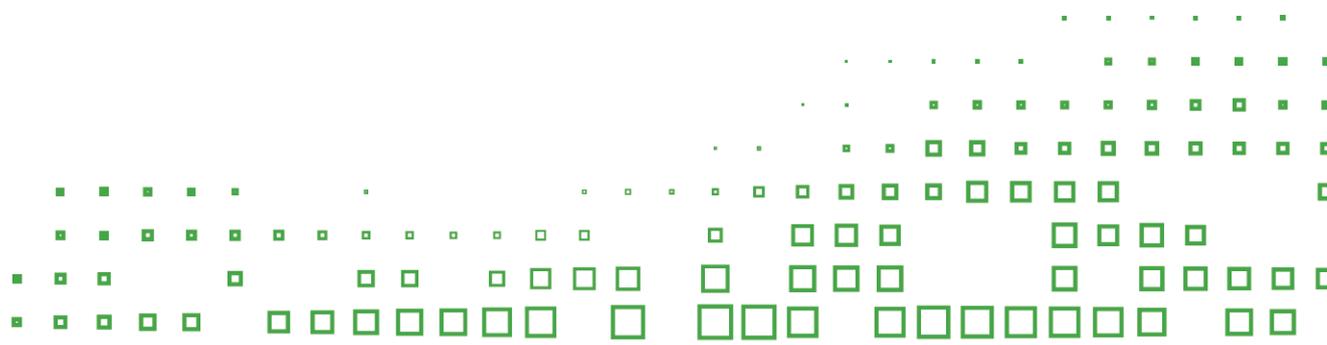
# Table de concordance du document de référence

## Conformément à l'annexe du règlement européen n° 809/2004

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, le tableau ci-dessous renvoie aux principales rubriques de l'article 211-5-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et aux pages du rapport annuel correspondant.

	Rubrique	Pages		Rubrique	Pages
<b>1</b>	Personnes responsables	122			
<b>2</b>	Contrôleurs légaux des comptes	65			
<b>3</b>	Informations financières sélectionnées				
<b>3.1.</b>	Informations historiques	7-25			
<b>4</b>	Facteurs de risque	92 à 93	<b>10.4</b>	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	na
<b>5</b>	Informations concernant l'émetteur		<b>10.5</b>	Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	na
<b>5.1</b>	Histoire et évolution de la société	6	<b>11</b>	Recherche et Développement, brevets et licences	26
<b>5.2</b>	Investissements	26	<b>12</b>	Information sur les tendances	23
<b>6.</b>	Aperçu des activités		<b>13</b>	Prévisions ou estimations du bénéfice	23
<b>6.1</b>	Principales activités	8 à 11	<b>14</b>	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
<b>6.2</b>	Principaux marchés	14 - 15	<b>14.1</b>	Organes d'administration et de direction	96
<b>6.4</b>	Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	na	<b>14.2</b>	Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	na
<b>7</b>	Organigramme		<b>15</b>	Rémunérations et avantages	
<b>7.1</b>	Description sommaire du groupe	29	<b>15.1</b>	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	97
<b>7.2</b>	Liste des filiales importantes	54	<b>15.2</b>	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	na
<b>8</b>	Propriétés immobilières, usines et équipements		<b>16</b>	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
<b>8.1</b>	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	56	<b>16.1</b>	Date d'expiration des mandats actuels	109
<b>8.2</b>	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	na	<b>16.2</b>	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	na
<b>9</b>	Examen de la situation financière et du résultat		<b>16.3</b>	Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	104
<b>9.1</b>	Situation financière	18 à 22	<b>16.4</b>	Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	104
<b>9.2</b>	Résultat d'exploitation	18 à 22	<b>17</b>	Salariés	
<b>10</b>	Trésorerie et capitaux		<b>17.1</b>	Nombre de salariés	32
<b>10.1</b>	Capitaux de l'émetteur	47	<b>17.2</b>	Participations et stock-options	29
<b>11.2</b>	Source et montant des flux de trésorerie	46			
<b>10.3</b>	Informations sur les conditions d'emprunt et structure financière	59			

	Rubrique	Pages
<b>17.3</b>	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	29
<b>18.3</b>	Détention et contrôle de l'émetteur	114
<b>18.4</b>	Accord connu de l'émetteur dont la mise en oeuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	na
<b>19</b>	Opérations avec des apparentés	na
<b>20</b>	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
<b>20.1</b>	Informations financières historiques	25
<b>20.2</b>	Informations financières pro forma	na
<b>20.3</b>	États financiers	44 à 65
<b>20.4</b>	Vérification des informations historiques annuelles	66
<b>20.5</b>	Date des dernières informations financières	17
<b>20.6</b>	Informations financières intermédiaires et autres	44 à 68
<b>20.7</b>	Politique de distribution des dividendes	16
<b>20.8</b>	Procédures judiciaires et d'arbitrage	92
<b>20.9</b>	Changement significatif de la situation commerciale ou financière depuis la fin de l'exercice	
<b>21</b>	Informations complémentaires	
<b>21.1</b>	Capital social	113
<b>21.2</b>	Acte constitutif et statut	112
<b>22</b>	Contrats importants	na
<b>23</b>	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	na
<b>24</b>	Documents accessibles au public	17
<b>25</b>	Informations sur les participations	



# Rapport d'activité 2013/14



**Bastide**  
LE CONFORT MÉDICAL

TEC

NOVASET

ConfortMed

Prémia

Méditec

Domitec

BCM